

ÉPHÉMÉRIDES DU CITOYEN

OU CHRONIQUE
DE L'ESPRIT NATIONAL

Quid pulchrum, quid turpe, quid utile, quid non.
HORACE

TOME V

1766



INSTITUT COPPET

ÉPHÉMÉRIDES DU CITOYEN

OU CHRONIQUE
DE L'ESPRIT NATIONAL

Quid pulchrum, quid turpe, quid utile, quid non.

HORACE

1766

TOME V

Institut Coppet
2025

AVIS DU LIBRAIRE

Les ÉPHÉMÉRIDES DU CITOYEN sont un ouvrage *périodique, critique et moral, historique et politique*, à peu près dans le goût du *Spectateur Anglais*, petit in-8°. Les feuilles se distribuent deux fois par semaine, les lundi et vendredi, et ont commencé le lundi 4 novembre 1765. Elles sont toujours semblables à la première, pour le format, le papier et le caractère : on les envoie, franchises de port, par la petite ou par la grande poste, aux personnes de Paris ou de province qui le désirent, en payant les feuilles de quatre mois, à raison de 7 liv. pour Paris, et de 9 liv. pour la province.

Chaque feuille séparée coûte 5 sols, et chaque volume *broché*, 48 s.

On souscrit à Paris, chez DELALAIN libraire, rue Saint-Jacques, à Saint-Jacques, où l'on trouvera les *Idées d'un citoyen, sur l'administration des finances, et le commerce de l'Orient*, 4 chapitres ; *Idées d'un citoyen, sur les besoins, les droits, et les devoirs des vrais pauvres*, un volume in-8°. du même auteur.

ÉPHÉMÉRIDES DU CITOYEN,
OU CHRONIQUE DE L'ESPRIT NATIONAL.

4 Juillet 1766.

N°. I.
HISTOIRE UNIVERSELLE DES FEMMES

(Suite du N°. précédent.)

Multa pudicitiae veteris vestigia.

JUV.

L'envoyé d'Abraham voulut s'acquitter de sa commission avant de prendre part au festin qu'on lui préparait : Laban et le jeune Bathuel, qui servaient de tuteurs à la belle Rebecca leur sœur, l'accordèrent avec plaisir ; et Melcha leur mère ne fut pas moins transportée de joie de trouver un gendre dans un neveu comblé de richesses. Le vieil intendant étala les présents superbes qu'il était chargé d'offrir pour dot, et qui formaient la charge de ses dix chameaux : les vêtements précieux, les vases d'or et d'argent furent partagés entre la nouvelle épouse et ses

parents ; telle était la coutume antique de l'Orient.

L'usage moderne de l'Europe est précisément contraire à cette ancienne pratique universelle, c'est l'époux qui reçoit la dot, autrefois il était obligé de la payer : on verra que les Germains, nos ancêtres, ne connaissaient point d'autre loi du temps de Tacite : nous remarquerons à cet égard toutes les singularités des peuples divers. La première opinion est la plus naturelle de toutes, et la plus honorable pour le beau sexe, comme la plus générale : elle assujettissait les hommes à regarder leur épouse comme la plus précieuse de leurs richesses ; ils paraissaient l'acheter de ses parents, la somme dépendait de leur opulence et de l'opinion qu'ils en avaient conçue. Les femmes acquises à prix d'argent étaient plus humbles et plus soumises, c'est peut-être une des premières causes de la différence de nos mœurs domestiques.

La magnificence des dons d'Abraham et du cortège de son envoyé devait donner à la jeune Rebecca la plus haute idée de son beau-père et de son époux ; elle ne put dissimuler son impatience : les filles de Mésopotamie n'apprenaient pas encore l'art de feindre. Le vieux serviteur voulait repartir dès le lendemain de son arrivée : Melcha, soutenue par ses deux fils et par l'usage, voulait retenir sa fille au moins dix jours

après la promesse. On prit la fiancée pour arbitre, et le voyage fut exécuté sur-le-champ : *Débora*, sa nourrice, ou plutôt sa gouvernante, suivit, avec quelques autres esclaves attachées à son service.

Nos lectrices, en voyant Rebecca porter elle-même une cruche sur ses épaules, puiser à la fontaine publique, et abreuver les chameaux d'un inconnu, ne s'attendaient pas sans doute à lui voir une gouvernante en titre, et plusieurs esclaves attachées à son service personnel : dans les siècles reculés, l'oisiveté n'était point regardée comme l'apanage de la grandeur. Les épouses du premier rang s'occupaient avec leurs filles de tous les soins domestiques : elles étaient servies par leurs femmes esclaves, mais elles servaient leurs époux et leurs frères.

L'impatience d'Isaac égalait au moins celle de Rebecca : son épouse l'aperçut qui venait au devant de l'envoyé d'Abraham : « Quel est cet homme qui s'avance vers nous ? dit au serviteur la fille de Bathuel. Madame, c'est mon maître, répondit le vieil intendant. » À ce mot Rebecca se précipite au bas du chameau qui la portait, et se couvre toute entière de son voile. Anecdote assez singulière : une fiancée qui marche à visage découvert au milieu de sa nombreuse escorte, depuis plusieurs journées, s'enveloppe dans ses voiles précisément au

moment où son époux va l'aborder. C'est encore la pratique orientale d'épouser les femmes sans les voir : on trouve ici la preuve de son ancienneté ; la loi de Mahomet, conforme aux plus vieilles pratiques de l'Arabie, défend aux femmes de paraître dans les rues, dans les chemins, ou dans les autres lieux publics sans avoir le visage entièrement couvert : on ne ménage à leurs voiles des ouvertures que pour les yeux, encore sont-elles garnies d'un tissu de crins de cheval ; les plus exactes même n'en ont qu'une seule, et ne voient que d'un œil : c'est un raffinement de modestie très ancien, qui paraîtra sans doute fort absurde à nos élégantes Européennes.

Rebecca fut introduite dans la tente même de Sara, qui devint la sienne. Mais vingt ans de stérilité, qui suivirent son mariage, commençaient à lasser sa patience et celle de son époux, lorsqu'elle mit au monde les deux frères jumeaux si célèbres dans l'histoire sainte. Jacob suivit les mœurs pastorales ; il ne s'éloigna point du camp de son père et de ses nombreux troupeaux : son assiduité, sa douceur et ses inclinations le rendirent plus cher à sa mère ; il est rare que de semblables prédilections n'éclatent pas dans les familles ; et les suites funestes qu'elles entraînent presque toujours n'en corrigent point les mères. Il semble que la tendresse

du sang serve d'excuse à ces faiblesses, imprudentes même quand elles sont fondées sur la justice, à plus forte raison quand elles n'ont pour source que l'instinct et le caprice.

Le fils d'Abraham, réfugié comme son père dans le pays de Gérare, faillit à renouveler la scène du roi précédent avec Sara ; son épouse était aussi sa parente à double titre, et la proximité leur permettait en quelque sorte, suivant l'usage du temps, de s'appeler frère et sœur, ou du moins Isaac en prit la licence. Abimelec, peut-être le fils du précédent, car tous les rois de Gérare portaient ce nom, prit assez d'intérêt à Rebecca pour observer attentivement sa conduite. Il la surprit avec Isaac, n'eut plus lieu de douter qu'elle ne fût son épouse, et leur fit les mêmes reproches qu'avait essuyés Abraham, accompagnés des mêmes présents.

L'exercice continuel de la chasse développa de bonheur les forces d'Ésaü : son père lui permit de contracter une alliance dans le pays même des Hétéens, où reposaient les cendres d'Abraham et de Sara ; le fier chasseur épousa dans le même temps deux filles de la même ville, Judith et Basemat.

Il est rare que la division ne se glisse pas dans les familles par la jalousie des femmes ; Rebecca ne put jamais sympathiser avec les deux jeunes Héthéenes : peut-être la diversité

des mœurs et des éducations contribuait-elle à la mésintelligence. La tendre mère de Jacob redoutait une semblable alliance pour ce fils qu'elle chérissait avec une prédilection marquée; son plus grand désir était de lui voir prendre pour épouse une fille du sang de Tharé.

Un motif plus puissant encore forçait le second fils d'Isaac à s'exiler de la maison paternelle : Ésaü son frère était furieux depuis qu'on avait abusé de la vieillesse d'un père aveugle pour le frustrer de son droit d'aînesse en faveur de Jacob. La prédilection de Rebecca l'avait fait recourir au mensonge et à l'artifice, pour tromper son époux : tout le monde connaît le stratagème dont elle se servit en couvrant d'une peau les mains délicates de Jacob, afin qu'elles parussent être les mains d'Ésaü. Nous voyons par cette ruse que les femmes asiatiques n'avaient aucun droit de partager entre leurs enfants l'héritage paternel, et que les hommes s'étaient approprié le privilège d'en disposer.

Jacob fut donc obligé de s'expatrier pour éviter les malheurs qu'il avait à craindre d'un frère irrité qui ne voyait en lui qu'un lâche et perfide usurpateur de ses droits. Il ne cherchait qu'une épouse dans la famille de Bathuel, mais il en trouva deux dans les filles de Laban son oncle.

La polygamie n'effrayait personne alors, Ésaü venait de prendre pour troisième épouse

Mahelet, fille d'Ismaël, et petite-fille d'Abraham, c'est-à-dire sa cousine germaine.

Le jeune fils d'Isaac et de Rebecca, fugitif et dénué de tout, était déjà près des portes d'Haran ; les bergers s'assemblaient autour de la fontaine pour abreuver les troupeaux, il demande aux premiers des nouvelles de Laban. « Voilà sa fille Rachel qui conduit ici ses moutons. » En parlant ainsi, les pasteurs lui montraient la plus belle des bergères qu'une taille élégante et une figure enchanteresse distinguaient de toutes ses compagnes. Jacob, frappé d'admiration, court à sa rencontre, lorsqu'elle était prête à se baisser pour découvrir la fontaine et faire boire son troupeau ; il enlève lui-même la pierre, et serrant entre ses bras sa charmante cousine, attendri jusqu'aux larmes, il ne put lui dire que ces mots entrecoupés de soupirs, *je suis le fils de Rebecca*.

Rachel, qui partagea son trouble dès le premier moment, court aussitôt à son père : Laban arrive, et Jacob est reçu comme un fils dans la maison de son oncle. L'amour avait fixé son choix ; *Rachel* en était digne, *Lia*, sa sœur aînée, disgraciée de la nature, n'avait pour elle qu'une âme douce et des vertus paisibles, ses yeux faibles et délicats étaient affligés par une humeur âcre et gluante qui la rendaient d'une figure repoussante.

Le petit-fils d'Abraham était pauvre, et la coutume orientale voulait déjà qu'on achetât sa femme. Laban, riche pasteur, avait agréé son neveu pour gendre, mais il fallut, pour mériter une de ses filles, sept années de service à la garde de ses troupeaux : Jacob eût servi vingt ans pour Rachel, non comme pâtre, mais comme esclave, tant il était épris.

Déjà la septième année venait de finir, on avait fait une grande fête ; le fils d'Isaac, au sortir d'un festin somptueux, croit enfin être l'époux de sa belle cousine ; mais au lever de l'aurore, il est tout étonné de se trouver entre les bras de Lia, sa sœur aînée. « Quel piège m'avez-vous tendu dans l'obscurité de la nuit, dit-il à son beau-père ? Rachel était l'objet de tous mes vœux, c'est elle que vous m'aviez promise, c'est pour elle que j'ai gardé vos troupeaux pendant sept années : pourquoi m'avez-vous trompé ? » Laban était de sang froid, il avait prévu ce courroux et médité sa réponse. « On ne marie jamais ici la cadette avant l'aînée. Vous aimez Rachel, vous l'aurez dès la semaine prochaine pour épouse, à condition que vous passerez encore sept ans avec nous » : il fallut bien y consentir.

C'est ainsi que Jacob eut à la fois les deux sœurs. Laban donna pour suivantes, à la pre-

mière, une jeune esclave, nommée *Selpha* ; à la seconde, une autre appelée *Bela*.

Jacob fut obligé par ses deux épouses à honorer leurs deux esclaves de sa tendresse. Lia, quoique moins belle et moins chérie, devint mère de quatre fils ; Rachel était adorée de son époux, mais elle restait stérile. La jalousie la dévorait : « Je ne puis plus, dit-elle à son époux, résister à mon chagrin ; donnez-moi des enfants, ou je mourrai de désespoir. » À ces mots Jacob lui répondit avec sagesse : « Suis-je donc un dieu pour disposer ainsi de la naissance et de la vie ? Vous êtes assurée de toute ma tendresse, il ne dépend pas de moi de vous donner de la fécondité. »

Rachel, toujours plus entêtée, voulut que son esclave Bela la rendit au moins mère par adoption. Il fallut y consentir. Mais bientôt Lia cessa d'être féconde, et fit éclater aussi sa jalousie ; *Selpha* partagea donc le lit de son maître. C'est par ces quatre épouses que Jacob fut le père des douze patriarches, et Rachel eut la consolation d'y contribuer par elle-même.

Vingt-et-un ans de service pastoral avaient enrichi le gendre de Laban. Les quatorze premières avaient eu pour prix Rachel et Lia ; mais les sept dernières étaient récompensées par la propriété des chèvres et des brebis tachetées de diverses couleurs qui naissaient parmi

les troupeaux. Jacob avait acquis, par la multiplication et le commerce de ce bétail, une grande opulence : il vit que ses beaux-frères le regardaient d'un œil jaloux, il médita de retourner auprès d'Isaac et de Rebeca.

Laban était idolâtre et superstitieux : il avait des dieux d'or et d'argent qu'il consultait comme des oracles. Rachel, prête à partir pour toujours avec son époux, emporta sans scrupule ces dieux pénates ou ces talismans. Son père irrité les poursuivit les armes à la main ; et Jacob, qui n'était point complice du larcin, lui permit de faire dans ses tentes et dans ses équipages la perquisition la plus exacte ; il consentit que le coupable, s'il se trouvait parmi les siens, fût puni de mort.

L'artifice et la dissimulation ne furent jamais plus nécessaires à une femme. Rachel eut le temps d'y recourir et le bonheur de s'en servir avec succès : après avoir caché les idoles sous le bât d'un des chameaux, elle s'assit dessus, s'excusant auprès de son père sur les incommodités de son sexe, qui la forçaient de demeurer assise en sa présence. Les idoles conservées par cette supercherie furent enterrées dans la suite par Jacob sous un térébinthe auprès de Bétel, avec tous les anneaux d'or pour le nez et pour les oreilles qui se trouvaient parmi les

femmes de sa suite ; ce sacrifice fut l'expiation des meurtres commis à Sichem.

Dina, fille unique de Jacob et née de Lia, avait été la cause de ces massacres. La curiosité si naturelle à son sexe et à son âge la fit entrer dans la ville de Sichem pour y voir les femmes du pays qui célébraient une fête. Pleine d'attraits et commençant à peine sa seizième année, elle fit naître dans le cœur d'un jeune prince, fils du roi de Sichem, la passion la plus violente. *Dina* fut donc enlevée par force et déshonorée : il est vrai que son amant consentait à l'épouser ; mais ses frères irrités préférèrent, à l'alliance qu'on leur proposait, une vengeance barbare, préparée par la plus horrible trahison. Tous les habitants de cette ville malheureuse furent égorgés, leurs femmes et leur filles réduites à l'esclavage.

La suite à d'autres ordinaires.

7 Juillet 1766.

N°. II.

DES COLONIES FRANÇAISES
AUX INDES OCCIDENTALES

(Suit. voy. Tom. III. N°. IV. p. 49.)

Quid censes munera terræ,
Quid maris extremos Arabas ditantis et Indos ?

HOR.

Rien n'était plus inutile, plus embarrassant, plus dispendieux pour l'État, que les établissements du Canada, semés en petit nombre sur les rives du fleuve Saint-Laurent et des lacs supérieurs ; nous en avons expliqué les raisons.

L'inutilité résulte de la nature même du climat et de ses denrées, qui sont parfaitement semblables à celles de la France septentrionale. Il n'est pas besoin d'établir des colonies sur un autre hémisphère, pour se procurer des récoltes semblables à celles de la métropole : il vaut bien mieux dépenser à l'amélioration de ses anciennes provinces une portion des sommes qu'exige l'entretien de ces domaines éloignés.

La dixième partie des frais que le gouvernement a faits pour le Canada pendant un siècle et demi, eut produit dans le royaume même, dix fois plus de vraies richesses, de force et de population.

L'embarras est, partout, la suite nécessaire de l'éloignement. Les règles de la bonne politique veulent que l'administration veille avec plus de soin à la conservation des colonies, qui sont autant de vraies provinces de l'État, d'autant plus exposées, et par conséquent plus difficiles à garder, qu'elles sont plus éloignées des forces centrales. En calculant sur ce premier principe, on aurait pu regarder le Canada comme le plus avantageux des établissements d'outre-mer ; c'était le plus voisin et le plus à portée du royaume. Mais cette facilité naturelle était malheureusement trop compensée par la situation même des postes qui formaient la colonie. Établis sur la seule rive gauche d'un fleuve difficile à remonter pendant près de deux cents lieues, et sur la seule droite pendant une autre pareille distance, non seulement ils étaient prodigieusement éloignés l'un de l'autre, mais encore les rivaux naturels qui ne cherchaient qu'à nous gêner et nous détruire possédaient l'embouchure du fleuve et nous resserraient de plus en plus. Ajoutez toutes ces difficultés aux inquiétudes causées par des sau-

vages aguerris, volages et souvent mutinés, et vous vous formerez une idée des embarras que causait au gouvernement la conservation de cette colonie.

Les dépenses ont été excessives : les citoyens qui s'intéressent aux grands objets du bien public n'ont pu voir qu'avec frayeur les détails qu'en ont mis au jour le sieur Bigot et ses complices. La position des divers établissements les rendait nécessairement très coûteux, même sous une administration sage et honnête. Combien de millions y ont été consumés par les horribles déprédations dont on a vu les preuves ? La plupart des fraudes tenaient à des abus invétérés ; et s'il fallait évaluer les sommes englouties dans ce gouffre sans fond, on serait étonné d'y trouver plus que la valeur de dix des meilleures provinces du royaume.

Nous ne sommes pas assez injustes pour englober dans la même censure l'établissement de la Louisiane ; bien plus profitable, bien moins difficile, bien moins ruineux pour le Trésor public. L'utilité de cette autre colonie résultait de la nature du sol et de l'espèce des denrées à y recueillir ; tous les objets qui rendent précieuses nos îles de l'archipel américain se trouvaient aux embouchures du Mississippi et des autres rivières voisines ou affluentes. Le coton, le sucre, le tabac, le cacao, la soie et

l'indigo, pouvaient s'y recueillir avec abondance. Les denrées européennes s'y naturalisaient aussi avec le plus grand succès, nos grains et nos légumes y réussissaient, surtout dans la partie septentrionale ; tout ce pays immense est encore couvert des plus magnifiques et des meilleurs bois de construction ; le chanvre, le fer et le cuivre n'y manquaient pas non plus ; ajoutez des vignes naturelles, dont on aurait pu faire de très bon vin, avec une espèce de myrthe qu'on aurait facilement multiplié, qui fournit de la cire verte très agréable à brûler ; par-dessus tout un air et un climat très sain, et vous aurez une idée de cette colonie.

Par une de ces fatalités inconcevables, qui portait depuis un siècle dans tous nos établissements français un germe de destruction, la Louisiane avait été subordonnée, ou pour mieux dire sacrifiée au Canada ; le bon sens et la politique, disaient précisément le contraire : si la chasse et la traite des pelleteries étaient un objet à ne pas négliger, ainsi que les bois du nord, il était facile de lâcher la bride aux aventuriers français qu'on appelait coureurs de bois, qui trafiquaient, chassaient et guerroyaient avec les nations sauvages. C'était au poste des Illinois qu'on aurait pu établir le point central. Ce fort une fois assis avec toute la consistance requise, sur les bords du fleuve Saint-Louis, à

plus de trois cents lieues au nord, étant alimenté par la navigation continuelle et très libre du Mississippi, aurait pu répandre en demi-cercle autour de lui, dans toutes les parties septentrionales, les traites les plus avantageuses ; tandis que dans l'espace intermédiaire, le long du fleuve même, et à la droite autour des grandes rivières qui viennent s'y jeter, on aurait pu recueillir à peu de frais une quantité prodigieuse de vivres, nourrir un bétail innombrable de bœufs sauvages qu'on y trouvait par milliers, y faire des chasses admirables en gibier de toutes espèces, et la meilleure pêche possible. La partie méridionale, ainsi nourrie par celle du milieu, de même que la partie supérieure, aurait perfectionné la culture des denrées américaines pour en fournir le royaume.

Afin de mieux sentir la solidité de cette correspondance, il faut savoir que le fleuve Saint-Louis ou Mississippi a près de cinq cents lieues de cours, du nord au midi ; que les Anglais ne nous avoisinaient en aucune manière à l'embouchure, les Espagnols de la Floride étant établis entre eux et nous en cette partie ; qu'ils n'en approchaient un peu qu'à près de trois cents lieues vers le nord, sans rien prétendre aux rives gauches du fleuve même. Enfin que la partie de la droite est une plaine immense de plus de cent lieues de large, sur plus de trois

cents de long, arrosée par une multitude de belles rivières, couverte de bois superbes et de prairies charmantes, remplie de toute espèce de gibier, et propre à la production de toutes les denrées d'Europe.

Ce magnifique empire, habité par un petit nombre de naturels doux et sociables, qui nous aimaient comme leurs frères, n'a pour tous voisins que les Espagnols du Nouveau Mexique, une longue chaîne de montagnes entre deux. Les Anglais les plus proche en étaient à plus de deux cents lieues, et derrière une autre chaîne de montagnes qui séparait leurs colonies des vastes pays situés à la rive gauche du fleuve.

On voit par cette position que la colonie de la Louisiane était aussi facile à défendre qu'elle était profitable. Il est vrai qu'on y avait fait de grandes fautes, et c'est en partie ce qui doit nous empêcher de la regretter, depuis que le roi s'est déterminé par des considérations supérieures à céder une portion de ce vaste territoire aux Anglais et l'autre aux Espagnols.

La première difficulté qu'on s'est donnée de gaieté de cœur, était l'embarras de rencontrer juste l'unique et périlleuse entrée du fleuve Saint-Louis. Sa situation seule dans le golfe du Mexique la rendait assez mal aisée à deviner ; les vases et les petites îles que forment sans cesse le limon du fleuve augmentaient la diffi-

culté. Mais pourquoi s'y jeter ? À la gauche de cette embouchure était un grand et magnifique port, ou plutôt un golfe paisible, qu'il était presque impossible de chercher en vain, dont l'accès était aussi facile pour les nationaux, que la défense contre les ennemis, et qui offrait plusieurs beaux ports au lieu d'un.

Le premier établissement de la Louisiane avait été placé dans cette situation si naturelle et si avantageuse ; mais la vivacité française qui confond tout, l'avait fait abandonner. La communication de tout ce golfe de la Mobile avec le fleuve de Saint-Laurent était visible et palpable ; mais parmi tous les emplacements qu'on aurait pu prendre pour un fort, on avait fait un mauvais choix en préférant le Biloxi ; on en a conclu qu'il fallait abandonner presque toute cette partie, pour attirer tout l'établissement à la Nouvelle-Orléans.

Il est vrai que les bords du Mississippi étaient les plus propres aux travaux de la culture, et par conséquent au commerce et au cabotage ; les ports pour les grands navires et pour les forces militaires pouvaient rester à l'est. Elles n'en auraient pas moins assuré toute la colonie ; mais tel est notre génie français, nous voulons tout ou rien. Un port et une forteresse ont été jugés par la stérilité du sol sur lequel ils étaient établis. On a mis la capitale

dans un endroit fertile, mais de difficile abord et peu propre à contenir une marine puissante, bien disposée pour l'attaque et la défense. Par ce même principe on a négligé toute la côte occidentale, quoique pleine de rivières, et couverte de bois de construction. La Louisiane subordonnée au Canada n'était qu'un accessoire presque oublié, jusqu'aux derniers temps où le gouvernement, plus éclairé, s'est chargé d'y veiller par lui-même.

S'il avait été fait pour cet objet avec intelligence la vingtième partie des dépenses qu'on a prodiguées au Canada, le roi eut eu la meilleure et la plus belle des colonies de l'univers à tous égards. Mais il était écrit que le Français perdrait par sa faute tout le continent de l'Amérique septentrionale.

Une des causes qui a le plus contribué à la perte de la Louisiane, c'est le discrédit occasionné par les folies du fameux système, sous la régence. On prit cette province sous le nom de Mississipi, pour en faire une espèce de personnage de théâtre, dans l'agiotage des actions. L'étranger qui gouvernait alors fut bien aise de faire illusion, et l'esprit français le servit d'abord au-delà de ses espérances ; le Mississipi fut un pays d'or et de diamants aux yeux du peuple. Pendant que cette fausse opinion s'accréditait, on pensait réellement à le peupler.

Mais quel système fut formé dans la spéculation, et comment fut-il exécuté dans la pratique ? Tirons le voile sur ces horreurs. Il était bien difficile qu'une si belle contrée ne ressentît pas longtemps les funestes effets de toutes ces manœuvres ; de là vient l'état de langueur, dont le dernier ministère n'a pu le tirer dans les embarras d'une guerre longue, sanglante et malheureuse. C'était beaucoup, sans doute, de pouvoir la conserver, et de s'en faire un objet de compensation dans le traité de paix, sans cependant renoncer entièrement aux avantages qu'on en peut tirer pour nos îles.

Il est certain que les Espagnols étant maîtres de ce vaste et très excellent pays, quoi qu'il ait fallu les réduire à la rive droite du fleuve Saint-Louis ou Mississippi, peuvent encore en faire une colonie très puissante, très redoutable pour eux, et très avantageuse pour le soutien de nos îles américaines.

Les rivières de Moigona, de Missouris et des Canses, celles de Saint-François, des Arkansas, ainsi que les rivières Noire et Rouge, peuvent facilement être jointes ensemble par des communications intérieures hors du fleuve. La côte entre la baie de l'Ascension et celle de Saint-Bernard offre de grandes ressources. Ce pays peut être partagé en trois parties, l'une au nord des Missouris, pour la traite et la chasse avec

les sauvages ; on y trouve en abondance les castors et les autres fourrures en s'enfonçant vers la partie du nord-ouest, toujours à la droite du fleuve Saint-Louis. Depuis le Missouri jusqu'à la rivière Rouge, tout du long de celle des Arkansas et des eaux affluentes, est le plus beau pays de la nature, un ciel admirable, de vastes plaines, des coteaux délicieux, couverts d'antiques noyers, de vignes, de myrthes à cire, et d'autres arbres de toute espèce ; c'est une vraie terre de promission qui n'a pour habitants dans l'étendue de plus de 2000 lieues carrées, que quelques naturels doux, honnêtes, industriels, que nous appelons sauvages, et qui le sont mille fois moins que les nations d'Europe. Cette province du centre, cultivée par une peuplade médiocre de Français et d'Espagnols, fournirait très abondamment de vivres les coureurs de bois du nord, et les planteurs des denrées américaines établis dans le sud. Depuis la rivière Rouge jusqu'à la mer, le sol est très propre aux denrées des îles que nous avons spécifiées.

Trois grands inconvénients ont dû forcer le ministère à céder cette province à l'Espagne. Premièrement la colonie, jusqu'à présent, avait été faible et languissante, depuis les fautes énormes qu'on avait commises dès le commencement, et sous la régence, qui n'avaient jamais

été bien réparées. Secondement, la conservation devenait de jour en jour plus embarrassante, par la proximité des Anglais : les deux nations trop irritées ne pouvaient se souffrir à portée l'une de l'autre dans l'Amérique septentrionale. Troisièmement enfin, ce pays paraissait de plus en plus d'un difficile abord pour notre marine guerrière et marchande, surtout depuis que les Anglais s'obstinaient à vouloir la presque île de la Floride, et toute la côte orientale.

Le ministère en a donc fait un usage très avantageux, en le faisant servir à l'acquisition du bien le plus désirable de tous, de la paix qui nous était si nécessaire ; il a coupé par la racine même tous les germes des dissensions interminables, en transférant les établissements français du continent de l'Amérique septentrionale, dans celui du midi, où les Anglais n'ont rien. Nous ferons voir aisément que la bonne politique peut y trouver tous les vrais avantages de l'autre, sans y rencontrer ni les mêmes difficultés, ni les mêmes dangers ; et d'ailleurs le continent de la Louisiane occidentale étant resté par la même sagesse aux Espagnols confédérés avec nous par le pacte de famille, nous indiquerons le parti qu'on en pourrait tirer encore en faveur des deux nations.

La suite à l'ordinaire prochain.

11 Juillet 1766.

N°. III.
DES COLONIES FRANÇAISES
AUX INDES OCCIDENTALES

(Suite du N° précédent.)

Quid censes munera terræ,
Quid maris extremos Arabas ditantis et Indos ?

HOR.

Le pacte de famille doit devenir un jour le salut de l'Europe entière, désolée depuis tant de siècles par la fausse politique et par la fureur guerrière. Cette confédération si sage et si précieuse peut influer de même sur la paix et la prospérité des colonies américaines : nous croyons que l'emploi de la Louisiane, dirigé sur les vrais principes qui servent de base au traité d'union fraternelle, serait un des moyens les plus efficaces d'en accélérer les effets, et de les rendre plus durables.

Nous allons donc exposer avec le plus d'ordre et de simplicité qu'il nous sera possible, des idées patriotiques sur la population, la cul-

ture et le commerce de cette vaste et magnifique région, presque déserte et si peu faite pour l'être.

Le but que nous nous proposons dans le système dont on va voir tout le détail, est de faire en peu de temps de la Louisiane occidentale un fort boulevard pour les autres colonies espagnoles et françaises de l'Amérique, une source abondante de richesses pour les trois monarques de l'auguste sang de Bourbon, confédérés par le pacte de famille, et pour les peuples qui vivent sous leur domination, français, espagnols et siciliens.

Sa Majesté Catholique ayant obtenu par le dernier traité de paix l'entière souveraineté de ce pays immense, que nous appelons la Louisiane occidentale, il serait difficile, pour ne pas dire totalement impossible, de le peupler d'Espagnols : on sait que cette monarchie n'est pas en état pour le moment présent de fournir une grande émigration de ses sujets ; le gouvernement actuel est trop éclairé pour la provoquer et même la permettre. Cependant le territoire nouvellement acquis par elle a, du nord au midi, seize degrés ou trois cents vingt lieues de long ; il a d'orient en occident à peu près dix degrés, ou cent soixante lieues de large, nous le répétons avec plaisir, du plus excellent fonds de l'univers à tous égards.

Il serait donc avantageux de pourvoir, en quelque manière que ce soit, à remplir ces campagnes délicieuses d'habitants utiles à eux-mêmes, utiles aux colonies des deux nations en Amérique, et aux trois métropoles confédérées. Nous osons proposer, à cet effet, l'établissement d'une colonie combinée des trois nations; et pour lui donner l'être, la conserver, la perfectionner, celui d'une compagnie pareillement tripartite de population, d'agriculture et de commerce. Ce premier coup d'œil exige de grandes explications.

La souveraineté de la Louisiane, la puissance militaire, la distribution de la justice, le gouvernement politique, ecclésiastique et civil, sont annexés à la couronne d'Espagne. En y demeurant unis, ils seront d'autant plus avantageux, que le pays sera plus peuplé, mieux cultivé, plus commerçant. Nous ne proposons point, comme on a fait souvent sans raison et sans utilité, que Sa Majesté Catholique se dépouille de ses droits régaliens en faveur d'une compagnie de population, d'agriculture et de commerce; de pareilles demandes ne sont fondées que sur la vanité qui les rend absurdes, ou sur la cupidité des subalternes qui s'en font des titres de vexation, de rapines, de concussions; tout homme de bon sens doit avoir ouvert les yeux sur les embarras et les horreurs de tout

genre qui marchent à la suite de ces inutiles concessions.

C'est donc uniquement la propriété territoriale, sous la dépendance et la protection de la cour de Madrid, que nous solliciterions en faveur d'une compagnie tripartite, française, espagnole et napolitaine ; nous supposons cette compagnie formée dans les royaumes, chacun en droit soi par actions, comme on a coutume d'établir toutes les sociétés de commerce ; et nous lui assurons deux sources de bénéfices, dont les produits seront nécessairement proportionnés aux efforts efficaces qu'elle aura faits, pour établir dans son magnifique domaine la population, la culture et le commerce.

Premièrement, nous attribuons à la compagnie par forme de rente seigneuriale, champart, agrière, dîme, ou tout ce qu'il vous plaira, le droit de percevoir en nature la onzième portion de tous les fruits de la terre, les dix premières demeurant au propriétaire cultivateur ; c'est-à-dire que chaque division de la compagnie tripartite contribuerait de son mieux à fixer des habitants à la Louisiane, en la manière que nous allons expliquer bientôt ; que chaque famille d'habitant recevrait, par une seconde cession, la propriété réelle, perpétuelle et absolue de sa portion du vaste terrain, concédé en général à la compagnie totale par Sa Majesté Catho-

lique, sous la seule redevance de ce onzième et sans nulle autre espèce d'assujettissement envers la compagnie ; toutes les autres entraves imaginées par l'orgueil ou l'avarice étant les fléaux des colonies et de l'humanité ; le gouvernement civil et militaire étant réservé immédiatement au roi comme dans ses provinces d'Europe ; et le onzième n'étant qu'une charge territoriale, mais légale et imprescriptible, à l'instar de la dîme ecclésiastique dans nos pays d'Europe, et non autrement.

Nous n'imposons aux Européens, accoutumés à la liberté, que cette redevance ; mais nous en exigeons une plus forte des Africains ou des Asiatiques, façonnés à l'esclavage, que la compagnie ferait venir dans son domaine : le sixième ou même le cinquième, avec la liberté qu'ils ne connaissent pas, et l'industrie dont ils n'ont nulle idée, leur serait un sort digne de l'envie de tous leurs concitoyens.

Nous expliquerons les moyens d'introduire, de fixer, de multiplier et perpétuer dans la colonie chacune des espèces d'habitants qu'elle peut recevoir ; nous nous contentons d'établir ici en faveur de la compagnie le champart territorial sur le pied du onzième des fruits quelconques, pour les Européens ou Américains, du cinquième ou sixième pour les Africains ou Asiatiques noirs.

Secondement, nous attribuons à la même compagnie le droit de fret ou de messagerie navale dont il faut que nous donnions l'idée. Loin d'accorder, suivant quelques systèmes trop malheureusement accrédités, à la Compagnie de la Louisiane le commerce exclusif, nous voudrions au contraire lui prescrire pour une de ses lois fondamentales l'exclusion absolue de tout négoce pris dans son sens véritable, c'est-à-dire, de tout achat, vente ou revente de denrées ou marchandises, désirant que la liberté la plus entière et la plus parfaite règne dans notre nouvelle colonie, pour le commerce tant intérieur qu'extérieur.

Mais nous nous sommes fait depuis longtemps un principe politique, dont l'utilité nous paraît de jour en jour plus étendue ; nous ne confondons point dans le négoce maritime la marchandise avec la voiture, ni le profit du marchand avec celui du voiturier : l'usage ou plutôt l'abus commun les a trop englobés jusqu'ici dans la même négociation, et c'est principalement dans l'administration d'une colonie comme la nôtre que cet artifice des négociants serait plus préjudiciable.

Pour se convaincre de cette vérité fondamentale très simple, et cependant très méconnue, il faut considérer que l'intérêt général de l'humanité, des nations commerçantes, des métropoles

et des colonies, est que les consommateurs respectifs puissent échanger librement leurs denrées réciproques, les rendre mutuellement aussi communes et aussi achetables qu'il est possible ; par exemple, que le sucre qui croît en Amérique soit apporté en aussi grande quantité, et par conséquent à aussi bon marché qu'il soit possible dans notre continent, et réciproquement que le froment qui naît en Europe soit reporté en l'autre hémisphère dans la même proportion.

Quand nous disons au meilleur marché possible, nous entendons de manière que la culture en demeurerait avantageuse de part et d'autre aux cultivateurs divers, chacun en droit soi ; qu'il y aurait un produit net pour le laboureur semant le grain, et pour le planteur cultivant les cannes ; que les frais de la voiture seraient payés, les dangers et pertes compensés, même avec un bénéfice en sus pour les acheteurs, les voituriers et les vendeurs réciproquement. On sent qu'en établissant les produits net de part et d'autre en faveur des cultivateurs, et en restreignant les bénéfices des agents du négoce à leurs justes bornes, tout est dans l'ordre et dans la prospérité ; plus on multiplie, plus on travaille, plus on profite d'une part, plus on aide à la multiplication et au profit de l'autre. En deux mots, apporter ou envoyer beaucoup de ses

denrées à bon marché, c'est l'intérêt public. Tout au contraire, le marchand acheteur et revendeur qui s'est encore approprié la voiture ne désire rien tant que de pouvoir porter et reporter peu, afin de vendre cher ; il épargne les avances, les entretiens, les dangers de ses voitures, et n'en gagne pas moins : c'est par ce principe de monopole qu'une compagnie de commerce fameuse dans tout le monde, après s'être approprié toutes les plantes qui produisent une de nos épiceries, n'en apporte en Europe qu'une quantité déterminée, et brûle tout le reste, pour vendre toujours au même prix ce qu'elle introduit parmi les nations. Cette manœuvre est vraiment le chef-d'œuvre de l'esprit marchand, et quiconque veut raisonner en bonne politique sur le commerce ne doit jamais la perdre de vue.

Si nous en étions encore à ce point d'illusion de confondre ainsi l'intérêt particulier du revendeur avec celui du commerce et des nations, nous serions capables de proposer la pratique absurde qu'on avait suivie dans plusieurs établissements pareils, par exemple dans celui de la France équinoxiale sous le feu roi, et de la Louisiane même sous la régence (pour ne parler que de ceux qui n'existent plus) ; nous attribuerions à la compagnie proposée un privi-

lège exclusif pour le commerce de l'Europe à la colonie, et de la colonie en Europe.

L'effet naturel d'un pareil droit est très facile à prévoir, l'administration de la compagnie calculerait la masse des négociations à faire en importations et en exportations de manière qu'il ne pût lui en coûter que le moins possible d'embarras, de mises et de risques, relativement à ses fonds d'établissement, et qu'il lui en revînt un fort bénéfice, c'est-à-dire un dividende de dix, douze ou quinze pour cent, et s'en tiendrait là : elle se garderait bien de porter dans l'Amérique septentrionale une plus grande quantité de denrées et de marchandises européennes, en disant, par exemple, si nous les y vendons à moindre bénéfice par tonneau nous en débiterons beaucoup plus, et ce moindre profit multiplié tant de fois davantage mettra notre gain total au pair ou même au-dessus ; car enfin s'il s'agit de gagner dix millions par an, il est égal de les gagner par cinquante chargements d'aller et revenir, qui rapportent chacun deux cents mille livres, ou par cinq cents chargements qui rapportent chacun vingt mille francs. Il n'est point de négociant et encore moins de compagnie négociante qui ne préfère le premier dès qu'elle a le choix de l'un et de l'autre.

Mais tout le monde est capable de sentir qu'une compagnie quelconque est la maîtresse de choisir entre ces deux partis, et par conséquent qu'elle prendra le premier toutes les fois qu'elle aura le privilège exclusif du commerce quand même elle ne serait pas chargée des frais de voiturage ; et c'est bien pis, si vous la supposez encore, suivant la méthode vulgaire, obligée à faire les avances, à supporter tous les frais et tous les accidents du transport : elle a pour lors mille raisons au lieu d'une de se restreindre dans les bornes qui lui paraissent suffisamment avantageuses. On n'a pas besoin de citer les preuves, elles sont sous les yeux des citoyens les moins éclairés.

C'est donc avec très grande raison que nous rejetons l'idée d'un privilège exclusif de commerce du plan que nous nous sommes formé d'une colonie, que nous voudrions voir la plus peuplée, la plus agricole et la mieux commerçante qu'il serait possible dans les circonstances où les lois de la nature et les arrangements politiques mettent aujourd'hui la Louisiane.

Mais il ne suffit pas de prohiber à la compagnie le fatal privilège, source des abus et des vexations. Nous ne voudrions même pas la laisser à la merci des négociants voituriers, qui ne tendent qu'à se rapprocher, autant qu'ils peuvent, des mêmes principes de monopole :

c'est pour l'en préserver que nous proposons d'établir en sa faveur une triple messagerie navale, par le moyen et au profit de la compagnie tripartite. Le nom de messagerie navale explique seul toutes nos idées ; c'est-à-dire que de quelques ports de France les plus commodes, tels que Bordeaux, La Rochelle et le Havre, partiraient régulièrement un certain nombre de navires pour la colonie qui seraient ses vrais coches maritimes : que tout citoyen quelconque serait admis à charger sur ces navires toutes les marchandises (non prohibées, tant qu'il y aura des prohibitions légales), moyennant tant par quintal pour droit de fret : qu'il partirait réciproquement, aux temps marqués, de la colonie, un certain nombre de navires pour la France, dans lesquels on pourrait aussi librement charger toutes les denrées permises. C'est la première division de notre messagerie navale. La seconde et la troisième classe des coches maritime seraient établies de même, l'une dans les ports d'Espagne, assignés par Sa Majesté Catholique, et l'autre, dans ceux des deux Siciles.

La suite à l'ordinaire prochain.

14 Juillet 1766.

N°. IV.

DES COLONIES FRANÇAISES
AUX INDES OCCIDENTALES

(Suite du N° précédent.)

Quid censes munera terræ,
Quid maris extremos Arabas ditantis et Indos ?

HOR.

Les trois monarchies, confédérées par le pacte de famille, concourraient, selon nos idées, par leur messagerie navale, à la population, à la culture et au commerce de la Louisiane : il est aisé de comprendre que le bénéfice du fret formerait un revenu considérable à la compagnie tripartite, sans être onéreux aux négociants qui se chargeraient des achats et des ventes.

De quelque manière qu'on s'y prend, il est nécessaire de fixer un profit clair et net pour ceux qui font les avances et qui courent les risques du transport, surtout dans le commerce maritime. Les navires qui forment la voiture coûtent beaucoup à construire, à équiper, à

pourvoir d'hommes, d'armes et de munitions ; plus ils sont faibles, plus les frais se multiplient par proportion : les gros bâtimens sont moins dispendieux et sujets à moins de périls. C'est un des premiers motifs qui rendent moins chères pour le fret les grandes et solides sociétés qui sont capables de mettre en usage des vaisseaux de force.

Une seconde raison se tire de la facilité qu'elles ont de compenser les profits considérables avec les chômages et les pertes : avantage très réel et très précieux, qu'on ne trouve point dans l'affrètement particulier. Un armateur qui vient de mettre son bâtiment à la mer ne se résoudra jamais à le faire partir pour sa destination, quoiqu'il n'ait qu'une moitié ou même qu'un quart de charge, en sorte que le bénéfice arrêté à tant par tonneau ne lui produise pas à beaucoup près les intérêts de ses frais et de ses avances. C'est ainsi que dans le commerce de terre un négociant ou un roulier n'expédiera point une voiture si la charge ne lui rapporte pas les frais du voyage.

Tout au contraire, dans les messageries de terre les coches et fourgons publics partent à demi-charge, au quart de charge, et partiraient même à vide, s'il ne se présentait rien à porter, par la raison que dans la continuité du temps, il se trouve une grande quantité de bons voyages

qui compensent très avantageusement les mauvais : la compagnie qui les entreprend étant fixe et réglée, son bénéfice définitif se trouve encore assez fort à la fin du bail. On n'a qu'à transporter la même méthode à la mer, en adjugeant l'entreprise totale et perpétuelle de la messagerie navale pour la Louisiane à la compagnie tripartite, et on aura saisi nos idées ; bien entendu que dans ce commerce on observerait la même impartialité que dans le négoce de terre, c'est-à-dire que les armateurs particuliers seraient les maîtres d'envoyer leurs marchandises sur leurs propres vaisseaux, s'ils le jugeaient plus à propos, à condition seulement de ne pas précéder les coches maritimes des messageries navales, et de payer à la compagnie tripartite une petite redevance.

Nous croyons fermement que le droit territorial réservé à la compagnie, et qu'elle serait tenue d'affermir par portion tous les neuf ans, en denrées ou argent, à son choix, au moyen d'une adjudication juridique, sans gros frais, au plus offrant et dernier enchérisseur, lui produirait beaucoup par la suite, à proportion qu'elle peuplerait et ferait cultiver ; et nous ajoutons que le droit de fret ou de messagerie navale formerait à ce premier bénéfice un supplément considérable.

Les principaux objets que nous aurions à cœur pour l'établissement solide et profitable de la compagnie tripartite seraient, premièrement que les trois augustes monarques du sang de Bourbon, chacun dans son État respectivement, voulussent accorder à leurs sujets qui consacraient pour cet objet leurs richesses numéraires, la pleine et sûre garantie de leurs fonds ou première mise, dont la rentrée serait affectée, en cas de besoin, sur leurs domaines respectifs, avec toutes les formalités requises. C'est une précaution nécessaire pour tranquilliser l'esprit du public, et pour l'exciter à des entreprises avantageuses.

Secondement, que la même bonté, pour faciliter d'autant plus l'établissement et diminuer les premiers frais, gratifiât respectivement la compagnie tripartite d'un certain nombre de frégates ou vaisseaux de force, déjà construits, que la paix rend inutiles en grande partie, et qui se gâtent plus dans un port qu'en voyage, à condition que la compagnie travaillerait annuellement à se former une marine propre à mesure qu'elle prendrait elle-même des accroissements.

À ces deux premiers bienfaits, qu'on ajoute une très petite remise sur les droits d'entrée et de sortie pour toutes les marchandises importées ou exportées par la messagerie navale de la

compagnie, et tout spectateur instruit prédira le succès de la compagnie tripartite.

Le premier soin de cette société combinée devrait être de *peupler* la Louisiane ; de là naîtrait son propre bien, sa gloire et son utilité. Commençons par une observation fondamentale et de la plus extrême importance. Presque toutes les autres colonies ont le désavantage terrible de dévorer leurs habitants d'Europe et d'Afrique. Il est peu de tempérament qui n'y soient altérés, peu de colons qui parviennent à la vieillesse, peu de familles qui s'y multiplient considérablement ; de là naît le préjugé du peuple qui se refuse assez raisonnablement aux émigrations.

Le climat et le sol de la Louisiane est au contraire le plus agréable et le plus salubre de tous. Les Européens s'y portent à merveille : on y parvient à la vieillesse la plus avancée, sans être assailli des maux qui tyrannisent ici l'extrême décrépitude. Les femmes y sont singulièrement fécondes, et les enfants très vigoureux : c'est une vérité bien constatée par les épreuves de près d'un siècle. Nous ne craignons point de dire qu'elle a toujours été le premier motif d'une prédilection très forte que nous avons depuis longtemps pour cette colonie au-dessus de toutes les autres ; c'est la plus favorable de

toutes à l'humanité : par quelle fatalité serait-elle la plus abandonnée ?

Voici le témoignage précis d'un témoin oculaire, qui demeura la majeure partie de sa vie dans cette contrée. « On passe peu de jours à la Louisiane sans voir le soleil : ce n'est que par orage qu'il y pleut ; le mauvais temps n'y dure point, et une demie-heure après, il n'y paraît plus ; mais les rosées sont très abondantes et remplacent avantageusement les pluies : ainsi l'on croira sans peine que l'air est parfaitement bon, le sang y est beau, les hommes s'y portent bien, peu de maladies dans la force de l'âge, point de caducité dans la vieillesse qu'on pousse beaucoup plus loin qu'en France ». (Lepage, *Histoire de la Louisiane*, Tom. I, pag. 141.)

Il faut ajouter qu'on n'a rien à redouter en ces heureuses contrées, ni des animaux carnassiers, tels que les lions et les tigres, ni des affreux serpents dont les relations mêmes les plus modernes font de si terribles descriptions, ni de ces infectes incommodes et venimeux qui désolent d'autres contrées. La population de la Louisiane serait donc la plus facile et la moins dispendieuse pour les trois métropoles. Il faut à presque toutes les autres renouveler sans cesse les générations des habitants, qui, bien loin d'y multiplier, ont peine à y subsister au-delà de douze ou quinze ans. À la Louisiane, une fa-

mille bien établie, non seulement resterait, mais dans vingt ans y serait triplée pour le moins par sa seule propagation.

Ce premier avantage est d'une très grande considération dans l'état où se trouvent actuellement les trois monarchies confédérées. Outre les Français et les Espagnols, que les intérêts des deux États ne permettraient peut-être pas de laisser émigrer en très grand nombre, notre système y appellerait des Italiens et des Siciliens : la récolte d'hommes et de femmes pourrait être très abondante en ces climats ; tout l'État ecclésiastique et les provinces limitrophes sont pleines de familles errantes, qui, la majeure partie de l'année, mendient en chantant et en jouant de divers instruments : elles n'ont point de propriété ni de subsistance que par le dangereux métier de la gueuserie ; on en pourrait tirer bon parti pour la Louisiane, en s'y prenant avec les précautions convenables, ainsi que nous l'expliquerons plus bas.

L'Allemagne fournit aussi de très grosses troupes d'émigrateurs, très propres aux colonies, et surtout à la Louisiane, qui leur plairait bien plus que toute autre à cause du climat. La compagnie tripartite serait à portée de les attirer sous ses drapeaux pacifiques, et de les établir dans son domaine.

Ce qui manque le plus communément aux nouveaux essaims qu'on veut transporter, ce sont les femmes. Si la compagnie tripartite éprouvait cette disette, qui cependant devient moindre chaque jour, elle aurait encore une ressource dans les filles américaines de ces régions : elles sont blanches, bien faites, spirituelles, adroites et courageuses.

La Louisiane occidentale ne contient que neuf nations de naturels, depuis le saut Saint-Antoine, situé au quarante-cinquième degré de latitude nord, jusqu'à l'embouchure du Mississippi vers le vingt-neuvième ; savoir, les Sioux, les Panis, les Missouris, les Padoucas les Kanoatins, les Quadodaquious, les Natchez, les Cenis et les Atacapas qui sont errants et dispersés dans ses déserts immenses.

Tous ces peuples sont naturellement industriels, braves, amis des Français : ils ne demanderaient pas mieux que de se fixer par des alliances et par des lois. Mais il faudrait absolument les traiter en égaux, les adopter comme vrais citoyens, et confondre surtout leurs enfants avec ceux des nouveaux colons, par des mariages réciproques.

La civilisation des Américains septentrionaux aurait dû sans doute être considérée comme un des premiers objets de la politique qui dirigeait nos colonies. On a trouvé dans le

Canada ces naturels divisés en nations peu nombreuses, qui circulaient sans cesse dans leurs antiques forêts, ignorant nos arts, nos mœurs et nos vices, acharnés les uns contre les autres, sans savoir trop pourquoi, par des inimitiés invétérées et cruelles. Nos marchands leur ont appris à consommer beaucoup de nos liqueurs fortes qui les détruisent, afin d'en tirer en échange beaucoup de pelleteries : on leur a fourni des fusils, de la poudre et des balles pour leurs chasses, afin qu'elles fussent plus abondantes, et par conséquent plus lucratives pour le négoce. Nos petits administrateurs ont cru faire merveille d'entretenir leurs guerres particulières, et de les détruire par eux-mêmes. Quand nous avons la paix en Europe, les sauvages, nos alliés, s'exerçaient sur d'autres peuples à fusiller, à surprendre et à piller. En temps de guerre on s'en formait des troupes auxiliaires, dont les Anglais ont eu beaucoup à souffrir dans les premières campagnes qui leur ont préparé la conquête de Québec et de ses dépendances. On aurait pu gagner peu à peu ces naturels, les convertir non seulement à la foi chrétienne, mais encore à la civilisation européenne, en faire à peu près de vrais Français par adoption, se charger de leurs enfants, qu'ils donnent volontiers à instruire quand on a gagné leur confiance ; leur donner une éducation

vraiment française, et croiser les races dans leur établissement, c'est-à-dire joindre un Américain à la fille d'un colon né dans l'Europe, et une jeune sauvage bien élevée à un Français. Dès la seconde ou troisième génération, vous n'auriez eu qu'un seul peuple très nombreux, très robuste, très facile à gouverner pour la métropole, mais très difficile à subjuguier pour nos ennemis.

S'il avait été dépensé, pour favoriser cette incorporation, la millième partie des sommes qu'on a prodiguées pour détruire les sauvages les uns par les autres, et pour dévaster le pays, afin d'enrichir quelques particuliers, on aurait été, dans la dernière guerre, à la cinquième génération des familles nées de ces premières alliances ; et peut-être n'est-il pas possible d'estimer la différence des résultats.

Il serait donc intéressant de ne pas commettre les mêmes fautes pour la Louisiane. L'objet le plus important, peut-être, au succès d'une si belle colonie, serait de civiliser les naturels le plus parfaitement qu'il serait possible, et de les incorporer aux nations d'Europe qu'on y transporterait.

Qu'on ne nous dise point qu'il est impossible de fixer ainsi les peuples de ce nouveau monde sous le joug des lois douces et honnêtes, qui les transformeraient en citoyens libres et en culti-

vateurs éclairés : on n'a qu'à lire l'histoire de la Nouvelle-France, et celle du Paraguay, l'une et l'autre écrite sur des mémoires très sûrs, par le P. Charlevoix, on verra que rien n'est au contraire plus possible à exécuter, quand on sait s'y prendre avec les ménagements convenables. Plusieurs nations avaient été parfaitement civilisées par les missionnaires, et la majeure partie garde encore ses lois et ses usages. Il est vrai que d'une part, les gouverneurs militaires ou civils favorisaient peu ces établissements sédentaires : une nation errante, sauvage et chasse-resse, qui dépensait beaucoup de fusils, de balles, de poudre et d'eau-de-vie, et qui rapportait en retour beaucoup de chevelures d'ennemis pour elle, et beaucoup de pelleteries pour la traite, leur convenait bien mieux ; d'autre part, les missionnaires retenaient leurs néophytes très isolés, et ne se prêtaient point à leur incorporation avec les Européens : ils avaient leur intérêt à l'empêcher. Le fait n'en demeure pas moins démontré par de très longues et très heureuses expériences, que les peuples naturels de l'Amérique sont propres à la civilisation par nous proposée.

La suite à l'ordinaire prochain.

18 Juillet 1766.

N°. V.

DES COLONIES FRANÇAISES
AUX INDES OCCIDENTALES

(Suite du N° précédent.)

Quid censes munera terræ,
Quid maris extremos Arabas ditantis et Indos ?

HOR.

Les peuples de l'Europe et de l'Amérique ne sont pas les seuls qui puissent fournir des essaims à la population de la Louisiane ; l'Afrique et l'Asie concourraient aisément à cet objet important si la compagnie tripartite jugeait à propos de fixer les noirs dans ses vastes possessions.

Quelques-uns de nos lecteurs, familiarisés avec l'idée de l'esclavage perpétuel établi dans nos colonies, vont croire sans doute, à ce premier début, que nous proposons d'introduire à la Louisiane, ou plutôt d'y confirmer et perpétuer ce système si funeste à l'humanité, si con-

traire au christianisme et aux mœurs de notre Europe.

À Dieu ne plaise que nous soyons jamais les apologistes et les promoteurs de la servitude : il n'est rien de plus horrible à nos yeux que l'orgueil et la cupidité de l'homme qui osa le premier prétendre qu'un autre homme fût son esclave. Nous excusons volontiers aujourd'hui les insulaires américains, séduits par l'usage, et presque subjugués par la nécessité. Le gouvernement les tolère, et paraît même les autoriser jusqu'à certain point : c'en est assez pour nous abstenir de les juger ; mais pour une colonie nouvelle, la voix de l'humanité crie du fond de notre cœur qu'il serait affreux d'y établir l'esclavage.

Rendons justice à nos compatriotes, et laissons-les, autant qu'il est possible, d'un reproche odieux. La servitude est établie dans l'Afrique et dans l'Asie : le despotisme le plus vicieux et le plus cruel règne dans toutes ces contrées ; mille tyrans y regardent les hommes comme un bétail qui leur est propre, et traitent à découvert la triste humanité comme un des objets de leurs commerce. Les Européens ne font point d'esclaves ; ceux qu'ils achètent sont déjà subjugués et dévoués à toutes les horreurs de l'état servile.

Il est malheureusement trop clair, que les grands et petits despotes de l'Afrique et de

l'Asie, continueront longtemps d'opprimer les hommes, et de les vendre sans pudeur comme toute autre marchandise. Rien ne serait plus noble, ni plus avantageux pour les trois nations confédérées, que de sauver l'humanité de cet opprobre.

Nous proposerions donc à la compagnie tripartite d'acheter dans l'Afrique et dans l'Asie, chaque année, des esclaves de l'un et de l'autre sexe, non pour les retenir dans les fers, et les accabler de travaux forcés jusqu'à leur décrépitude, mais pour les transformer en hommes libres, en cultivateurs industriels, en vrais citoyens de la Louisiane.

Ce commerce honorable est peut-être le plus profitable à faire en ce moment pour la compagnie tripartite ; et voici comment nous le prouvons par un calcul fort simple, qui n'en est pas moins infallible.

La redevance perpétuelle du cinquième ou du sixième des fruits est un premier produit qui rapportera beaucoup dans la suite à mesure qu'une famille de noirs achetés à prix d'argent, mais rendus libres et possesseurs, étendra sa culture et sa population. Peut-être même la seule assurance de ce bénéfice devrait-elle suffire à la compagnie tripartite ; ce n'est cependant pas le seul, ni même le plus liquide profit

que nous assignions pour la rentrée de ses avances.

Toute la Louisiane occidentale est encore couverte d'arbres magnifiques : on ne peut étendre la culture qu'en les abattant pour défricher ; c'est un objet considérable pour vos colonies insulaires, et pour l'Europe. Les grands bois de construction y sont évidemment trop rares et trop chers ; l'intérêt général exige donc qu'il soit mis le plus d'ordre et d'économie possible dans l'exploitation des forêts qui couvrent aujourd'hui les terres à défricher de la Louisiane. La compagnie tripartite, concessionnaire générale du roi d'Espagne, serait évidemment propriétaire de ces beaux bois de construction, par le titre même de son établissement : son intention étant de céder aux colons d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique, chacun sa portion de terre en toute propriété, sous la retenue d'un champart, elle est maîtresse de réserver en chacune des concessions particulières, la propriété des arbres qu'il faudra nécessairement détruire pour cultiver la terre.

Il n'est pas à craindre que la Louisiane souffrît bientôt de la trop grande rareté des bois, si sensible depuis longtemps en France ; il faut néanmoins prévenir de bonne heure cet inconvénient très considérable. Nous croyons par exemple qu'il serait avantageux de réserver au

roi d'Espagne une quotité du terroir de la Louisiane, comme le quart ou le cinquième en chaque district particulier, pour former un domaine royal ; le tiers de ce domaine pourrait être défriché et subdivisé lui-même en trois parties, pour l'administration ecclésiastique, militaire et civile. Le gouvernement n'aurait qu'à favoriser les premières cultivations (en fournissant aux premières administrateurs des familles noires, qui leur payeraient à perpétuité le cinquième) ; le tiers ainsi mis en valeur pour le roi subviendrait aux frais de l'administration ; les deux autres tiers resteraient en bois, et deviendraient un jour pour le roi d'Espagne une très grande source de richesses, si la colonie prospérerait comme on peut le croire.

La compagnie tripartite pourrait donc faire exploiter successivement au moins quatre cinquièmes des forêts qui couvrent aujourd'hui le sol, avant que d'en faire la concession particulière à ses colons. Le prix de ces beaux bois, apportés en Europe ou vendus dans les colonies, rendrait une bonne partie des avances qu'elle ferait en achats de familles noires africaines ou asiatiques, ou en transport, en établissement, en subsistances provisoires, tant de celles-ci que des autres.

La culture de la Louisiane exige en effet de la compagnie tripartite ces avances indispen-

sables : elle ne doit compter pour colons que des familles pauvres des quatre parties du monde ; il faudrait donc nécessairement amasser en chaque division particulière un premier fonds pécuniaire que produirait la mise des actions, qu'on emploierait avec économie à l'enrôlement volontaire des familles blanches, et à l'acquisition des familles noires. Chaque nation, par exemple, pourrait s'imposer la loi d'enrôler par an tel nombre des premières, et d'en acquérir une telle quantité des secondes, que les Noirs formassent seulement la moitié de la population primitive.

Les familles enrôlées devraient être vêtues, équipées, transportées, fournies de tentes, de cabanes, de meubles, d'ustensiles de ménage, d'instruments d'agriculture, et de subsistance provisoire ; chacun de ces articles demanderait un grand détail, beaucoup d'ordre, de bonne foi et d'intelligence de la part des administrateurs. Il est clair que notre plan rendrait nécessairement la compagnie très attentive sur tous ces objets. Les familles enrôlées ou achetées seraient, en quelque sorte, son vrai patrimoine, c'est-à-dire la vraie et l'unique source de son profit. On ne peut pas mettre la conservation des hommes sous une meilleure sauvegarde que celle de l'intérêt d'une grande société de commerce. La compagnie ne tirerait de pro-

duits de son immense concession qu'à proportion du nombre des habitants qu'elle y fixerait, des progrès qu'ils feraient dans l'agriculture et de l'aisance qu'ils se procureraient. C'est cette aisance, occasionnée par l'état florissant de leur cultivation, qui ferait valoir d'autant le droit de champart et le droit de fret.

On doit donc croire que la compagnie se formerait, ou qu'elle adopterait le plan d'opération le plus sage et le plus avantageux pour l'établissement solide et florissant de chaque famille de cultivateurs par elle enrôlée pour la Louisiane : elle serait obligée de partager en trois époques cet établissement. La première est l'enrôlement ou l'achat jusqu'à l'embarquement pour la colonie : il faudrait des dépôts bien réglés, tant pour les Européens volontaires, que pour les Noirs acquis à prix d'argent. Notre idée serait de diviser à mesure les colons en grosses troupes ou régiments de mille ; les régiments en compagnies de cent ; les compagnies en escouades de dix, avec des préposés à chaque division : nous croyons que cette nouvelle milice agricole devrait être rangée sous trois lignes en chaque escouade. Celle des hommes tenant le centre, chaque chef de famille aurait derrière lui sa femme en troisième rang, et ses enfants rangés par âge en file devant lui ; c'est ainsi qu'on les passerait en revue

et qu'on les inscrirait, qu'on leur délivrerait les aliments et la solde, qu'on les embarquerait, qu'on les débarquerait, qu'on les établirait. Chacune des compagnies blanches formerait un village à la Louisiane, en y joignant quatre familles noires, et quatre autres des Américains qu'on pourrait civiliser ; on aurait par conséquent seize familles primitives, pour la portion de la compagnie, outre celles du domaine royal destiné aux frais de l'administration. Dix compagnies ou villages formeraient un district ; mille, une province ; et dix mille, un département.

Nous avons assigné les limites des trois gouvernements de la Louisiane. Celui du nord doit être établi sur la rivière des Missouris, et sur toutes les autres qui s'y jettent ; celui du centre, sur la rivière des Arkansas, et les voisines ; celui du sud, depuis la rivière Rouge jusqu'à la mer. Le premier est destiné par la nature plus particulièrement à la traite avec les naturels du nord-ouest, surtout à celle des pelleteries, à la chasse, et au commerce qui naît de ces objets : les bois y sont forts et vigoureux. Le gouvernement du centre paraît plus propre, suivant nos idées, à la culture sédentaire des denrées comestibles, dont les habitants pourraient aider les colons du sud et les chasseurs du nord.

Il est extrêmement important d'observer que la rivière des Arkansas communique dans le centre même de la Louisiane à la rivière Rouge, par le moyen d'une autre qu'on appelle la rivière Noire, qui a plus de cent lieues de cours navigable partout, en remontant jusqu'à l'endroit où elle se divise en deux branches, dont l'une va tomber dans la rivière des Arkansas : voici l'utilité de cette remarque.

Depuis l'embouchure de la rivière Rouge, les terres qui sont à l'ouest du fleuve Saint-Louis sont absolument plates. Pour peu que l'art aide aux opérations journalières de la nature, rien n'est plus simple que de redresser et creuser un beau canal de navigation, qui est tout tracé jusqu'aux lacs des Tchitimachas, et jusqu'à la baie de l'Ascension : il y en a les trois quarts de perfectionnés par la nature depuis la fourche jusqu'à la mer ; en achevant cet ouvrage si facile, on arriverait donc de la baie de l'Ascension, située à l'ouest du fleuve, jusqu'à la rivière Rouge, sans être obligé de naviguer sur le Mississippi même, et par conséquent, sans avoir aucune crainte de voir susciter des querelles entre nos colons et les Anglais qui sont à la gauche du fleuve.

On voit par là que nous n'adoptons plus la Nouvelle-Orléans pour capitale et pour port de la colonie ; les raisons en sont trop aisées à

deviner : nous la plaçons de préférence sur les confins des Atacapas, à l'ouest de la baie de l'Ascension ; nous laissons même inculte pour la chasse et le chauffage tout ce qui reste à l'est de notre canal, tiré de cette baie de l'Ascension à la rivière Rouge, pour éviter tout sujet de rixe et de rivalité. Le pays qui est à l'ouest est magnifique, excellent pour toutes les denrées américaines, arrosé de plusieurs rivières, jusqu'à la baie Saint-Bernard ; la côte s'y défend elle-même.

Dès qu'on peut arriver à la rivière Rouge sans entrer par le fleuve, nous trouvons pour les colons du centre des établissements merveilleux tout le long de la rivière Noire. Elle a deux cents lieues de cours, jusqu'à celle des Arkansas qui lui communique, et les bords de celle-ci sont excellents. Le fleuve n'est donc plus absolument nécessaire pour la communication du centre avec la partie du sud et la mer ; c'est l'objet principal d'où dépend la paix et la sûreté de la colonie. Reste la communication avec le nord et la rivière des Canzes, très belle et très navigable, qui se jette dans le Missouri, étant toute voisine de la rivière Blanche, aussi navigable, qui vient se rendre dans celle des Arkansas : elles forment cette jonction que l'art peut perfectionner aisément, dans un pays tout plat et tout uni, sans pierres ni rochers.

De ce détail très essentiel il résulte qu'on peut établir dans la Louisiane occidentale une navigation intérieure qui joindrait les trois gouvernements du sud, du centre et du nord, sans avoir aucun besoin du fleuve Saint-Louis. Cette navigation si précieuse remonterait depuis environ le trentième degré de latitude, jusqu'au quarante-deuxième au moins, c'est-à-dire plus de quatre cents lieues en ligne directe, hors de tout danger, dans le plus beau pays de la nature. Qu'on juge si c'est là de quoi former une colonie florissante.

Les trois nations confédérées par le pacte de famille, après l'avoir peuplée sans s'épuiser d'hommes utiles, comme nous l'expliquerons plus en détail, profiteraient en deux manières des progrès de sa cultivation. La compagnie tripartite demeurerait propriétaire d'une partie du produit net, en vertu de la redevance territoriale, et du droit de messagerie navale ; mais la totalité des trois peuples recueillerait certainement un bénéfice plus considérable encore du commerce réciproque et de la consommation mutuelle qui naîtrait de leur correspondance.

La suite à d'autres ordinaires.

21 Juillet 1766.

N°. VI.

DES ANCIENS FRANCS.

(Suit. Voy. Tom. III. N°. XI. p. 176.)

Ætas parentum, pejor avis, tulit
Nos nequiores.

HOR.

N°. II.

La vigoureuse expédition des *Sicambres* nos aïeux, contre le camp fortifié de Quintus Cicéron et les soldats légionnaires de César, avait imprimé tant de terreur dans l'âme des Romains, qu'ils n'osaient plus regarder qu'avec respect les rivages de la rivière de Sieg ; trente-six ans de paix furent le fruit de cette victoire éclatante, remportée sur la Meuse par un simple détachement de deux mille hommes de cavalerie.

La politique de ces fiers et avides républicains ne perdait point de vue la rive droite du Rhin, et surtout le pays formidable de nos an-

cêtres ; mais elle n'osait plus recourir à la force ouverte pour se venger de l'affront que les armes romaines avait essuyé dans la campagne de l'an 699.

César, maître des *Ubiens*, avait imaginé de façonner à la discipline militaire l'élite de leur jeunesse, et ce peuple indigne du nom Germain avait fourni des troupes auxiliaires contre les Gaulois, dans cette fameuse guerre de Vercingetorix, qui mit la domination des Romains dans un si grand danger, l'an 700 de Rome, 52 ans avant Jésus-Christ.

L'ambitieux conquérant des Gaules n'avait pris tant de peine à soumettre ces fières nations, à les gagner par ses artifices, à les former insensiblement aux arts guerriers, que pour subjuguier par leurs mains Rome et tout l'univers. Le peuple et le Sénat, amollis par le luxe, et perdus de débauche, n'étaient plus capables de résister aux légions nouvelles que César traînait à sa suite, qui joignaient à la force et au courage héréditaire, la science de la discipline, et l'avantage des armes défensives, ignorées de leurs ancêtres.

Dans les combats cruels de la guerre civile qui désolèrent l'Europe et l'Afrique, César fut toujours suivi des troupes *germaniques* : on les trouve jusqu'en Égypte dans le tumulte d'Alexandrie. Les *Ubiens* s'accoutumaient insensi-

blement au joug du Romain, et se formaient à sa discipline si redoutable aux nations privées de cette ressource.

Nos lecteurs n'ont pas oublié, sans doute, la position de ce peuple si fatal à ses voisins : il occupait le centre de la Germanie proprement dite, sur la rive droite du Rhin ; c'est à la rivière de Lhon qu'il faut s'attacher pour reconnaître son premier territoire : elle coule aujourd'hui dans le comté de Nassau : les *Ubiens* habitaient alors sur les rivages à l'opposite de Trèves, et presque vis-à-vis de l'embouchure de la Moselle.

La nation très nombreuse et très farouche des Suèves était à l'orient des Ubiens, et nos sages aïeux, les Sicambres, à l'occident, sans en être séparés par aucun rempart naturel, ni défendus par aucuns travaux de l'art : on laissait entre deux nations une lisière de bois brûlés et de terres incultes pour marquer les limites : c'était l'ancienne loi *germanique*.

La vengeance et la cupidité romaine méditaient en secret la ruine des Suèves et des Sicambres ; on a vu que César les avait attaqués les uns après les autres, mais avec des succès bien différents ; Arioviste et les Suèves avaient été défaits en bataille rangée, chassés de la Gaule, et poursuivis jusque sur leur propre territoire ; ils s'étaient vengés sur les malheureux

Ubiens et les avaient désolés par d'affreux ravages. Les Sicambres, au contraire, victorieux des troupes de César, n'avaient jamais témoigné le moindre ressentiment aux lâches voisins qui les avaient mis dans la nécessité de faire sentir aux Romains le poids de leurs armes.

Le premier emploi que la politique romaine eut à faire de l'obéissance et du zèle des *Ubiens* aguerris et policés dût donc être l'oppression des Suèves, plus facile aux premiers, et plus agréable aux seconds. Le plus grand art des Romains fut toujours de ne point détourner leur attention des peuples qu'ils avaient une fois attaqués, de les suivre sans cesse, et de profiter habilement de toutes les circonstances pour le subjuguier : ils comptaient pour rien le temps, la dépense, le sang des citoyens, toutes les horreurs des trahisons couvertes : c'est par la profondeur de ce fatal système, et par leur persévérance à le suivre, qu'ils conquièrent successivement une si grande partie du monde connu.

Tandis que les triumvirs remplissaient les provinces romaines de tumulte et de carnage, ces mêmes Romains, trop avilis pour rester encore libres, qui s'égorgeaient dans l'intérieur de leur empire pour savoir à quel maître ils devaient se prostituer, continuaient encore sur la frontière à prodiguer la vie des citoyens et des

nations étrangères, pour étendre le domaine de la république anéantie, qui venait de faire place au despotisme le plus cruel et le plus vicieux.

Carrinas combattait contre les Suèves, dans le temps qu'Octavien, nommé depuis Auguste, disputait le pouvoir suprême au vil Marc-Antoine, lâche flatteur de César et du peuple corrompu de Rome, assez perfide pour avoir voulu couronner l'usurpateur, assez puissant sur la multitude aveugle pour l'armer contre les vengeurs de la liberté publique en faveur d'un monstre qui l'avait opprimée, assez audacieux pour vouloir succéder à la puissance du maître qu'il avait encensé le premier. Les Germains orientaux de la rive droite du Rhin furent subjugués par ce général ; et Carrinas reçut les honneurs du triomphe : preuve assez claire que leur disgrâce avait été complète.

C'est l'an de Rome 725, sous le cinquième consulat d'Auguste, que les Romains virent étaler pendant trois jours la pompe triomphale ; les honneurs suprêmes furent tous pour le nouvel empereur, mais il daigna les partager avec les généraux d'armée qui n'étaient plus censés que ses lieutenants. C. Carrinas y parut le premier jour, comme vainqueur des Morins et des Suèves. (Dion, Liv. 51.)

Il est probable que les succès de Carrinas furent la suite d'une expédition d'Agrippa dans

les Gaules et dans la Germanie proprement dite : on trouve dans le même historien (Dion Cassius, Liv. 48.) que l'an de Rome 717, sous son propre consulat et celui de Gallus, le fameux Agrippa traversa le Rhin à l'exemple de Jules César ; mais sans aucun détail sur l'objet et les suites de son invasion, nous savons seulement qu'Auguste lui décerna les honneurs du triomphe, et qu'il eut la politique de les refuser.

M. Vinicius imita cette modestie d'Agrippa, l'an de Rome 729. L'empereur, qui devenait de jour en jour plus prodigue de la pompe triomphale, voulut en récompenser quelques victoires qu'il avait remportées sur des Germains qui ne sont pas désignés autrement dans Dion Cassius (Liv. 53.) Il est probable qu'il s'agissait des Suèves, accablés par Carrinas.

Les Romains avaient grand soin d'introduire les arts et le commerce dans les nations sauvages qu'ils voulaient amollir et subjuguier. Leurs négociants étaient avides et insolents : c'était l'esprit propre du Romain de mépriser tous les étrangers, qu'ils appelaient barbares. Les Suèves étaient réellement farouches et mal endurents : on peut leur attribuer la mort de quelques marchands romains, qui fut sévèrement punie par l'expédition sanguinaire de ce Marcus Vinicius. Auguste fit bâtir à sa gloire un arc de triomphe dans les Alpes, et lui donna

la permission de porter tous les ans, au premier jour de janvier, la couronne et la robe triomphale.

Ces défaites multipliées des Suèves, et l'asservissement parfait des *Ubiens* au joug des Romains, qui les avaient formés à la discipline militaire, menaçaient insensiblement nos aïeux d'une invasion redoutable.

Le danger redoubla, l'an de Rome 733, lorsqu'Agrippa, de retour dans les Gaules, s'avança jusqu'aux bords du Rhin, et transporta sur le rivage méridional du fleuve, vis-à-vis du pays de nos ancêtres, une partie de ces mêmes *Ubiens* qui les tenaient déjà comme assiégés à l'orient. C'est la capitale de ce nouvel établissement qui porte aujourd'hui le nom de Cologne, et qui s'appelait en latin, *Colonia Agrippina*, en mémoire d'Agrippa lui-même, et de la fameuse Agrippine, ainsi que nous l'apprenons de Corneille Tacite, au livre douzième de ses Annales, et dans son Traité des mœurs des Germains.

Le reste des *Ubiens* paraît avoir resté dans le lieu de son origine, toujours redoutable par sa position au centre des nations germaniques, situées sur la rive droite du fleuve, entre les Suèves et les Sicambres : on les appela *Matriaci*. C'est d'après cette idée fort naturelle, surtout pour les Romains, que nous les avons pris aussi

pour point central dans notre description géographique.

Il était assez difficile que les Sicambres, environnés de deux côtés des sujets de l'empereur romain, ne sentissent pas bientôt les terribles effets de ce dangereux voisinage. L'imprudence et l'avarice de M. Lollius les mit une seconde fois aux mains avec les légions. Cette seconde guerre fut plus longue et plus cruelle que la première : nos ancêtres y donnèrent les plus grandes preuves de leur courage.

Auguste, maître du monde, avait fermé le temple de Janus : il ne pensait qu'à se plonger dans les délices, entouré de flatteurs qui l'encensaient, de poètes et d'artistes qui lui prodiguaient les merveilles du génie. Sa politique insidieuse n'avait pour but que d'amollir de plus en plus les mœurs déjà si corrompues du peuple et du Sénat, pour accoutumer au joug de la servitude ces âmes avilies.

Les provinces de l'empire, surtout les nouvelles, qui n'avaient point encore totalement perdu l'idée de leur antique liberté, furent livrées à la discrétion des exacteurs : rien n'était plus affreux que les vexations des publicains et les artifices qu'ils mettaient en usage pour dépouiller impunément le pauvre peuple.

On pourra juger par un exemple de la rapacité des tyrans subalternes qui géraient les fi-

nances de l'empereur. Licinius, Gaulois d'origine, prisonnier de guerre, puis esclave de César, s'était avancé par ses bassesses dans ces emplois lucratifs qu'on donnait à des affranchis, et qui les rendirent bientôt les maîtres de toutes les provinces de l'empire, de la cour romaine, et même en quelque sorte de la personne de leurs maîtres, abrutis par la débauche qu'ils leur inspiraient, tels que Claude et les autres semblables.

Licinius, intendant d'Auguste dans les Gaules, trouva que le tribut ordinaire imposé par les Romains se payait chaque mois. L'audacieux exacteur avait la force en main ; toute la majesté de l'Empire romain commençait, suivant la remarque de Dion Cassius, à résider dans les publicains, et à ne servir qu'eux dans l'établissement du despotisme impérial. Licinius, qui n'avait ni frein ni pudeur, imagina de partager l'année en quatorze mois de sa propre autorité. Ses infortunés concitoyens furent contraints de payer quatorze fois l'an le tribut qu'ils ne payaient que douze auparavant.

La voie de réclamation était interdite au malheureux peuple, sous un gouvernement tel que celui d'Auguste : sa cour était inaccessible à la vérité. C'est en vain qu'on profita du voyage que la guerre des Sicambres l'obligea de faire en personne dans toutes les Gaules pour

lui remontrer l'injustice évidente d'une année de quatorze mois. Licinius sut trouver les moyens de s'excuser : ils sont aisés à présumer, quand on connaît bien l'esprit de l'administration romaine.

L'empereur et la cour furent invités à une fête chez le receveur du tribut. Auguste y vit avec étonnement des monceaux énormes d'or, d'argent et d'effets précieux. « Seigneur, dit Licinius, telles étaient les richesses des Gaulois : jugez combien cette opulence les rendait dangereux ; je les en ai dépouillés dans la vue de vous en enrichir vous-mêmes. » Ce discours le rendit aux yeux de son maître le plus innocent et le plus précieux des hommes. Auguste emporta les trésors qui n'étaient sûrement pas les seules dépouilles du peuple, et les Gaules restèrent à la merci de Licinius.

Telle est l'idée que nous donne Dion Cassius (Liv. 54.) des publicains de l'empire sous le règne d'Auguste, qui passa dans la suite pour très doux et très équitable en comparaison de ses successeurs. Cette notion est indispensable pour concevoir l'origine de la seconde guerre des *Sicambres* contre les Romains.

Dans le même temps que Licinius désolait insolemment la Gaule par ses rapines, Marcus Lollius était préfet de la Germanie ; son portrait est tracé de main de maître, en fort peu de

mots, par Velleius Paterculus (*M. Lollio, homine, in omnia, pecuniæ quam recte faciendi cupidior, & inter summam vitiorum dissimulationem vitiosissimo.*) C'était un homme qui s'occupait en tout beaucoup plus à ramasser de l'argent qu'à faire son devoir ; qui joignait enfin tous les vices à l'hypocrisie de les cacher aux yeux du public. (*Vell. II. 97.*)

Avec de telles dispositions, Lollius n'eut pas de peine à se laisser séduire par l'exemple de Licinius. Ses avides et impitoyables centurions passèrent le Rhin pour forcer les restes des Ubiens, et peut-être les Suèves opprimés par Carrinas, à payer le tribut. Leur audace augmenta sans doute par le succès de leurs exactions ; soutenus de l'armée romaine qui se tenait sur la rive du Rhin, le préfet à la tête, pour en imposer aux Germais, ils osèrent entrer sur le territoire des Usipètes et des Tencières, et s'avancer jusqu'au pays même des Sicambres pour exiger par force des contributions.

La suite à l'ordinaire prochain.

25 Juillet 1766.

N°. VII.
DES ANCIENS FRANCS.

(Suite du N°. précédent.)

Ætas parentum, pejor avis, tulit
Nos nequiores.

HOR.

La soif de l'or fit oublier aux centurions que les Sicambres, nos aïeux, les Usipètes et les Tencières, qu'ils avaient accueillis et conservés malgré César, ne s'étaient point encore prostitués au joug des Romains : ils entrèrent donc hardiment sur leur territoire et prétendirent y exiger le tribut, aux noms d'Auguste et de Lollius, menaçant d'exécution militaire des peuples libres qu'ils allaient chercher jusque sur leurs foyers.

Les Sicambres, justement indignés d'un pareil outrage, commencèrent par se faire justice de ces ministres audacieux de l'avarice et de l'orgueil du Romain : ils furent tous mis en croix sur le bord du Rhin. Après leur supplice,

nos aïeux passèrent le fleuve les armes à la main, et marchèrent droit aux légions, pour apprendre aux soldats d'Auguste et de Lollius à respecter leurs limites.

Notre armée fut plus heureuse dans cette seconde expédition que dans la première sous Jules César. Le général romain était, comme toutes les âmes viles, aussi faible dans le danger qu'insolent et cruel dans la prospérité : il augmenta par une mauvaise manœuvre l'avantage que donnait la valeur aux *Sicambres* ; il divisa ses troupes et fit marcher en avant sa cavalerie, se tenant lui-même bien loin derrière, avec toute son infanterie.

Les Germains n'eurent pas de peine à rompre les escadrons des Romains ; la fuite devint générale ; nos aïeux poursuivirent avec ardeur ce premier avantage, mais ils furent étonnés dans le moment où ils taillaient en pièces les fuyards, de se trouver en présence de Lollius et de ses légions : ils ne s'attendaient pas à le rencontrer si près avec son infanterie ; leur parti fut pris sur-le-champ de l'attaquer, et sa défaite entière fut aussi prompte que celle de la cavalerie. L'armée romaine fut détruite au point de ne pouvoir plus tenir la campagne, et la cinquième légion surtout perdit son aigle, qui servit de trophée aux *Sicambres* victorieux. Perdre son aigle, c'est tout dire pour une lé-

gion. Les Romains attachaient à ce malheur une idée plus triste et plus déshonorante encore que nos régiments à la prise de leurs drapeaux. (*Vell. Paterc.* I. 97.)

Lollius se tint pour battu sans ressource, il envoya promptement lever des troupes, et sollicita vivement Auguste de venir en personne avec toutes les forces de l'empire, pour faire tête aux Sicambres. Leurs troupes victorieuses parcoururent, suivant *Dion Cassius* (l. 54), l'une et l'autre province appelée par les Romains improprement Germanie, et même les pays plus intérieurs de la Gaule belgique ; marque très certaine que leur victoire avait été des plus complètes.

Auguste n'était pas un prince guerrier : il aimait le faste et les plaisirs. L'empire romain lui paraissait assez vaste pour son orgueil et pour son bonheur : il ne désirait que de le voir parfaitement soumis à sa nouvelle puissance. Son intérêt exigeait que le Sénat et le peuple fussent endormis dans une paix profonde, et que la majeure partie des légions pût circuler dans l'intérieur, pour intimider et pour accabler les derniers défenseurs de la liberté, s'il repaissait encore quelques rejetons de l'esprit républicain.

La juste vengeance des Sicambres n'enflamma point son courroux : il supporta plus

patiemment la défaite de Lollius, et les conquêtes de nos aïeux dans la Belgique, que Jules César n'avait enduré leur générosité pour les Usipètes et les Tencières. Les troupes qu'il traînait à sa suite dans les Gaules étaient cependant plus nombreuses et plus redoutables : tout l'empire était parfaitement tranquille, et les Sicambres se trouvèrent seuls en ce moment à lutter contre toutes les forces de la domination romaine.

Quelques raisons qu'eut l'empereur de désirer la paix la plus profonde, il fallait que les armes victorieuses de nos pères eussent inspiré la plus grande terreur aux Romains pour leur faire rechercher et conclure la paix aux conditions les plus équitables.

La négociation fut entamée dès qu'Auguste eut pris par lui-même le commandement de la Germanie gauloise, ou improprement dite : l'armée des Sicambres y tenait alors la campagne depuis la déroute entière de Lollius. Ce lâche exacteur n'avait encore pu réparer ses pertes : il faisait forger des armes et levait des troupes lorsque l'empereur arriva de Rome à son secours.

L'intention des Sicambres n'avait pas été de s'approprier le pays de la Gaule belge, occupé par les Ubiens sur la rive gauche, en face de leur territoire : on se souvient que ces braves

et vertueux Germains n'étaient pas conquérants ; qu'ils faisaient gloire d'exercer chez eux l'hospitalité ; qu'ils cédaient volontiers à leurs compatriotes fugitifs une partie de leur vaste domaine, bien loin de songer à usurper le patrimoine des autres. Ils reconnaissaient le Rhin pour leurs limites, c'est la réponse qu'ils avaient faite à Jules César : il est probable qu'ils firent encore la même aux propositions d'Auguste.

Le traité de paix fut donc conclu sans que l'empereur et ses troupes eussent tiré l'épée ; l'armée des Sicambres repassa tranquillement le Rhin, et les Romains restèrent sur l'autre rive. Rien n'est plus glorieux, sans doute, que l'événement de cette seconde guerre ; l'auteur qui nous en a conservé presque seul le souvenir abrège tous les détails. Lâche adulateur d'Auguste et des Romains, il dissimule autant qu'il peut toutes leurs fautes et toutes leurs disgrâces ; mais la défaite entière de Lollius, et la négociation d'Auguste en personne à la tête de toutes ses forces, sont des traits qui n'ont pas besoin d'autre explication pour établir la gloire de nos aïeux. La guerre ne dura que deux campagnes, et finit l'an de Rome 738, c'est-à-dire 14 ans avant Jésus-Christ.

Si nos lecteurs exigent une confirmation des idées que nous leur donnons ici de la paix conclue par Auguste avec les *Sicambres*, il nous est

aisé de la fournir : on la trouve dans les poésies d'Horace, l'un des plus ingénieux flatteurs d'Octavien. La quatorzième des Odes, qui forme le quatrième livre de ses œuvres, est un panégyrique fastueux de son maître. Il prétend que le Sénat et le peuple romain ne peuvent lui décerner des honneurs assez grands pour égaler les services qu'il a rendus à la patrie pendant les années 737, 738 et 739 : c'est le titre de cette ode (AD AUGUSTUM, à *Senatu Populoque Romano satis dignos ei honores tribui non posse*). Aussi commence t-elle par ces vers pompeux,

Quæ cura Patrum, quæve Quiritium
Plenis honorum muneribus, tuas,
Auguste, virtutes in ævum,
Per titulos memoresque fastos,
Æternæ ?

« Auguste, par quel art le Sénat et le peuple romain pourront-ils imaginer des titres assez glorieux, ou bâtir des monuments assez durables, pour éterniser la mémoire de vos vertus et de vos exploits ? » Ce début enthousiaste est suivi d'une description très poétique, c'est-à-dire très exagérée, des moindres avantages remportés par les troupes romaines sur toutes les frontières de l'empire.

Fidèle aux règles de son art qu'il connaissait si bien, Horace s'élève par degrés des plus

légers succès à d'autres plus considérables, et finit par les idées les plus nobles et les plus touchantes. La paix des *Sicambres* est le dernier trait de cet habile pinceau. Les expressions du poète méritent d'être remarquées : on doit s'attendre d'y trouver l'idée la plus haute et la plus favorable que la ville de Rome et la cour de l'empereur se fussent formée d'un pareil événement : voici les deux vers qui terminent ce long et magnifique éloge.

Te cæde gaudentes Sycambri
Compositis venerantur armis.

« Les Sicambres qui se plaisent dans le carnage, vous *honorant* depuis qu'on a mis bas les armes. »

Il est facile de voir que la défaite sanglante de Lollius attirait à nos ancêtres l'épithète *cæde gaudentes*, expression naïve de la terreur des Romains. Le poète, en parlant des autres nations, les représente taillées en pièces, soumises en esclaves aux ordres d'Auguste ; mais il semble mettre au-dessus de ces triomphes l'avantage d'avoir mérité par une paix juste et salutaire la vénération des *Sicambres*.

À peine deux ans de paix se furent-ils écoulés, que les Sicambres et les Romains reprirent encore les armes. Ni l'un ni l'autre peuple ne

doit être accusé seul d'avoir excité la guerre : c'est probablement une faute commune, dont les effets ne devinrent si sanglants que par la faute des Gaulois. Ces malheureuses nations, dévorées par les publicains, n'avaient pas même la liberté de gémir sous un joug de fer qui les accablait. La patience leur échappa. La misère excessive, qui ne craint plus rien lorsqu'elle ne voit plus rien à perdre, leur inspira l'esprit de la vengeance et de la révolte : une fermentation générale annonça le soulèvement le plus décidé depuis les Pyrénées jusqu'aux rivages du Rhin.

Le jeune Drusus présidait lui-même avec toutes les forces militaires au dénombrement qui se faisait pour asseoir tous les impôts avec une rigueur tyrannique ; c'est alors que l'image de la servitude la plus ignominieuse et la plus cruelle vint ouvrir les yeux à tous les peuples gaulois : ils résolurent de mourir ou de briser des chaînes si pesantes.

Amollis par les arts, que la politique romaine leur avait appris, et assiégés de tous côtés par les soldats légionnaires, les plus sages des Gaules sentirent que tous leurs efforts seraient impuissants, à moins qu'ils n'obtinsent le secours des nations germaniques, amies de la liberté, qui détestaient les tyrans, et qui savaient leur en imposer. Les chefs de l'entreprise, qui se préparaient à venger la patrie de ses avides et

cruels oppresseurs, implorèrent l'assistance des Sicambres.

Nos généreux ancêtres étaient témoins des vexations inouïes que souffrait la Gaule de la part des publicains, et encore pleins du courroux que leur avait inspiré l'insolence des exacteurs, en pénétrant sur leur propre territoire : ils connaissaient toute l'injustice de ce droit barbare qu'on appelle droit de conquête, et regardaient par principe de justice et d'honneur l'invasion du territoire des nations comme des horreurs criminelles : ils promirent leurs secours aux Gaulois, résolus de reprendre leurs droits et de chasser les usurpateurs.

Rien n'était mieux combiné que cette confédération. Toutes les cités des Gaules devaient prendre les armes dans le même jour et courir sur les garnisons romaines qui campaient à leur portée. Les Sicambres, avec tous leurs alliés, devaient passer le Rhin dans le même moment, et paraître en corps d'armée pour appuyer partout les défenseurs de la liberté publique : si ce dessein généreux eût pu s'exécuter, il était impossible que Drusus et ses Romains pussent résister.

Mais la politique, la ruse et le bonheur des conquérants firent échouer une si belle et si juste entreprise ; les Gaules étaient toutes pleines de traîtres, de lâches flatteurs de la ty-

rannie, toujours prêts à seconder toutes ses cruautés pourvu qu'ils partageassent les dépouilles de leur infortunés concitoyens : les Romains furent avertis de toutes parts du danger qui les menaçait.

Drusus et son conseil profitèrent habilement des circonstances pour conjurer cet orage ; le temps était arrivé de célébrer à Lyon la fête d'Auguste : on avait poussé la flatterie jusqu'à déifier ce tyran pendant sa vie même, il avait une statue, des prêtres, un culte et des autels à Lyon, qui tirait alors de cette infâme superstition le droit d'être regardée comme la capitale des Gaules.

Le général romain, affectant une entière sécurité, ne parut occupé que de fêtes pompeuses en l'honneur de son maître ; il convoqua, sous ce prétexte, toute l'élite de la noblesse gauloise, les invitant nommément à cette illustre solennité. Les chefs des cités donnèrent dans le piège, ils crurent sans doute, par cette démarche, dissimuler d'autant mieux leurs desseins, et tromper plus sûrement la défiance de leurs ennemis.

L'évènement de cette fête insidieuse fut précisément le contraire du succès qu'ils avaient espéré. Le Romain se rendit maître des principaux Gaulois qui pouvaient seuls guider la multitude aveugle soit dans les conseils, soit

dans les combats ; le peuple, qui n'eut plus de chefs, fut incapable de former et d'exécuter aucune entreprise, la noblesse servait d'otages aux tyrans, et le joug devint impossible à secouer.

Les Sicambres, fidèles à leur promesse, ne manquèrent pas de se présenter sur le Rhin au temps prescrit ; mais ils furent étonnés de voir sur la rive gauche Drusus avec toutes ses légions, et d'apprendre que toute la Gaule était paisible dans son esclavage.

Il paraît, par le texte de Dion Cassius, qu'ils firent néanmoins tous leurs efforts pour pénétrer sur le rivage méridional, mais qu'ils ne purent y réussir.

Leur retraite ne fut point inquiétée par les troupes romaines. Drusus n'avait garde alors de se compromettre dans leurs forêts : il était trop habile pour ne pas se préparer de loin aux hostilités qu'il y voulait commettre.

La suite à l'ordinaire prochain.

28 Juillet 1766.

N°. VIII.
DES ANCIENS FRANCS.

(Suite du N°. précédent.)

Ætas parentum, pejor avis, tulit
Nos nequiores.

HOR.

La guerre de Drusus contre les *Sicambres* fut longue et sanglante : la science militaire et la ruse du Romain lui donnèrent de grands avantages sur la valeur de nos vertueux ancêtres, qui n'était accompagnée que de la justice et de la candeur. Rien de plus habile ni de plus profond que le système inventé par Drusus et ses conseils pour perdre une nation si redoutable ; c'est surtout dans les quatre campagnes de ce jeune général qu'on voit briller le génie et la politique des Romains.

Le fleuve du Rhin fut le premier objet des soins de Drusus : les *Sicambres* avaient coutume de le passer hardiment sur de légères barques et sur de simples radeaux, bravant,

comme on l'a vu, les garnisons romaines établies par Jules César à la tête du pont de Cologne. Drusus fit bâtir et fortifier deux nouveaux ponts, l'un au-dessus, l'autre au-dessous de l'ancien, et disposa sur toute la rive méridionale plus de cinquante forteresses qui la rendaient inaccessible (*Florus* IV. 12.)

Auguste avait une marine guerrière très redoutable. Ses navires marchaient à la voile et à la rame : ils portaient des machines de guerre et des soldats ; leur construction les rendait propres pour la plupart à remonter les grands fleuves. Drusus obtint une flotte nombreuse de ces vaisseaux de guerre : il était facile de la faire entrer dans le Rhin ; les Bataves, c'est-à-dire aujourd'hui les Hollandais, étaient amis de l'Empire. Leur cavalerie formait la garde ordinaire de Rome, sous les ordres d'Auguste ; les Morins, maintenant les Flamands, étaient entièrement subjugués.

Il était impossible que les Sicambres, dénués de tous les arts, pussent résister à cette flotte militaire, et braver désormais avec de misérables barques et de simples radeaux la marine du Romain ; la ligne de châteaux fortifiés sur le Rhin les tenait donc étroitement assiégés dans leur propre territoire. Mais ce n'était pas assez pour les vastes projets d'un général ambitieux

qui n'avait qu'à désirer pour être servi avec tout le zèle et toute l'habileté possible.

Le plan de Drusus était d'investir entièrement les Sicambres, de gagner par des négociations insidieuses, ou de soumettre par des expéditions sanglantes, tous les peuples qui les environnaient : il commença donc par une alliance avec les Cattes, peuple german qui remplissait tout le pays qu'on appelle aujourd'hui la Hesse. On voit que cette nation de la Germanie intérieure confrontait précisément aux Ubiens déjà soumis : elle achevait d'envelopper nos aïeux par la partie du nord-est.

On avait à craindre que les Suèves, situés à l'orient de l'un et de l'autre, ne saisissent une occasion favorable pour secouer le joug, et que leurs efforts n'opérassent une diversion en faveur des Sicambres. Drusus pénétra chez eux jusqu'au pays des Marcomans, sur la rivière du Mein, et y bâtit des forteresses pour les tenir en bride. Nos ancêtres avaient à l'occident, entre eux et la mer, d'abord en première ligne, les Bructères, les Marses et les Angrivariens, les plus voisins des sources de la Lippe ; en seconde ligne, sur le bord de la mer, les Frisons et les Cauques. Drusus étant assuré de toute la partie orientale, par le dévouement des Ubiens et des Cattes, ainsi que par l'oppression des Suèves, et bien mieux encore de toute la rive

méridionale, par sa flotte et par ses forteresses, il tourna toutes ses vues du côté de l'occident et du nord.

Après avoir fait les apprêts d'une expédition à demi-navale, dont le succès était presque infaillible, il s'y prit très habilement pour subjuguier toute la Frise, qui conserve encore aujourd'hui le même nom, à la différence des autres provinces germaniques plus voisines du Rhin, qui l'ont toutes changé.

Le rendez-vous de la flotte et des troupes fut à la pointe de l'île des Bataves, précisément à l'endroit où le Rhin se divise en deux branches, par conséquent fort au-dessous du pays des Sicambres, et même à l'extrémité occidentale du territoire qu'ils avaient cédé quarante-deux ans auparavant aux Usipètes, leurs protégés et leurs alliés.

Drusus ayant réuni ses forces (l'an de Rome 740, c'est-à-dire douze ans avant Jésus-Christ), il feignit de les mener toutes contre les Usipètes, qu'il attaqua brusquement sur leur propre rive, à la pointe occidentale de leur territoire. Il était facile aux Romains d'imaginer quelle serait la conduite de ce peuple. Ils avaient à l'orient, en remontant le long du Rhin, leurs amis et leurs bienfaiteurs les Sicambres ; et au-delà d'eux, toujours en remontant, les Tencières, autrefois leurs compagnons de fortune : c'est ainsi que

nos aïeux avaient placé ces deux peuples sur leurs domaines : l'une à leur gauche, vers l'orient, du côté des Ubiens ; l'autre à leur droite, vers le couchant, du côté des Bataves et des Frisons.

Les Usipètes, attaqués à l'improviste par l'armée formidable de Drusus, que sa flotte militaire vomit tout à coup sur leur rivage, se retirèrent dans le meilleur ordre qu'il leur fut possible vers les Sicambres. Le Romain les suivit avec ardeur, la flamme et le fer à la main, brûlant toutes les cabanes, détruisant le peu de moissons qu'avaient préparé les sobres Germains, et saisissant leur bétail fugitif.

À cette brusque manœuvre, nos ancêtres se crurent menacés d'une invasion dangereuse dans leur propre territoire. L'alliance des Cattes avec les Romains, la soumission et la discipline des Ubiens, les forteresses de la rive du Rhin, et l'apparition des vaisseaux de guerre sur le fleuve, devaient les confirmer dans cette idée. La précaution la plus sage parut être d'imiter en ce moment la conduite de leurs ancêtres contre Jules César, quand il vint les braver pour la première fois sur son fameux pont.

Les trois nations confédérées rassemblèrent toutes leurs forces au centre même du pays des Sicambres, loin du fleuve et des rivières navigables, laissant à Drusus des forêts, des déserts

et des coteaux escarpés à passer, et l'attendirent de pied ferme loin de sa flotte, dans une position si avantageuse pour eux, si redoutable pour leurs ennemis.

Le général était trop habile pour s'exposer avec des soldats romains à ce danger si manifeste : il avait réussi dans son projet, puisque les Usipètes étaient au milieu de la Sicambrie. Nos aïeux avaient abandonné leurs propres limites, et Drusus les incendiait. Nos lecteurs doivent se rappeler que ces ravages, tant vantés par les historiens flatteurs de Rome, ne sont que de pures forfanteries. Démolir les maisons, couper les arbres, brûler les moissons, emporter tous les effets, c'est une exécution terrible dans un peuple qui s'attache particulièrement au commerce, à l'agriculture et aux arts, tels que nous sommes aujourd'hui, tels qu'étaient alors les Romains, les Grecs, les Asiatiques et les Africains de leur domination.

Mais nous savons des mêmes historiens que nos heureux ancêtres ne cultivaient alors que très peu la terre, vivant principalement de lait, de chasse et de pêche ; qu'ils n'avaient point de possession ni de maisons ; que tous leurs meubles étaient quelques habits de peau, quelques vases de terre et quelques bonnes armes, quand ils pouvaient les prendre de force sur les Romains, ce qui leur était déjà arrivé deux fois,

ou les commercer avec les Gaulois, en échange de leurs chevaux et de leurs bœufs.

C'est donc une vanité toute pure dans les historiens romains, d'avoir fait sonner bien haut dans toutes les guerres germaniques ces grands ravages commis impunément par les Romains sur le territoire des nations. Ils en imposaient par cette idée aux lecteurs prévenus. On sait que les peuples policés ne laissent point ainsi saccager leurs provinces, à moins qu'ils ne soient les plus faibles ou les plus timides : les pertes sont trop considérables, trop difficiles à réparer, ou pour mieux dire trop irréparables. C'est, par exemple, une marque certaine de la défaite de Lollius par nos aïeux, que la liberté qu'ils eurent de fourrager à leur gré jusque dans le centre de la Gaule belgique : c'était un pays tout cultivé, plein de villes et de villages bien bâtis, de manufactures et d'artisans.

Mais les Sicambres, dans leur simplicité de mœurs, n'avaient aucun intérêt à s'exposer dans un mauvais poste avant la jonction de leurs alliés et à la portée d'une flotte guerrière, pour empêcher Drusus de ravager des champs qui n'appartenaient à personne, et de brûler des cabanes de feuillage, que leur maître aurait abandonnés quelques mois après.

César, plein d'ostentation, qui ne voulait qu'en imposer aux Romains et aux nations, a

dû faire un grand trophée de ces expéditions ; mais Drusus, qui marchait droit à son but en grand général, et même en citoyen modeste, ne se contentait pas d'un pareil avantage : il en sentait toute la futilité. Son plan avait été d'amener les Usipètes et les Sicambres précisément au point où ils se trouvaient : leur retraite, dans l'intérieur du pays, laissait à découvert les provinces maritimes, occupées par les Frisons qu'il voulait subjuguier ; et c'est là le grand art de sa première campagne.

Dès qu'il vit les trois peuples combinés, occupés à se fortifier et à l'attendre dans le centre de leurs forêts, il fit rembarquer précipitamment toute son armée : on fit force de rames en descendant le Rhin, et le Romain était au milieu de la Frise avant que nos aïeux eussent pu savoir sa retraite ni soupçonner son dessein.

Il paraît que Drusus avait des intelligences parmi ce peuple. Il était à peine sur leurs confins qu'ils furent soumis à ses ordres : ils fournirent même un corps d'infanterie pour grossir son armée. L'usage qu'il fit de ses troupes est encore plus admirable que la manœuvre pour éloigner les Usipètes. La rivière d'Issel coulait au nord du Rhin, assez près de ce fleuve : elle se jetait dans un lac au centre de la Frise, et ce lac dégorgeait dans la mer Germanique. Drusus imagina de joindre par un canal le Rhin et

l'Issel : ce projet fut exécuté sur-le-champ ; les soldats romains, les auxiliaires et les Frisons y contribuèrent.

La flotte guerrière de Drusus entra donc du Rhin dans l'Issel, dans le lac et dans la mer du Nord. Le premier fruit de ce grand et magnifique dessein fut l'assujettissement absolu des Frisons, incapables de résister à la marine des Romains : nos ancêtres furent aussi réduits à l'impossibilité de les secourir. Le prudent Romain fortifia les bords de son canal et de l'Issel, ainsi que les embouchures de la mer, par des châteaux que les Germains ne savaient pas assiéger, n'ayant pas même l'idée de l'architecture militaire ni de l'attaque des places.

Les pensées de Drusus étaient pleines de grandeur et de sagesse : il savait que le Vezer coulait comme le Rhin, d'orient en occident, derrière le pays de nos ancêtres, c'est-à-dire à la partie septentrionale, la seule dont il ne fût pas encore assuré. C'est ce point qui manquait à la circonvallation dont il voulait envelopper les Sicambres et leurs alliés. Le Vezer était donc l'objet de tous ses soins, depuis qu'il s'était rendu maître de la Frise de toute la côte maritime et de l'océan Germanique.

Les *Cauques* occupaient tous les rivages de la mer, depuis la rivière d'Emps jusqu'au fleuve du Vezer ; c'était, suivant le témoignage de

Pline, un peuple pauvre, dénué de tout dans ses marais, manquant même de bois pour brûler, se chauffant avec la tourbe, n'ayant pour se loger que des huttes de joncs et de terre grasse, et pour se nourrir que les poissons de la mer, de leur lacs et de leurs rivières.

Drusus avait imaginé que ces *Cauques* seraient faciles à subjuguier, et que ses gros vaisseaux de guerre n'auraient qu'à se montrer sur l'Emps pour leur en imposer, comme ils avaient fait aux peuples de la Frise : il éprouva le contraire ; un malheur qu'il aurait pu prévenir le mit à deux doigts de sa perte.

Les Romains ne connaissaient pas la force du flux et du reflux dans l'océan Germanique ; apparemment que les chefs de la flotte arrivaient de Rome, et n'avaient jamais navigué que sur la Méditerranée. Leurs navires, amarés à la côte, restèrent à sec lorsque la marée descendit : les *Cauques* saisirent ce moment pour attaquer Drusus. L'historien Dion, son panégyriste, est obligé d'avouer qu'il ne s'échappa de ce péril que par le secours des Frisons qui combattaient dans son armée.

Le plus grand succès qu'il retira de cette première campagne fut d'établir une forte division de sa flotte, qui le rendit maître absolu de tout le cours de la rivière d'Emps, et de fortifier à l'embouchure une citadelle, qui donna la

naissance à la ville d'Embdem. Les Cauques, accablés par la force de l'art, ne pouvaient plus secouer cette double chaîne, et leur assujettissement ouvrait au Romain la route du Vezer, où tendaient tous ses vœux.

Le jeune général passa tout l'hiver de l'an 741 dans les délices de Rome, comblé d'honneurs et de biens à la cour d'Auguste ; mais l'amour de la gloire l'appelait en Germanie. Dès le commencement du printemps, il partit pour continuer son expédition contre les Sincambres, qu'il avait toujours en vue, même dans le temps qu'il feignait de les oublier.

La dissimulation et l'artifice entraient toujours dans le plan des campagnes de Drusus ; son but était de les commencer de manière qu'il attirait l'armée de nos aïeux dans les contrées les plus éloignées de celles où il avait résolu de se porter lui-même avec toutes ses forces : il trouvait dans ses vaisseaux une merveilleuse facilité pour exécuter cette manœuvre.

La suite à l'ordinaire prochain.

1^{er} Août 1766.

N^o. IX.
DES ANCIENS FRANCS.

(Suite du N^o. précédent.)

Ætas parentum, pejor avis, tulit
Nos nequiores.

HOR.

Dès que la saison permit d'ouvrir la campagne de l'an 741 de Rome, onzième avant Jésus-Christ, Drusus feignit de vouloir l'entamer par la guerre contre les Sicambres mêmes, en se joignant aux *Cattes* vers les bords de la Lhon, à l'orient du pays de nos ancêtres.

Les Sicambres, qui voyaient toute la partie occidentale soumise aux Romains couverte de leurs forts et de leurs navires, trouvèrent cette idée naturelle et se préparèrent à une vigoureuse défense. Cependant Drusus n'arrivait point dans le pays des Cattes ; ses troupes et sa flotte étaient encore sur la rive méridionale du Rhin.

Pendant ce retardement, nos pères, impatients de combattre, conçurent le dessein de

prévenir l'invasion dont ils étaient menacés ; le Romain, qui connaissait l'impétuosité de leur courage, avait prévu cette résolution, et son système était combiné sur ce principe.

Le rivage du Rhin était trop bien fortifié de châteaux et de navires armés en guerre pour que les Sicambres s'exposassent à l'attaquer sur leurs barques et leurs radeaux ; mais ils voyaient à leur portée les Cattes devenus leurs ennemis, et alliés des Romains, qui se tenaient sous les armes, n'attendant que la jonction de Drusus et de ses légions pour les attaquer eux-mêmes. La prudence ne semblait-elle pas dire alors qu'il fallait profiter de la circonstance pour détruire cette armée de Germains mal intentionnés et pour ravager leur territoire ?

Il était probable qu'en brusquant l'expédition contre les Cattes, les Sicambres dérangeraient, par leur défaite et par le pillage absolu de leur territoire, tous les projets du général romain. Cette vraisemblance était le piège que leur avait tendu la politique profonde de Drusus.

En effet, l'armée des trois peuples combinés, Sicambres, Usipiens et Tenctères, s'était assemblée sur le territoire de ces derniers, plus orientaux, et par conséquent plus voisins des Cattes : elle marcha contre ces dangereux voisins, qui reculèrent devant elle, afin de l'engager plus avant sur leur territoire.

L'habile Romain n'attendait que ce moment pour ébranler sa flotte et son armée ; son dessein n'était pas de secourir les Cattes, quoique ses alliés, et de les sauver du glaive de nos ancêtres. La politique romaine était trop constante pour ne pas se plaire à détruire les nations les unes par les autres, afin de les subjuguier plus sûrement. Drusus laissa poursuivre, tailler en pièces, et désoler par les ravages les restes des anciens Ubiens et les Cattes qui s'étaient incorporés avec eux, sur les rivages de la Lhon.

La Lippe coulait entre les nations confédérées : elle servait de limites aux Sicambres, qui en occupaient la gauche ou la rive orientale, et aux Usipiens, qui en tenaient la droite ou la rive occidentale : c'est là que Drusus avait marqué le théâtre de ses exploits. Tandis que nos ancêtres s'enfonçaient au-delà de la Lhon, vers le Mein, en poursuivant les Cattes qui fuyaient devant eux, la flotte des Romains arrive à toutes voiles et à force de rames à l'embouchure de la Lippe, et débarque ses troupes sur la rive droite dans le territoire des Usipiens.

Le petit nombre de guerriers en état de porter les armes qui restait en cette contrée, se trouva parfaitement enveloppé par les ennemis : l'Issel, le Rhin et la Lippe, qui faisaient ses limites, paraissaient couvertes de vaisseaux romains, et Drusus y fortifiait des places, suivant

sa méthode : il fallut donc subir le joug, pendant que l'élite des troupes était bien loin de là dans l'armée générale.

Ce premier succès enfla le courage des Romains. Drusus savait que les Chérusques habitaient au nord des Sicambres, sur les bords mêmes du Vezèr. L'absence de l'armée combinée lui laissait un libre accès. Il jeta donc un pont sur la Lippe, et partit du pays des Usipiens pour marcher aux Chérusques, à travers le territoire occidental des Sicambres.

Dans cette brusque attaque, il paraît que ces nouveaux peuples germains prirent le sage parti d'une retraite au-delà du Vezèr. Drusus eut le loisir d'examiner les bords de ce fleuve, et fit même une tentative pour le passer ; mais ce n'était qu'une feinte : il songeait lui-même à se retirer, s'apercevant qu'il s'était engagé trop avant et que son ardeur allait l'exposer à de grands périls.

En effet, les Sicambres et leurs alliés étaient enfin avertis de sa position véritable. Il paraît que les Cattes, justement indignés de sa perfidie, et trop faibles pour résister à toutes les forces de nos ancêtres qu'il avait laissé tomber sur eux, avaient fait la paix avec leurs compatriotes et leurs voisins, renonçant à l'alliance insidieuse et funeste des Romains.

L'armée des confédérés rentra donc successivement dans le pays des Tencières et dans celui des Sicambres. Drusus avait senti le premier tout le danger de sa position, quand il apprit la marche de nos aïeux : il avait prétexté le défaut de vivres et les approches de l'hiver pour s'éloigner des rives du Vezèr et se rapprocher de la Lippe. Heureusement pour ses troupes, il avait commencé par assurer sa retraite, en fortifiant une place de guerre sur cette rivière, au confluent d'une autre, que les latins appelaient *Aliso*, et qu'on nomme aujourd'hui *la rivière d'Alm*, qui se jette dans la Lippe, non loin de Paderborn.

À peine l'armée avait-elle commencé à quitter la proximité du Vezèr que nos aïeux se montrèrent à la vue de ses légions : il paraît par les termes de Dion qu'elle essuya plusieurs échecs, et qu'elle se battit en retraite dans une grande terreur et dans un désordre très sensible.

Les Sicambres, plus braves dans le combat qu'habiles dans l'art des marches et des campements, poussaient sans cesse les détachements des Romains et les harcelaient dans leur retraite. Un auteur moins dissimulé que Dion Cassius, dit formellement qu'ils furent battus près du Vezèr, *Amnis mox nostrâ clade nobilis*, dit-il en parlant de ce fleuve (*Vell. Paterc.* II. 105.). L'autre se contente de le faire entendre.

(*Insidiis hostium frequenter læsus.*) C'est ainsi que le traducteur latin rend ses paroles. Il est évident qu'elles désignent un général qui se retire avec désavantage ; mais la suite caractérise encore mieux ce péril de Drusus.

« Peu s'en fallut », ce sont les propres termes de Dion Cassius, Liv. 54, « que le général ne pût avec toute l'armée romaine. Les ennemis l'avaient enfermé dans un terrain étroit et profond : sa défaite était indubitable ; mais l'ardeur des ennemis et le défaut de discipline fut son salut et celui des légions. »

Les Sicambres imaginèrent que les Romains n'avaient plus aucun moyen de résister : ils s'abandonnèrent à leur courage, et les attaquèrent de toutes parts sans ordre et sans avantages : (*Nullo ordine servato.*) Tout le monde sait que le premier soin des légions était de fortifier leurs camps ; que les Romains traînaient avec eux des machines redoutables, et que leurs armes défensives les rendaient presque invulnérables derrière un rempart, surtout quand ils n'avaient pour agresseurs que des Germains à demi nus, dont la plupart n'avaient que des flèches et des lances de bois durcis au feu.

Nos ancêtres furent donc repoussés avec perte à l'attaque de ce camp de Drusus ; s'ils avaient mieux connu l'art de leurs ennemis, ils n'auraient jamais imaginé de les combattre

qu'en rase campagne. Le parti le plus sûr était de les bloquer dans ce camp mal assis, où ils les avaient acculés, de leur couper les vivres, et de les réduire par famine.

Au défaut de cette conduite, la plus sage et la plus avantageuse, il eut encore mieux valu les laisser décamper et continuer de les suivre pour les battre en détail, comme ils avaient commencé. Le courage impétueux des Sicambres ne s'accommodait point de ces précautions : ils auraient regardé comme un opprobre d'attendre plus longtemps à braver leurs ennemis ; il faudrait être bien étranger dans notre histoire ancienne et moderne, pour ne pas reconnaître dans cette précipitation audacieuse un des défauts de la nation, qui nous a fait essuyer souvent des échecs terribles dans des temps et des lieux où nos ennemis se seraient crus fort heureux d'en être quittes pour une défaite ordinaire, toutes les circonstances leur annonçant l'impossibilité absolue de se sauver.

Drusus dut à l'indiscipline téméraire de nos troupes, et à l'art militaire du Romain, le bonheur de s'échapper. Ses légions reprirent un peu courage : nos aïeux n'osèrent plus s'approcher de son camp, ils se contentèrent de le harceler de loin, jusqu'à son retour sur la rive méridionale du Rhin.

Il est évident que cette seconde campagne, très habilement commencée, n'eut pas tout le succès que le Romain s'en était promis : il s'était avancé trop loin, par envie d'atteindre le Vezèr, et les Cattes qu'il avait exposés avec tant de perfidie avaient donné trop tôt à l'armée des Sicambres le loisir de le joindre. Cependant il paraît qu'il prétendait aux honneurs du triomphe et au titre d'*imperator*. Auguste, plus juste, lui refusa l'un et l'autre : il obtint seulement l'ovation, à cause des forteresses qu'il avait eu l'adresse d'établir, d'abord sur la rive septentrionale du Rhin dans le pays ancien des Ubiens, nouvellement occupé par les Cattes, puis sur le bord de la Lippe, au confluent de la rivière d'Alm.

Plus on pèsera les circonstances de cette fameuse expédition de Drusus, plus on se confirmera dans l'opinion que nos aïeux les Sicambres l'emportaient autant sur les Romains en bravoure, que ceux-ci les surpassaient dans la politique et dans la pratique des arts militaires : il est clair que le général romain et son conseil en étaient pénétrés, et leurs historiens ne peuvent le dissimuler.

La troisième campagne de Drusus fut sans doute plus importante encore que les précédentes, mais il ne nous en reste aucun détail. Les historiens du siècle ne sont presque tous

que des abrégiateurs, et le temps a mutilé ceux qui s'étendaient d'une manière plus satisfaisante sur les circonstances.

Les Cattes, justement indignés contre les Romains, dont la politique les avait exposés seuls aux armes des Sicambres, abandonnèrent tout le territoire qui leur avait été cédé par Drusus et qui faisait partie de l'ancien domaine des Ubiens, transférés par Agrippa sur la rive méridionale du Rhin : leur armée se réunit à celle des trois peuples confédérés.

Cette ligue de nos aïeux avec leurs voisins parut si redoutable aux Romains, qu'Auguste lui-même vint dans les Gaules avec toutes les légions dont il avait coutume d'être suivi, pour soutenir les expéditions de Drusus. Il paraît qu'on multiplia partout les troupes auxiliaires, et qu'on fit marcher en cette occasion périlleuse les nations gauloises. L'épitomé de Tite-Live nous apprend entre autres que les Nerviens servirent avec distinction sous les ordres de Senectius et d'Anectius.

Ces deux officiers gaulois rendirent sans doute aux Romains des services très importants, puisque leurs noms avaient été conservés avec tant de gloire dans leurs histoires. Il paraît par les expressions de Dion Cassius que tout l'effort de cette campagne (de l'an 743 de Rome, neuf ans avant Jésus-Christ) tomba sur

le pays des Cattes. L'historien dit que Drusus en subjuguâ d'abord une partie, et qu'il ravagea l'autre. Il faut se souvenir que l'année précédente il avait séduit ce peuple par une alliance perfide, et qu'il avait profité de sa simplicité pour bâtir une bonne forteresse sur leur territoire, à la rive septentrionale du Rhin, probablement au confluent de la Lhon, après avoir attiré les Cattes jusque-là, pour fortifier d'autant ce pays affaibli sous Agrippa par l'émigration de la majeure partie des Ubiens.

La quatrième et dernière campagne de Drusus fut la plus fatale de part et d'autre. Il paraît qu'on s'acharnait de plus en plus. Drusus passa le Rhin dès le commencement du printemps, avec des forces plus formidables que jamais. Les Suèves avaient ouvert les yeux : ils venaient de se joindre aux Sicambres et aux Cattes. C'était une conspiration générale : il fallait en prévenir les effets. Le général romain s'y prit avec son habileté accoutumée.

Les Cattes étaient au centre. Drusus les attaqua les premiers. Toute l'armée des trois peuples se présenta sur son passage : on fut obligé de livrer un grand combat : il fut long et sanglant, au rapport de Dion Cassius ; mais enfin l'avantage demeura du côté des Romains. Orose rapporte que les Germains s'y battirent avec le plus grand acharnement, et que leurs

femmes mêmes y donnèrent des preuves du courage le plus féroce.

Mais le vainqueur, au lieu de poursuivre les Sicambres sur leur territoire, fit encore une feinte suivant son usage : il marcha vers les Suèves ; et tout à coup, rebroussant chemin, il passa chez les Chérusques, habitants sur le bord du Vezèr, pendant que sa flotte remontait ce fleuve depuis l'embouchure.

Drusus eut donc l'avantage d'établir la domination romaine sur le Vezèr : il parut même jusque sur l'Elbe, achevant ainsi le grand projet qu'il avait formé d'investir tout le pays des Sicambres ; mais il trouva la mort au milieu de ses succès, dans le temps qu'il pensait à sa retraite, sous le prétexte d'une vision, mais probablement dans la crainte de s'être engagé trop avant une seconde fois. Quelques historiens le supposent empoisonné par la jalousie d'Auguste ; d'autres disent qu'il se tua lui-même en tombant de cheval. Tibère lui succéda.

La suite à d'autres ordinaires.

4 Août 1766.

N°. X.

DE L'ÉDUCATION NATIONALE.

(Suit. Voy. Tom. IV. N°. IV. p. 50.)

Nullum munus Reipublicæ afferre majus meliusve possumus, quàm si doceamus atque erudiamus juventutem, iis præsertim moribus atque temporibus quibus ita prolapsa est, ut omnium opibus refrenanda atque coërcenda sit.

CIC. DE DIVIN.

Quels doivent être les sujets des leçons publiques dans les écoles nationales ? C'est la seconde des six questions que nous avons proposées et qui nous semblent former toute la théorie de l'institution patriotique.

Avant d'examiner en détail chacun des objets qu'on doit admettre dans l'éducation des enfants de l'un et de l'autre sexe, suivant leur naissance, leur âge et leurs talents, nous devons résoudre la difficulté qu'on a formée contre une de nos idées fondamentales.

Pour jeter plus de clarté dans nos spéculations, nous avons distingué d'abord la nation en cinq ordres ou classes de citoyens, suivant le rang qu'ils occupent dans la monarchie : nous avons annoncé par anticipation qu'il nous paraissait essentiel de donner dans la pratique à chacune des cinq classes particulières des écoles réellement distinguées.

D'honnêtes citoyens se sont récriés sur cette vue : voici leur motif. L'orgueil, disent-ils, et l'esprit de domination qui sont si dangereux, ne naîtraient-il pas de cette distinction dans l'âme des jeunes élèves des classes supérieures ? Ne vaudrait-il pas mieux les rassembler avec tous les autres dans les premières écoles publiques ? Il est une première institution élémentaire commune, selon vous-mêmes, à tous les états. Savoir lire, écrire, compter, c'est le droit et le devoir de tout citoyen. Les premiers principes de la morale et les leçons de la religion sont aussi précisément les mêmes : on peut donc admettre indistinctement les enfants de tous les ordres dans les écoles publiques, pour y recevoir ces leçons qui conviennent à tous les états, à toutes les professions de la vie civile.

Nous répondons facilement à cette objection. Premièrement, c'est pour éviter que l'orgueil ne s'empare de ces jeunes âmes dès le premier moment de leur institution que nous

les séparons des classes inférieures pour les renfermer avec leurs égaux. Une école publique ouverte à tous, comme le sont aujourd'hui nos collèges, offre, pour premier spectacle aux observations des élèves nés dans l'opulence et dans la grandeur, des distinctions trop sensibles, qui ne peuvent manquer de les enivrer d'orgueil. Confondus avec les enfants pauvres, ils sentent au premier coup d'œil toute la différence : le mal est fait dès lors, il est toujours invétéré, et trop souvent irrémédiable, lorsque la raison se développe.

Dans le système que nous avons proposé, les enfants, qui ne seraient élevés qu'avec leurs pairs, ne connaîtraient d'abord que des égaux : ils s'accoutumeraient pour premier principe à ne voir de distinction et de supériorité que celles de l'âge, de la science et de la vertu. C'est le meilleur fondement qu'on puisse jeter dans leur esprit et dans leur cœur. Ils n'apprendront qu'il est des états inférieurs à tous égards, que dans le temps où leur raison sera plus développée, et leur vertu plus affermie.

Secondement, nous ne convenons point du tout que les premiers enseignements doivent être les mêmes pour les enfants de tous les états. Notre sentiment est, au contraire qu'on doit apprendre à lire, à écrire aux uns et aux autres d'une manière toute différente et relative

à leurs conditions. Nous nous garderions bien de considérer comme une chose indifférente les premiers livres qu'on doit donner à lire, et les premiers discours qu'on doit faire écrire à la jeunesse. Il est d'une extrême importance qu'ils soient analogues à tout le système de leur éducation, nous osons même assurer que le premier catéchisme moral ne doit pas être semblable pour toutes les classes de jeunes élèves, et nous espérons mettre cette vérité dans tout son jour.

Nous prions nos lecteurs de peser l'objection et la réponse : ils seront probablement confirmés dans l'opinion que nous avons tâché de leur inspirer ; qu'il faut des écoles publiques pour chacune des cinq classes de citoyens, de l'un et de l'autre sexe ; et qu'une des plus fortes raisons d'admettre cette distinction est la crainte de l'orgueil qu'inspire la connaissance prématurée de la supériorité.

Examinons donc aujourd'hui quels doivent être les objets de l'institution publique pour les deux sexes et pour les enfants des cinq ordres de citoyens que nous avons distingués dans la monarchie.

Posons un premier principe, qui servira de base à tous les autres. Qu'est-ce que l'éducation ? C'est l'apprentissage de la vie civile. Nous croyons que cette définition renferme une

vérité capitale, d'où dérivent toutes les autres. L'homme se doit tout entier à la société dont il est membre, depuis le moment où ses forces ont acquis toute leur activité et le mettent en état de la servir, jusqu'aux jours de faiblesse et de décrépitude, où la nature exige qu'il goûte un repos bien mérité. Mais la naissance règle presque toujours dans une monarchie la nature des services qu'il doit rendre, et celle des récompenses qu'il en peut espérer, pendant cette époque de travail patriotique. On doit donc le préparer à ces devoirs dans l'intervalle qui s'écoule depuis sa naissance jusqu'à sa maturité : c'est l'explication de notre premier principe.

Par la loi de la nature, nous voyons que le développement des facultés spirituelles et physiques est lent et successif. On a distingué trois époques principales, qui passent plus ou moins rapidement : l'enfance, la jeunesse, l'adolescence ; nous avons un besoin extrême de ne les pas confondre : elles sont remarquables par les progrès que prennent les forces du corps, l'activité de l'esprit, et les passions du cœur.

De ce nouvel éclaircissement, il résulte que nous avons, en qualité d'instituteurs, pour chacune des cinq classes de citoyens, un but général, vers lequel tous nos efforts doivent se diriger, qui consiste à tirer le meilleur parti possible de leurs dispositions naturelles, pour les

rendre le plus propres que faire se peut à remplir les devoirs de leur état, d'une manière avantageuse pour la société civile, et pour eux-mêmes : nous croyons que notre principe ainsi analysé ne souffrira nulle contradiction.

Ce projet, qui n'est accompli parfaitement qu'au moment où le citoyen devient homme, commence à s'exécuter dès l'instant de sa naissance : le corps, l'esprit et le cœur concourent également à le rendre un citoyen plus ou moins utile, plus ou moins heureux, quand il est devenu membre de la société civile : c'est donc sur eux que doivent porter les soins de l'éducation ; mais la nature ne développe leurs forces respectives que par degrés, d'années en années, et de jour en jour : il faut donc que l'éducation les suive dans leurs progrès.

Toutes ces observations si simples et si naturelles nous conduisent à subdiviser la question qui nous occupe en soixante autres pour chaque sexe ; mais il ne faut pas que ce nombre effraie nos lecteurs, plus qu'il ne nous épouvante nous-même, les solutions seront très courtes, très claires et très faciles à retenir : le principal est de procéder en tout avec beaucoup d'ordre et de méthode. Notre but est de traiter à fond tout ce qui concerne l'éducation nationale, sans oublier les moindres particularités : c'est précisément ce travail qui reste à faire au-

jourd'hui dans une matière de si grande importance.

Voici donc l'enchaînement de nos problèmes ; nous examinerons d'abord les enfants de la première des cinq classes par nous définies : nous demanderons pour chaque sexe l'un après l'autre, en premier lieu, quelles qualités du cœur, de l'esprit et du corps leur sont nécessaires pour remplir le plus parfaitement possible les devoirs de leur état, pour y faire leur gloire et leur bonheur, en concourant à la prospérité publique. Ce premier point fondamental une fois résolu, nous examinerons comment il faut cultiver en eux, suivant les différentes dispositions naturelles, ces qualités des trois ordres divers, du corps, de l'esprit et du cœur, pendant les trois différentes époques de l'enfance, de la jeunesse, de l'adolescence, afin qu'il en résulte en dernière analyse la perfection désignée par la solution du problème fondamental.

Le défaut capital de toutes nos éducations ordinaires est d'avoir perdu cet unique point de vue. Les parents, fatigués de la présence continue de leurs enfants qu'ils regardent seulement comme une charge incommode, ne pensent très souvent qu'à s'en débarrasser : on les envoie dans une pension, dans un collège, précisément pour les envoyer quelque part et n'en avoir plus l'embarras. Rien n'est plus réel et

plus commun que cette manière de penser. À peine s'informe-t-on du nom de leurs maîtres, et du genre d'instruction qu'ils en doivent recevoir : on a grand soin de régler le prix, et c'est presque la seule sollicitude.

Nous osons interroger ici la conscience des pères et des mères de tous les ordres de citoyens, même des plus éminents. En est-il beaucoup qui se soient jamais bien pénétrés de cette idée si simple cependant, et si véritable, que la nature et les lois leur ont confié comme un dépôt les enfants depuis le moment de leur enfance jusqu'à celui de leur virilité, afin qu'ils les présentent à la société hommes formés, capables de la servir, et d'y trouver leur bien personnel ; que tous les moments de l'enfance, de la jeunesse, de l'adolescence doivent être employés à cet apprentissage, pour former successivement et par degrés le cœur, l'esprit et le corps des futurs citoyens, le mieux qu'il est possible, aux emplois divers qui leur sont destinés ?

La plupart des maîtres eux-mêmes ne sont pas plus éclairés sur le vrai but de l'éducation, ou du moins le perdent aussi communément de vue, que les parents mal instruits et négligents, dont nous avons tant de raisons de nous plaindre. Si quelques-uns de nos professeurs publics ou particuliers réfléchissent par hasard

sur ce principe, il n'est que trop visible qu'il n'influe point sur tout le système de l'institution.

J'entre dans un collège ordinaire : j'y trouve une jeunesse nombreuse occupée à recevoir ce qu'on appelle l'*éducation*, pendant neuf ou dix ans entiers qu'elle doit passer dans ces maisons publiques. J'analyse les sujets qui remplissent habituellement cette partie si précieuse de sa vie. Je trouve chaque jour huit ou neuf heures de sommeil très nécessaires ; environ quatre heures de repas et de récréation, également indispensables. Reste douze heures dont je vois qu'on en passe plus de six à mettre du latin en français, ou du français en latin. J'approche de l'écolier, et je veux savoir ce qui l'attache si laborieusement à l'ouvrage : c'est une phrase embrouillée, qui probablement fut mal tournée, il y a deux mille ans, par un auteur latin ; car en tout temps les meilleurs écrivains ont beau faire, il leur échappe toujours des négligences, des fautes, des longueurs et des ambiguïtés. Mon jeune élève m'avoue très ingénument qu'il passe ainsi, depuis plusieurs années, le quart de sa vie à de grands embarras, ou à deviner ce qu'a voulu dire le premier faiseur de ce latin, ou à tâcher de mettre lui-même en une langue à peu près pareille du français qu'on lui donne.

J'insiste et je demande compte à mon jeune étudiant du fond même des choses contenues dans ces discours latins ou français qu'on lui fait traduire : sur deux cents, je n'en trouve pas trois en état de m'en rien dire. Que ce soit de la morale, de l'histoire, de la poésie, à peine se souviennent-ils du titre ; c'est le langage qui les occupe ; les mots et la construction grammaticale absorbent toute leur attention : il ne reste pas à ces esprits encore faibles assez d'activité pour se porter au fond des choses mêmes. Ce sont deux espèces de travail parfaitement différents.

Quiconque voudrait se convaincre de cette vérité, n'a qu'à s'examiner soi-même ; quand on est encore novice dans une langue, et qu'on voit pour la première fois un livre, une lettre, un discours qui n'est pas de la plus extrême facilité, l'esprit s'occupe d'abord de l'intelligence grammaticale, sans faire presque aucune attention au sens du discours. Il faut relire avec réflexion après qu'on a traduit pour être bien au fait ; les hommes les plus formés et les plus habiles en conviendront.

Nous pouvons même faire sentir la justesse de cette idée à nos lectrices, qui n'ont jamais appris d'autre langue que le français (si elles l'ont appris, ce qui est fort rare) ; quand elles ont à parcourir quelque lettre ou mémoire

d'une écriture peu lisible, la première lecture est employée toute entière à le déchiffrer, et l'esprit distrait par ce soin conçoit assez mal le fond même des choses dont il s'agit.

C'est donc une suite naturelle de la faiblesse humaine, que les enfants occupés des mots et des règles grammaticales dans toutes les traductions qui les tiennent au moins le quart de leur vie, ne fassent qu'une très médiocre attention au fond des livres qu'on leur met entre les mains. Les maîtres eux-mêmes applaudissent et récompensent un élève quand il a récité mot à mot une longue tirade de latin, quand il n'a pas commis une seule faute grammaticale ; un autre est blâmé ou puni pour avoir oublié quelques mots de la leçon, pour avoir péché contre les règles de la grammaire ; une pareille éducation est excellente pour ceux qui doivent être toute leur vie grammairiens ou maîtres de latin : est-elle analogue aux devoirs des grands ? Il est évident, ce semble, que les enfants de la première noblesse ont un besoin très médiocre de ces objets, et très pressant de plusieurs autres.

La suite à l'ordinaire prochain.

8 Août 1766.

N°. XI.

DE L'ÉDUCATION NATIONALE.

(Suite du N°. précédent.)

Nullum munus Reipublicæ afferre majus meliusve possumus, quàm si doceamus atque erudiamus juventutem, iis præsertim moribus atque temporibus quibus ita prolapsa est, ut omnium opibus refrenanda atque coërcenda sit.

CIC. DE DIVIN.

À quels emplois sont destinés, à quels devoirs sont assujettis les grands de la nation depuis leur entrée dans le monde ? C'est le premier problème fondamental qui doit nous occuper, qui sert essentiellement de base à tous les autres, et qui ne doit jamais être oublié un seul instant, ni dans la théorie ni dans la pratique de leur institution.

Considérons attentivement les relations qui les lient avec tout le reste de la monarchie. Comme citoyens du premier rang, ils sont propriétaires de vastes domaines, de seigneuries

titrées qui mettent sous leur domination féodale la noblesse du second ordre, la bourgeoisie, les artisans et les cultivateurs ; ils sont destinés à former la cour du prince, à commander ses troupes, à négocier pour ses intérêts dans les cours étrangères, à régir sous ses lois les villes et les provinces : ils sont, après le monarque, les premiers à donner le ton et l'exemple dans un peuple qui se conduit bien plus par imitation que par principes.

Après nous être pénétrés de cette idée qui ne souffrira certainement aucune contradiction, il faut en développer toutes les conséquences. Premièrement, il est de la plus extrême importance de former, autant qu'il est possible, un tempérament fort et robuste aux jeunes élèves de cette condition et de les rendre capables d'un travail assidu, soit de l'esprit soit du corps : il faudrait les accoutumer dès l'enfance à supporter impunément le froid, le chaud, la pluie, le vent, et toutes intempéries des saisons ; la faim, la soif, la veille, l'interruption du sommeil. Destinés à passer une partie de leur vie dans les camps et les armées, dans les voyages, dans les tournées, dans les affaires et les sollicitudes, même dans des plaisirs tumultueux, tels que la chasse, les grands et longs festins, les bals et les autres fêtes des cours, ils ont besoin d'être façonnés par une longue habitude à ces

alternatives, qui ne font plus d'impression sur la santé quand on s'est apprivoisé de bonne heure avec les secousses qu'elles font essuyer à la machine.

C'est un spectacle bien singulier pour un observateur que de comparer le train de vie que mènent pendant l'éducation domestique ou commune les enfants de cette classe, avec celui que suivent indispensablement leurs parents les plus sages et les plus zélés patriotes : les uns sont couchés régulièrement à l'entrée de la nuit, pour être levés tard le lendemain après un sommeil profond ; ils sont nourris très uniformément d'aliments sains et très faciles à digérer ; on les tient toute la journée dans une température d'air aussi parfaite qu'il est possible, on éloigne d'eux le froid et le chaud excessif ; dans la crainte qu'ils ne s'épuisent par une fatigue immodérée, on les empêche bien de sauter et de courir suivant l'instinct de la nature ; ils se promènent à pas comptés, on a soin de ne mettre à l'épreuve aucune de leurs passions, c'est presque le seul art des gouvernantes, des précepteurs et gouverneurs, la manie des parents mal éclairés ; on évite d'exciter leur colère, d'enflammer leurs désirs, et de les contraindre ; on ne les applique au travail qu'avec précaution, que par poids et par mesure. Ces pratiques

régulières, modérées en tout, semblent être le chef-d'œuvre de l'éducation commune.

Il n'est pas besoin d'entrer dans un long détail de la vie du grand monde pour faire comprendre à nos lecteurs qu'elle est précisément et nécessairement le contraire de cette uniformité : se coucher au lever de l'aurore, se lever quand le soleil a parcouru plus du tiers de son cours, suivre des exercices violents, qu'on appelle passe-temps ou plaisirs, travailler d'esprit ou de corps, suivant les temps et les circonstances : quel contraste !

Ces règles invariables peuvent former l'institution d'un enfant que sa naissance, son talent, son inclination, destinent à la vie bourgeoise. Un honnête marchand de la rue Saint-Denis sera très bien élevé par ce système. La raison en est simple et sensible : il aura toujours ses heures déterminées pour la veille, pour le sommeil, pour le travail : il sera sédentaire à son comptoir, ne sortira que rarement pour affaires, ses plaisirs même seront modérés et réguliers ; l'éducation n'étant que l'apprentissage de la vie, la sienne combinée sur ces principes est excellente : mais par la même raison, concluez qu'un pareil système est absurde pour ceux qui sont forcés de vivre d'une manière toute opposée, tels que nos citoyens du premier rang.

L'excessive délicatesse de leur éducation physique, surtout dans les deux premières époques de l'enfance et de la jeunesse, en fait communément aujourd'hui des avortons de l'espèce humaine, qui n'ont qu'un souffle de vie, et qui périssent avant leur maturité ; la complaisance des pères ou leur indifférence, la tendresse aveugle, la vanité et l'inconséquence des mères, l'ineptie et l'adulation des gouvernantes et des autres valets plus ou moins titrés, avec la charlatanerie des médecins qui s'en emparent dès leur naissance, concourent à leur faire un tempérament faible, incapable de résister aux exercices qu'exigent les devoirs et même les plaisirs de leur condition, enfermés scrupuleusement les trois quarts de leurs jours dans des appartements scellés hermétiquement ; couchés, assis ou portés mollement, à peine leur permet-on de passer sur leurs jambes la vingtième partie de leur vie ; toujours des mets légers, et souvent des médicaments inutiles ou même pernicious : vous les voyez sur le point de parvenir à l'adolescence, pâles, grêles, délicats et valétudinaires.

À peine entrent-ils dans le monde qu'il faut passer assez brusquement d'une extrémité à l'autre, et la nature ne peut y suffire. Ces réflexions sont assez communes dans la spéculation, tout le monde se plaint de la décadence de l'espèce humaine, surtout parmi les plus il-

lustres maisons de la noblesse française, plusieurs périssent chaque jour sans laisser de rejetons de ces antiques et braves races, si fécondes en bons et généreux citoyens ; mais jusqu'à présent on n'a point encore tiré de conséquence pratique pour l'institution des grands.

Nous osons dire qu'il est absolument nécessaire, pour cette classe illustre et privilégiée de la nation, de s'attacher surtout à faire une constitution vigoureuse, un tempérament fort et à toute épreuve. Insistons sur cette vérité pour convaincre nos lectrices, puisque les illusions de l'amour maternel sont les plus dangereux ennemis de cette vérité pratique. Je demande à la plus délicate de nos Françaises, quel jugement elle porterait de nos intentions ou de nos lumières, si nous conseillions d'élever les fils de tous nos paysans, précisément comme on élève d'ordinaire à Paris ceux d'un duc et pair : on nous enverrait sans doute aux petites maisons.

Quoi, vous voulez qu'un homme à vingt ans prenne une bêche pour labourer depuis quatre heures du matin jusqu'au soir, au soleil et à la pluie, pendant qu'il a été élevé jusqu'ici dans une chambre à ne faire que des travaux légers, et à ne prendre même que des plaisirs sédentaires ; vous voulez qu'il s'accommode de gros pain noir pour toute nourriture, et d'eau pour breuvage, pendant qu'il a été jusqu'ici alimenté

à de bons potages, des ragoûts délicats, et de facile digestion, avec un peu de très bon vin, et par-ci par-là des remèdes en ses moindres incommodités ? Ce serait évidemment la plus complète des extravagances.

Nous en convenons de bonne foi ; mais ne faut-il pas autant de force pour faire manœuvrer cinq à six heures quatre bataillons d'infanterie à l'ardeur du soleil, que pour bêcher dans les mêmes temps quelques toises de terre ? N'en faut-il pas autant pour courir un cerf par monts et par vaux, pour danser ou s'agiter toute une nuit au bal ? Nos paysans les plus robustes seraient probablement mis sur les dents par de semblables exercices. Mais les grands soupers, les mets sophistiqués, les vins étrangers, les liqueurs spiritueuses sont-elles plus analogues à un estomac nourri dans une délicate simplicité, que le pain noir et l'eau pure ? Nous avons peine à le croire.

La conséquence infaillible de cette comparaison frappante, c'est que l'éducation ordinaire, si simple, si paisible, si réglée, qui ne forme point un tempérament robuste, est aussi peu convenable aux enfants du premier ordre de la nation qu'à ceux du dernier, et qu'il est aussi absurde, aussi pernicieux de faire suivre au fils d'un duc, pendant tout le temps de son institution, la vie que mènent très raisonnablement

et très utilement les marchands de la rue Saint-Denis, que si nous la faisons adopter pendant le même temps à tous les jeunes paysans de nos campagnes.

Élèverez-vous donc nos fils comme ceux des derniers villageois ? va nous dire une mère, ou, pour elle, les valets flatteurs qui lui élèvent une poupée à la place d'un seigneur français. Non : ce serait précisément le contraire de la maxime très vraie qui nous guide, et que nous voulons inculquer comme fondamentale. Votre fils devenu homme ne doit point passer les 40 ou 50 années de sa vie comme un paysan : il ne doit donc pas être élevé comme un villageois ; mais il ne doit point aussi les passer comme un bourgeois (nous ne parlons encore que du physique et de la force du corps.) Il ne doit pas être élevé comme un bourgeois.

Nous disons même plus, quand nous devrions révolter les trois quarts de nos lectrices mêmes, s'il était impossible d'élever le fils d'un de nos plus grands seigneurs selon qu'il convient à sa qualité, il vaudrait mieux qu'il le fût avec de simples paysans, et comme un paysan, que de l'être dans un collège vulgaire avec nos bourgeois, et comme nos bourgeois : son tempérament s'en trouverait mille fois mieux à la cour et à la guerre. Nous en avons un exemple. bien fameux et connu de tout le monde, c'est

celui de Henri IV, qui est sans réplique. On n'a qu'à y réfléchir, on verra que le bon sens et l'expérience sont d'accord à cet égard.

Mais dans le collège national, dont nous avons proposé l'établissement sous le nom de *collège de la cour*, nous nous bornons à établir, comme point de vue, qu'il faut aux grands de la nation, pour remplir leurs devoirs, pour faire le bien de l'État et leur propre félicité, des forces corporelles et un tempérament vigoureux. Nous détaillerons plus particulièrement dans la suite les conséquences pratiques de ce premier principe : il nous suffit, quant à présent, de l'avoir établi d'une manière incontestable.

La constitution robuste n'empêche pas les grâces et la noblesse du maintien, l'air de dignité sans orgueil, d'affabilité sans bassesse, et d'aisance sans frivolité, qui devraient encore caractériser les grands de la monarchie. Quand on a vu l'histoire et les portraits de nos anciens preux chevaliers, on se forme une belle idée des seigneurs français ; il semble que la liberté, la sérénité, l'enjouement, doivent toujours se peindre sur leur front, que la décence et la politesse s'expriment dans toutes leurs manières, que leur port et leur démarche doivent annoncer des hommes dignes de figurer à la cour d'un roi puissant (mais qui règne par les lois sur des hommes libres), à la tête de ses armées, ou

dans ses conseils, dans les négociations étrangères, ou dans toutes les places éminentes de l'administration intérieure.

Ce modèle devrait régler tous les soins de détail qui tendent à former l'extérieur des élèves de ce rang, depuis le moment de leur naissance, jusqu'à celui de leur entrée dans le monde. Les attentions trop méthodiques des nourrices et des gouvernantes, surveillées par les médecins des femmes, flatteurs et aussi efféminés eux-mêmes que leurs délicates malades, tendent précisément à tout le contraire ; la contrainte que le pédantisme des collègues leur fait essuyer dans les grandes classes publiques, et la licence qu'on leur laisse dans les récréations de ces vastes maisons générales d'institution, les jettent alternativement dans des extrémités également vicieuses : les histrions qu'on leur donne pour maîtres à danser, et les gladiateurs qui leur apprennent l'escrime, corrigent pour l'ordinaire assez mal les défauts primitifs.

Nous n'aurions garde de nous livrer ici à la manie des portraits, nous craindrions de les faire trop ressemblants ; mais on n'a qu'à ouvrir les yeux et réfléchir : il est encore à la cour un petit nombre de seigneurs malheureusement trop distingués par ce caractère de noblesse qui fait la honte des autres. Tout honnête citoyen, en quelque rang que le ciel l'ait fait naître,

même le plus vil peuple, prend un plaisir singulier à les voir figurer à côté d'un maître qui mériterait si bien, à tous égards, de n'avoir autour de son auguste personne que des courtisans dignes de lui.

Disons hardiment aux instituteurs des grands, qu'ils font un tort considérable à leurs élèves, de quelque éminentes qualités qu'ils soient, de ne pas s'attacher très fortement à leur donner l'air, la contenance, les manières de leur état : ils affligent la nation même, et lui portent beaucoup plus de préjudice qu'ils n'imaginent : cet extérieur mal aisé à définir, mais qui se connaît à merveille, inspire de la confiance aux citoyens et aux soldats, il en impose aux étrangers.

On ne peut se dissimuler qu'il est aujourd'hui peut-être plus négligé que jamais ; c'est une raison pour insister avec plus de force sur la nécessité de rétablir cet objet important. L'air franc et noble qui devrait annoncer nos seigneurs français, et la bonne constitution qui les rendrait propres aux travaux, aux plaisirs mêmes de leur état, sont les qualités du corps qu'il faut leur procurer le mieux possible dans leur éducation.

La suite à l'ordinaire prochain.

11 Août 1766.

N°. XII.
DE L'ÉDUCATION NATIONALE.

(Suite du N°. précédent.)

Nullum munus Reipublicæ afferre majus meliusve possumus, quàm si doceamus atque erudiamus juventutem, iis præsertim moribus atque temporibus quibus ita prolapsa est, ut omnium opibus refrenanda atque coërcenda sit.

CIC. DE DIVIN.

Quelles qualités de l'esprit sont nécessaires aux grands de la nation ? Quelles sciences leur convient-il d'avoir acquises ? Quels arts doivent-ils aimer et cultiver ? C'est la seconde partie de notre problème fondamental, dont la solution doit régler dans toutes les époques le système de leur institution.

La nature distribue sans doute à son gré cette portion primitive d'intelligence qu'on appelle esprit humain ; et ces variétés sont peut-être plus sensibles et plus multipliées que celles des traits physiques imprimés sur la taille et le vi-

sage des hommes ; il est impossible que l'art seul puisse suppléer parfaitement à la nature. L'éducation la plus accomplie ne donnera jamais le génie, peut-être même ne peut-elle procurer à l'imagination aucun degré d'activité, mais elle peut guider, polir, régler le génie lui-même, à plus forte raison l'esprit, bien plus flexible et moins impérieux dans ses écarts ; elle peut éclairer le bon sens, élever la raison, étendre les bornes de l'intelligence.

Tous les esprits naissent probablement avec des qualités bonnes ou mauvaises, que l'institution bien ou mal réglée fortifie, corrige, étouffe ou développe en eux : et ce dernier résultat forme, à notre avis, la constitution métaphysique de l'homme, ou son tempérament spirituel, si nous osons ainsi parler, de même que les diverses qualités physiques forment son tempérament corporel, suivant qu'elles ont été imprimées par la nature, ou cultivées par l'art pendant son accroissement.

Si le mauvais régime, les accidents et les remèdes mal administrés peuvent faire un homme valétudinaire et cacochyme, d'un enfant qui naquit robuste et bien constitué ; si l'exercice, la bonne nourriture et les soins bien entendus peuvent au contraire affermir les tempéraments délicats qui menaçaient ruine au premier moment de la naissance, il en est de même pour la

constitution de l'esprit humain. Une éducation négligée ou conduite par de faux principes peut altérer la justesse, émousser l'activité, rétrécir l'intelligence : une institution attentive et vraiment éclairée, peut aiguillonner la lenteur, redresser les écarts, fixer la mobilité, étendre la sphère, donner du poids et de la maturité.

On peut donc se former un modèle général de perfection, pour servir de point de vue à l'institution des grands de la nation, et se le proposer pour but en travaillant sur toutes les qualités naturelles de leur esprit, à mesure qu'elles se découvrent et se développent, dans les trois époques de l'enfance, de la jeunesse et de l'adolescence.

Il nous semble que la noblesse française du premier ordre devrait désirer, pour sa propre gloire et pour son bonheur, autant que pour la prospérité publique, un esprit élevé, ferme, solide, modéré, docile, capable de travail, inaccessible aux préjugés. Quels services l'État peut-il attendre des esprits pusillanimes et rétrécis, qui n'osent ouvrir les yeux, ou qui fixent tous leurs regards sur un cercle étroit de petits objets du détail et de la superficie ? À quoi bon les esprits volages et inconstants, frivoles, inconséquents, qui volent de branche en branche, qui n'approfondissent rien, et qui courent d'erreurs en erreurs ? Quels maux ne peuvent pas pro-

duire les esprits extrêmes, entêtés, fougueux, que rien ne peut arrêter ni diriger, qui se jettent à pleines voiles dans l'océan des opinions, et suivent aveuglément la route que leur sort leur a présentée, sans penser aux dangers, poursuivant avec fracas un objet qui n'est souvent qu'illusion ? De quels emplois sont capables les esprits inappliqués, paresseux, que le travail et la méditation effraient, rebutent, désespèrent ? À quelles horreurs le peuple ne peut-il pas être livré, par la force tyrannique des préjugés, s'ils ont commencé par subjuguier le premier ordre des citoyens que la naissance destine dans une monarchie à devenir les premiers dépositaires de l'autorité souveraine ?

Ramenons encore ici l'attention des lecteurs sur l'éducation vulgaire de ces collèges si vantés, où nous avons vu de nos jours la noblesse la plus illustre entassée avec les enfants des autres classes de l'État. Quels soins y prenaient ces prétendus instituteurs, de façonner tous les esprits sur un modèle semblable à celui que nous avons tracé ? Quelle sorte d'élévation donnent, aux génies mêmes, les chaos de la grammaire latine et de la philosophie scolastique, qui les tenaient si laborieusement asservis pendant les plus brillantes années de leur vie ? Ces pénibles occupations, si mal assorties avec leur âge et leurs inclinations naturelles, ne

leur inspiraient-elles pas au contraire pour toute leur vie l'horreur de la science et de l'étude, fatal effet de presque toutes les éducations barbares ? Assujettis à la contrainte perpétuelle, à l'ignorance absolue des usages du monde, des règles de la société civile, de la forme et de son ensemble, asservis aux préjugés, aux formules extérieures, les plus ingénieux ne se jetaient-ils pas avec ardeur, au sortir de cet esclavage, sur les lectures frivoles, impies et licencieuses ? N'acquéraient-ils pas subitement dans cet apprentissage, si différent du premier, les vices les plus dangereux, la légèreté, l'inconséquence et la corruption ?

Lorsque l'âge, la raison et l'expérience parvenaient enfin, après de longues erreurs, à détruire ces feux volages, à dissiper ces prestiges du libertinage d'esprit, que restait-il dans ces âmes rendues à elles-mêmes, si ce n'est le silence et le néant ? Nous interrogeons hardiment les meilleurs citoyens de ce rang, qui servirent l'État dans les emplois les plus importants au bien public ; ils nous diront unanimement qu'il leur fallut apprendre les premiers éléments, travailler eux-mêmes sur leur propre esprit, pour le former par degrés, et le rendre propre aux occupations diverses qui faisaient leurs devoirs ; ils nous diront que pendant plusieurs années de leur administration, ils ne furent que

des écoliers et des apprentis, au lieu d'être des hommes et des maîtres ; et si vous les invitiez à rétrograder avec vous, ils conviendraient qu'il en faut chercher la cause dans leur institution, pendant laquelle ils avaient fait, avec beaucoup de peines et de dépenses, l'apprentissage d'un métier totalement différent de celui qu'ils devaient exercer dans le monde.

Appuyons sur cette idée, car nous parlons aux préjugés, et nous traitons une matière de très grande importance ; l'éducation que la noblesse la plus distinguée reçoit dans nos collèges ordinaires était excellente pour former des professeurs de grammaire latine et des religieux ; il ne fallait qu'ouvrir les yeux pour s'en convaincre : vous auriez vu ceux des élèves qui se destinaient à ces emplois, les remplir au sortir des bancs avec applaudissement : rien n'était plus naturel que leurs succès, la vie de collège avait été pour eux le véritable apprentissage de leur profession actuelle. Mais s'il est vrai que l'état d'un général d'armée, d'un gouverneur de province, d'un ministre, d'un ambassadeur, est aussi différent de celui d'un religieux et d'un régent, que le ciel est éloigné de la terre, le bon sens devrait vous dire qu'une éducation si propre à former le maître de collège était, par ce même caractère, absolument inepte pour les

grands qui passaient aux fonctions les plus sublimes de l'administration publique.

Notre système d'institution, si longtemps suivi par instinct, et même applaudi par préjugé, formerait une espèce d'énigme indéchiffrable au raisonnement d'un patriote éclairé, si le mot n'en était pas trouvé. Nos instituteurs n'étaient presque tous que des bourgeois consacrés à la vie ecclésiastique et religieuse, à l'état de grammairien ou de scolastique : ils montraient à leurs élèves ce qu'ils savaient eux-mêmes ; ils les accoutumaient à une vie qu'ils jugeaient très bonne, et ils avaient raison de la juger telle, puisqu'elle l'est en effet pour eux, comme très analogue à leur profession.

Ce n'était donc pas seulement le tempérament physique, c'était encore la trempe d'esprit même, que l'éducation vulgaire façonnait tout naturellement sur ce principe tacite, d'où naissait le rétrécissement du génie, l'assujettissement à de petits objets, la flexibilité trop servile, la fausse subtilité, et par contre-coup, la dissipation excessive, les travers, et jusqu'à la dissolution quand il avait une fois brisé ces entraves.

Nous croyons que le régime des esprits serait tout différent si les instituteurs ne perdaient pas de vue les qualités nécessaires aux grands de la monarchie, dans les fonctions importantes qui doivent leur être confiées : il tendrait évidem-

ment au but que nous avons indiqué, à la plus grande élévation, à la fermeté, à l'application et à l'aménité.

Les sciences et les arts qui conviennent à cette première classe de citoyens sont le second objet qui rentre beaucoup dans le premier. La constitution métaphysique des élèves dépend en grande partie des connaissances dont ils sont occupés et des exercices qu'on leur fait suivre. Les uns donnent à l'esprit de l'humanité, de la solidité, de la dignité ; les autres communiquent un caractère brut, âpre, mobile, inconstant ou paresseux.

Examinons donc quelles espèces de sciences sont indispensablement nécessaires, utiles ou même agréables aux premiers chefs de la noblesse. S'ils ont besoin, comme *hommes*, d'en faire un usage presque habituel, nous en concluons qu'il faudra leur en donner les éléments pendant qu'ils sont *enfants*. Il faut commencer de si bonne heure, et suivre avec tant de constance, qu'ils en sachent toute la théorie lorsqu'ils entrent dans le monde ; qu'ils n'aient plus besoin que de se former par l'expérience à la pratique journalière.

Afin de réduire en un seul mot toute la science des grands de la nation, nous pouvons l'appeler *économie politique et morale*. Leur naissance les destine à des emplois qui les rendent

essentiellement l'œil, la main et la voix de l'autorité souveraine pour l'administration de l'État. Comment pourraient-ils s'acquitter de ces fonctions importantes, sans s'être pénétrés dans les principes du droit naturel et du droit des nations, sans avoir étudié la constitution intérieure de la monarchie, ses origines et ses variations ; sans avoir connu ses relations extérieures et leur influence heureuse ou funeste sur la tranquillité publique ? L'ignorance des vérités *économiques* est l'opprobre des citoyens du premier rang. Les dignités dont ils sont revêtus, les honneurs, le crédit, l'autorité qui sont attachés à leur naissance, les rendent alors d'autant plus criminels, qu'ils sont plus élevés et plus considérables. Quelle affreuse injustice de vouloir présider, comme premiers arbitres, à la distribution des mouvements d'une machine compliquée, dont tous les ressorts sont inconnus ! Que de fautes énormes on peut commettre ! Que de maux dont on est la cause ! Que de honte à la face de tout l'univers !

L'honneur français vit sans doute encore dans cette classe privilégiée de la nation, ou du moins l'ambition n'est pas éteinte, on veut toujours parvenir aux places les plus éminentes. Des censeurs trop rigides nous diraient peut-être qu'on s'accoutume de plus en plus à ne compter que le prix de la rétribution : qu'en

partant de cet unique point de vue, on cherche tous les moyens de s'attribuer, sous le nom de la dignité même, les riches et honorables salaires, pour ne s'occuper ensuite qu'à les conserver et qu'à les accroître, sans songer jamais ni aux fonctions ni aux talents qu'elles exigent. On laisse aux subalternes qui les remplissent en effet à s'en occuper quelquefois.

Peut-être l'ignorance qui suit nécessairement la mauvaise éducation n'a-t-elle que trop accrédité ce fatal système. Cependant nous aimons à croire qu'il n'a pas fait encore tous les malheureux progrès dont les critiques outrés de nos mœurs tracent des peintures si effrayantes. Il est encore à la tête de la nation, des grands éclairés, zélés et laborieux, qui remplissent leurs états, et qui seraient capables de s'élever au-dessus. La plupart même de ceux que la mauvaise institution, l'esprit de dissipation, l'ardeur des passions et l'indolence ont empêchés d'acquérir les lumières propres à leur emploi, regrettent sincèrement qu'on n'ait pas jeté de bonne heure dans leur âme ces clartés salutaires qu'il n'est plus temps d'acquérir.

Enfin les plus inappliqués et les plus indifférents ne balanceront pas au moins à nous répondre sur la question que nous osons leur adresser ici. Grands de la nation, optez pour vos enfants. Aimez-vous mieux qu'ils sachent

en entrant dans le monde tout ce qu'il faut pour remplir, *par eux-mêmes*, les plus grands emplois de l'administration publique, à la gloire du Roi, au bonheur de la nation, et par conséquent à leur propre gloire, à leur propre bonheur ? ou aimez-vous mieux qu'ils l'ignorent ? Aimez-vous mieux qu'on se propose ce but dans toute leur institution et qu'on les en approche le plus qu'il sera possible à leurs talents naturels ? ou aimez-vous mieux qu'on oublie totalement cet objet, en formant le plan de leur éducation et en l'exécutant ? Il est impossible de douter quelle sera la réponse.

La science *économique* doit donc être regardée comme le principal objet de l'éducation des grands, puisqu'elle est, à proprement parler, la science de leur état. Elle est vaste et sublime : elle a, comme toutes les autres, ses premiers éléments, ses développements successifs et sa perfection : il y faut marcher par degrés.

La suite à l'ordinaire prochain.

15 Août 1766.

N°. XIII.
DE L'ÉDUCATION NATIONALE.

(Suite du N°. précédent.)

Nullum munus Reipublicæ afferre majus meliusve possumus, quàm si doceamus atque erudiamus juventutem, iis præsertim moribus atque temporibus quibus ita prolapsa est, ut omnium opibus refrenanda atque coërcenda sit.

CIC. DE DIVIN.

Parmi les connaissances qui préparent à la *science économique*, il en est qui conviennent à l'enfance même, il en est pour la jeunesse, il en est pour l'adolescence. Nous devons les exposer successivement dans la suite : il nous suffit d'avoir prouvé, quant à présent, qu'elle doit être considérée comme la partie principale dans le problème fondamental qui nous occupe à présent, parce qu'elle est pour les grands de la nation la vraie science de leur état.

Les lettres et les beaux-arts, qu'on a coutume de considérer comme des amusements, ne sont

point des objets frivoles aux yeux de la politique éclairée : le plaisir et l'éclat qu'elles procurent est accompagné d'une utilité réelle aux yeux des philosophes économistes qui savent calculer leurs influences sur l'esprit national, sur les mœurs et sur la prospérité publique dont ils sont l'effet et le signe le plus sensible.

C'est principalement aux premiers citoyens qu'il convient de les protéger et de les animer ; ce devoir de leur état suppose des connaissances, du goût et même du talent cultivé par l'exercice. Les beaux-arts élèvent l'âme, ils la rendent sensible, ils l'ennoblissent et lui donnent ce caractère de liberté si favorable aux grandes et sublimes vertus qui font les bons citoyens. L'histoire est l'école de la philosophie pratique, c'est la preuve détaillée, confirmée, perpétuelle et infaillible des vrais principes de l'économie politique : deux flambeaux doivent marcher à ses côtés, la géographie et la chronologie, qui tirent d'elle toute leur utilité.

Mais il est encore essentiel de se fixer un point de vue définitif, dès le premier moment où l'on commence à donner les éléments des lettres et des arts. Les chefs de la nation doivent les considérer en grand : le soin de les cultiver ne fait pas une profession pour eux, ainsi que pour les savants et les artistes dont ils forment l'état ; ce n'est pas un simple amusement qui

peut servir quelquefois, et qui plaît toujours, ainsi que pour les citoyens d'un rang inférieur ; ils doivent y chercher des leçons préliminaires indispensables à l'acquisition des connaissances économiques, ou propres à les graver plus profondément dans leur esprit, à les appliquer plus sûrement dans la pratique journalière : ils doivent considérer leur empire comme la partie la plus apparente du domaine qu'ils doivent cultiver et rendre le plus florissant qu'il leur est possible.

Si nos instituteurs daignent réfléchir sur cette vérité fondamentale, ils sentiront sans doute qu'elle doit influencer jusque sur la première leçon que l'enfant ait à recevoir : voilà notre idée première d'où dérivent toutes les autres. C'est un système également ridicule et pernicieux de confondre, pendant toutes les années de l'institution, des objets qui doivent être totalement distingués pendant tout le temps qu'on doit faire usage de cette institution.

Nous expliquerons dans la suite par quel art et par quelles attentions on doit varier ces premiers éléments, suivant la destination des élèves, c'est-à-dire, suivant leur état et leur naissance. Il nous suffit de poser ici le principe général qui commande cette variété. On aura beau dire que les fondements sont les mêmes pour l'artiste ou le savant, et pour le monarque

ou le premier citoyen, nous ne croyons pas qu'on doive les présenter de même ; mais au contraire, il nous paraît essentiel de ne les montrer, dès le premier instant, qu'accompagnés des idées convenables qui se tirent de leur rapport avec la science économique, et nous espérons montrer combien la pratique en est facile, quoi qu'en disent la paresse et le préjugé.

Les mathématiques, et les sciences militaires qui sont fondées sur cette base, entrent nécessairement dans l'éducation des enfants de cette classe : il nous serait inutile de prouver jusqu'à quel point elles sont indispensables ; les femmes elles-mêmes en sont enfin persuadées. L'art du dessein et ses accessoires, qui peuvent être des amusements de l'enfance, trouvent, à la suite des plus grandes connaissances, une application journalière dans les emplois les plus importants de l'administration militaire et politique : c'est encore une vérité reconnue.

Nous nous plaignons seulement que l'instruction ait été jusqu'à présent trop superficielle et trop rapide, les principes n'étaient pas gravés assez profondément, ni rangés avec assez de méthode dans la tête des élèves ; l'application au détail pratique n'avait pas assez de consistance : aussi voyait-on ces faibles lueurs disparaître dans cette époque si dangereuse que

forment les premières années de la vie du grand monde.

Il faudra s'appliquer beaucoup mieux à jeter de très bonne heure les premiers fondements, et à continuer avec zèle pendant tout le temps de l'institution. C'est principalement vers la fin de l'âge mûr, quand ils sont parvenus aux places plus importantes, que les grands de la nation sentent le besoin de ces lumières : la dissipation de leur état les efface toujours un peu dans l'intervalle qui se passe depuis leur entrée dans la carrière jusqu'au succès ; il faut donc pendant leur institution les confirmer solidement, et même les élever au-dessus du simple nécessaire, afin qu'ils se retrouvent de pair dans le moment de leur élévation : c'est une observation qui nous paraît essentielle.

Le goût de l'histoire naturelle et de l'économie ruricole ont pris de nos jours quelque faveur dans l'empire littéraire : nous avons vu les plus illustres de nos écrivains s'occuper de ces deux objets ; et c'est déjà presque une révolution opérée dans le domaine des sciences et des études patriotiques. Nous applaudissons des premiers à leurs progrès, ils nous ont préparé les esprits : on ne sera plus étonné de nous voir insister sur la nécessité de ces connaissances aussi faciles, aussi agréables qu'elles sont utiles à l'humanité.

Les enfants de la première classe doivent être instruits, avec le plus de soins et de persévérance qu'il sera possible, de tous les détails de l'histoire naturelle, de la vraie physique, de la théorie des arts utiles, et surtout de l'agriculture, le premier de tous, le père et le nourricier de tous les autres. Ce n'est pas seulement comme citoyen, comme propriétaire de grands et vastes domaines, qu'ils feront de ces lumières un usage très avantageux ; c'est encore comme chefs de l'administration, et comme premiers auteurs du bon exemple.

Il nous paraît essentiel que les élèves du premier rang sachent, en sortant du collège, parler intelligiblement les quatre principales langues vivantes de l'Europe, l'allemand et l'anglais, l'italien et l'espagnol ; mais c'est uniquement par la mémoire et par l'usage que nous proposerions de leur apprendre successivement à les parler, à les lire et à les écrire. La méthode en est simple, et beaucoup plus facile qu'on n'a coutume de le croire. Quant aux langues mortes, il suffit de les entendre, et le travail en doit succéder par degrés à l'exercice des autres : il est encore assez léger, quand on y procède par les voies les plus simples et les plus naturelles.

Nous ne supposons point l'étude rebutante des principes métaphysiques de la grammaire.

C'est une branche très délicate de la philosophie spéculative ; quelques règles pratiques très communes suffisent pour l'intelligence des livres écrits dans les langues mortes. L'usage seul nous apprend assez bien à parler notre idiome maternel, et toutes les autres langues vivantes. L'étude philosophique de la grammaire générale, et l'application particulière de ses principes, peut dans la suite assurer et rectifier ces premiers fonds de richesses acquises ; mais c'est l'occupation d'un homme fait, ce n'est point un des premiers objets de l'institution, quoi qu'en ait dit jusqu'à présent l'opinion vulgaire.

Nous rangeons hardiment la grammaire avec la géométrie transcendante, les parties sublimes et composées des sciences mathématiques, la métaphysique profonde, la chronologie combinée et savamment discutée, la physique curieuse et l'observation opiniâtre. Les *hommes* peuvent s'en occuper ; mais on ne doit point en faire l'étude ou plutôt le supplice des *enfants*, pendant les moments précieux de leur éducation.

Nous partirons de ces principes, dans la suite de nos spéculations, pour détailler l'ordre et la méthode, comme pour prescrire la forme des leçons et le devoir des maîtres. En rassemblant ici les solutions particulières du problème fon-

damental qui nous occupe, nous dirons que la science économique est pour cette classe d'élèves la science d'état ou l'objet essentiel ; que l'histoire et la géographie, les connaissances mathématiques, l'histoire naturelle, les principes spéculatifs des arts utiles surtout de l'agriculture, avec le goût des arts agréables, en sont le soutien et l'ornement ; que l'usage des langues vivantes et l'intelligence des langues mortes y sont également utiles et agréables.

Il ne nous reste donc plus à traiter que la troisième partie de notre problème fondamental. Quelles qualités de cœur conviennent aux grands de la nation, et doivent être cultivées dans leurs âmes pendant tout le temps de leur institution ?

La justice, l'honnêteté, la grandeur d'âme, la franchise, le patriotisme et la bienfaisance : voilà sans doute les vertus les plus convenables à ceux qui tiennent le premier rang dans une monarchie. S'ils étaient sans mœurs et sans probité, sans courage et sans amour du bien public, sans compassion, sans libéralité, ne respirant que la fausseté, l'intérêt et la basse vanité, la Cour n'aurait plus que de vils importants, que des favoris pernicioeux à l'État ; le peuple, que des exacteurs impitoyables, ou des tyrans capricieux : c'est alors que l'esprit serait un poison dangereux, et la grandeur un joug funeste.

La France n'a que trop éprouvé combien ils sont redoutables ces esprits altiers, qui n'ont pour but qu'une fausse gloire, pour objet que leur propre grandeur, pour principe et pour règles que leurs caprices. Le ministère sanglant et tumultueux de Richelieu nous en fournit une belle image ; et les principaux administrateurs du dernier règne, bien loin de l'effacer, n'en ont rendu les couleurs que plus frappantes pour nous.

L'unique source de tous les excès possibles est la substitution d'une morale factice, arbitraire et mobile, aux règles uniques et invariables que la nature a tracées, qui sont la base de la félicité publique et privée. La *science économique* les développe et les confirme : elle grave dans les esprits ces principes lumineux et féconds qui sont le germe de toutes vertus sociales. L'ignorance des grandes vérités est la source des vices et des crimes ; l'intérêt personnel et les faux devoirs n'abusent point des âmes élevées jusqu'aux sublimes connaissances de la simple nature.

Nouvelle preuve que la *science économique* est, à proprement parler, celle de l'homme social, en quelque rang, en quelque état que le Ciel l'ait fait naître, mais plus spécialement celle des grands de la nation, qui sont chargés par devoir d'opérer le bonheur des citoyens qui leur sont

soumis : il faut donc éclairer avec plus de soin leur esprit, c'est le résultat du problème précédent ; mais il faut veiller aussi dès le premier moment avec plus d'exactitude sur leurs passions naissantes, sur leurs inclinations, et sur leurs penchants. L'habitude est un grand maître, et celle des actions vertueuses est sans doute la plus belle, la plus douce et la plus heureuse à contracter.

L'éducation vulgaire est encore en défaut sur l'exercice des vertus sociales qui sont propres à tous les hommes, et surtout de celles qui conviennent aux grands de la nation dans tous les emplois de l'administration. La jeunesse captive dans nos vastes collèges n'avait peut-être jamais entendu que de fausses définitions de la justice, de la modération, de la générosité, du patriotisme, et de cette vertu que nous avons osé nommer l'*humanitisme* ou l'estime et l'amour général de l'*humanité*. Mais jamais elle n'en avait fait l'apprentissage et n'en avait contracté l'heureuse habitude.

Nous croyons qu'à l'exemple des sages de Perse, il faudrait accoutumer peu à peu les élèves de ce rang aux fonctions importantes qu'ils doivent exercer, et régler par degrés leur éducation pratique, depuis leur enfance jusqu'à leur maturité, de manière qu'ils entrassent dans le monde, dignes, par leurs vertus, de conseiller

le monarque, de commander à des hommes libres, et d'assurer la prospérité publique.

C'est ainsi qu'on doit se proposer en général de leur former le corps, l'esprit et le cœur, autant qu'il sera possible : ce modèle doit servir de but, et les instituteurs ne doivent jamais le perdre de vue : nous verrons dans la suite par quel enchaînement de soins on peut en approcher.

Plusieurs de nos lecteurs n'envisageront peut-être qu'avec frayeur l'idée de perfection que présente le modèle formé par les résultats de notre premier problème fondamental. Prévenons ces vaines terreurs. La vraie science économique est fondée sur l'évidence ; ses principes sont sensibles, lumineux et féconds. Nous en ferons la clef de l'institution patriotique : ils aplanissent toutes difficultés ; ils accélèrent et assurent tous les succès : c'est l'opinion et l'erreur qui causent tant de peines et d'embarras ; la vérité est simple, et la route qu'elle trace n'est jamais pénible.

Les connaissances essentielles seront communes à tous les élèves de cette première classe : il suffit d'être hommes pour les acquérir. Les sciences et les arts qui ne sont que d'agrément ou d'utilité, veulent des qualités naturelles, qu'il faut connaître pour y proportionner l'instruction : c'est une règle que nous

expliquerons dans la théorie, et que nous suivrons dans la pratique.

La suite à d'autres ordinaires.

18 Août 1766.

N°. XIV.

SUITE DE LA RÉPONSE À UNE
LETTRE SUR LES ÉPHÉMÉRIDES.

(Voyez Tome IV, N°. premier.)

Interdum vulgus rectum videt ; est ubi peccat.

HOR.

AVERTISSEMENT.

Nos lecteurs verront sans doute avec plaisir la lettre suivante (imprimée dans le Journal de l'agriculture, du commerce et des finances du mois dernier). Nous leur communiquerons aussi la réponse de Monsieur M., dont il nous a déjà fait part ; et pour terminer cette contestation, nous donnerons, ainsi que nous l'avions annoncé, notre dernière profession de foi sur l'objet intéressant qui paraissait nous diviser. L'explication promise mettra les citoyens qui nous lisent avec attention sur la première voie des plus grands et des plus vrais principes de la *science économique*. C'est une obligation qu'ils

auront aux auteurs du Journal, dont le zèle bienfaisant nous a mis à portée de les puiser dans sa source : nous espérons que les ÉPHÉMÉRIDES en deviendront plus chères aux vrais patriotes, et plus dignes des bontés de nos maîtres.

Nous devons un remerciement particulier à l'ingénieux anonyme qui prend si soigneusement notre défense. La meilleure manière de lui prouver notre reconnaissance, ainsi qu'à Monsieur M., sera de rendre un hommage sincère à la vérité, que leur discussion nous a mis à même de connaître : telle est l'utilité des dissertations polémiques dont est composé le Journal de l'agriculture, du commerce et des finances.

Nous avons déjà protesté que nos feuilles n'admettraient point d'ouvrages de ce genre, excepté cette première mais unique explication avec le correspondant orléanais, qui n'est plus un anonyme pour nous, mais un ami, dont nous respectons et chérissons la personne, autant que nous avons admiré son zèle et ses connaissances.

LETTRE À MONSIEUR M.
*Sur celle à l'auteur des ÉPHÉMÉRIDES DU
CITOYEN, insérée dans le journal de mars.*

Monsieur,

Je ne connais point les *Éphémérides du Citoyen*: cet ouvrage n'a point, je crois, encore paru dans la ville de province d'où je vous écris ; mais ce qu'en dit le journal où votre lettre se trouve, ce que vous m'apprenez vous-même de la manière dont les matières y sont traitées, me donne trop bonne opinion de l'auteur, pour présumer qu'il ait hasardé des principes qu'il ne soit pas en état de défendre, et qu'il ait sans examen donné dans ce que vous appelez *les sentiments vulgaires* ; ne soyez pas surpris qu'ayant pour lui le préjugé des opinions reçues, il parle avec un ton de conviction que vous prenez vous-même en prêchant une nouvelle doctrine qui ne s'accrédite pas, du moins dans le cercle des gens avec qui je vis. Ennemis des *vieilles erreurs*, ils tiennent volontiers aux *anciennes maximes* quand l'expérience leur en a confirmé la solidité, et ne paraissent pas encore frappés de la nouvelle lumière.

Plus *affermi dans la politique du commerce par des connaissances pratiques*, qu'exercé dans la discussion, c'est beaucoup pour moi qu'entrer en lice avec vous, qui avez déjà fait vos preuves

en champ clos. Cependant, Monsieur, je vais essayer quelques observations sur ce que vous avancez dans cette lettre. Si je ne craignais une dispute de grammaire, je commencerais par dire que l'argent ne peut être appelé gage des échanges, puisque gage est le nantissement, la sûreté fournie pour l'exécution d'une promesse ; et que quand dans un échange quelqu'un a donné de l'argent pour la valeur de la chose qu'il reçoit, il ne reste aucun engagement à exécuter : tout est consommé. L'argent monnayé *ne sert qu'à changer* : il est vrai, ce n'est point un bien usuel, *il n'est bon qu'à échanger pour des biens usuels* ; mais il est devenu pour presque toutes les nations un signe de richesses contre lequel elles sont toujours prêtes à faire des échanges : il sert par toute l'Europe de mesure aux échanges ; en sorte que dans les lieux où il manque, les échanges languissent, la circulation est lente, l'agriculture et les opérations de l'industrie en souffrent, et la misère s'en suit. *Les nations qui ne possèdent pas les sources de l'argent, et qui l'acquièrent avec des productions, ne s'appauvriront pas en le laissant sortir.* Oui, lorsqu'elles ne peuvent le remplacer par de nouveaux achats avec des productions, car s'il venait à disparaître tout à fait, ce ne pourrait être que parce que les productions n'auraient pas suffi au remplacement, ce qui serait une marque

certaine d'appauvrissement, quelle qu'en pût être la cause.

Je conviens avec vous, Monsieur, de tout ce que vous dites des nations qui possèdent des mines ; mais je n'y vois rien de nouveau, et je ne crois pas que depuis François I^{er} il y ait eu deux manières de penser sur ce sujet. N'allez pas me citer les défenses d'Espagne et du Portugal, à moi qui vois souvent des piastres et des moedes d'or. Je n'envie pas à ces nations l'avantage de leurs possessions ; mais je ne vois pas comment les autres nations sont assurées d'avoir autant de métaux qu'elles en auront besoin : je sais qu'elles peuvent s'en procurer plus ou moins, suivant qu'elles auront plus ou moins de leurs propres productions à vendre, ou à changer, si vous voulez, et des travaux de leur industrie à faire payer ; mais comme j'ignore quel est le terme de leurs besoins, je ne hasarderai pas de leur promettre que leurs moyens y pourront suffire. De même que je n'ai pas d'inquiétude pour une nation quelconque qui n'a pas de mines sur la fausse opération d'acquérir plus d'argent qu'il ne lui en faut, je ne m'alarmerai pas beaucoup sur la défense de le sortir, quoiqu'à mon avis la liberté serait pour le mieux : voici mes raisons. Une nation qui, par la vente des marchandises de son sol et de ses manufactures, attirerait une grande masse

d'argent, augmenterait ses richesses. Cette augmentation de richesses favorisant la population, et donnant du ressort aux arts, et surtout à l'agriculture, le premier de tous, les productions croîtraient en quantité avec les richesses : il en serait de même des travaux de l'industrie, et l'aisance publique viendrait sans sortir *pour la valeur des productions et de la main-d'œuvre* au niveau du prix commun des autres nations ; parce que lorsqu'il n'y a que cent couples de perdrix au marché, et 150 écus pour en acheter, ce n'est pas seulement parce que ce nombre des écus excède le nombre des couples de perdrix qu'ils valent 4 liv. 10 sols, mais parce que le nombre des couples de perdrix est moindre que celui des écus ; et que si le lendemain on portait 300 écus au marché pour acheter des perdrix, et qu'il en vînt 300 couples, ils ne vaudraient qu'un écu, et l'augmentation de la somme d'argent ne ferait pas augmenter le prix. Je me crois donc permis de douter que l'introduction de l'argent par la balance du commerce ne soit qu'un avantage prétendu. Eh ! que voulez-vous que ces nations qui ont des mines vous donnent en échange de vos denrées ? Vous croyez qu'elles doivent exporter leurs métaux : il faut donc que ces métaux restent aux nations qui les acquièrent par leurs productions ; vraisemblablement vous ne prétendez pas qu'ils retournent

dans les mines. Par quelle circulation pourraient-ils faire ce voyage ? Le commerce d'Orient occasionne une grande exportation d'argent ; mais les Orientaux donnent aux Européens des denrées et des marchandises de manufactures en échange : que leur donneraient le Mexique et le Pérou ?

Ah ! oui sans doute, Monsieur, c'est une ambition aveugle de vouloir tout concentrer chez soi, ce système repoussant nuirait tôt au tard à qui essaierait de le mettre en pratique ; mais votre proposition *que le commerce est un contrat d'égalité sans perte ni gain*, me paraît au moins très douteuse ; lorsque deux hommes troquent, il y a seulement dites-vous, *préférence de part et d'autre dans le choix* ; cette préférence seule annonce que dans l'opinion des troqueurs il n'y a pas égalité de valeur des choses échangées, chacun d'eux n'a troqué que pour faire un bon marché ; mais laissons cette subtilité que vous pourriez regarder comme une chicane ; j'ai déjà dit que l'argent est la mesure commune des échanges : si je troque à Lisbonne contre dix onces d'or une chose qui ne m'en a coûté que huit en France, et dont les frais ne la font monter qu'à neuf onces rendue à Lisbonne, j'aurai dans cet échange acquis un gain d'une once d'or. Si les gens de ma nation multiplient des opérations pareilles à la mienne, il en résultera

que ma nation acquerra sur le Portugal un crédit de plusieurs onces d'or, et que si le Portugal ne peut balancer ce crédit par des ventes, il faudra qu'il paie en nature. C'est ce que nous appelons la balance du commerce ; vous m'allez dire que tout l'effet de cette balance sera de faire exporter du Portugal sa denrée qui est l'or ; j'en conviendrai, mais il n'en sera pas moins vrai que ma nation aura des onces d'or de plus, que le Portugal en aura de moins, et qu'il n'y a pas là d'égalité. Si vous ajoutez, les mines s'épuiseront, et me demandez avec quoi les Portugais paieront lorsqu'il ne leur restera plus d'or, j'avouerai que la chose deviendra embarrassante, si cet épuisement arrive avant la consommation des siècles ; cependant j'imagine plusieurs ressources qui ne sont pas de notre sujet.

Si j'avais à dire que les nations qui ont une grande somme de productions à mettre dans le commerce extérieur, ont besoin qu'un grand nombre de négociants donnent du mouvement à ce commerce, et y emploient une navigation proportionnée, je ne me servais certainement pas de la même phrase que vous. Au fond, Monsieur, vous croyez que *les nations agricoles ne doivent envisager l'exercice du commerce que du côté de la valeur des denrées* : cette maxime paraît être bonne pour une paroisse de la Beauce,

considérée dans ses intérêts particuliers, et encore pourrait-elle trouver des objections par rapport aux conséquences. Mais comme vous ne voulez faire passer vos principes de science économique que pour les appliquer à l'économie politique de notre administration, je pense qu'il faut raisonner en prenant les choses dans l'état actuel de notre nation, et dans ses rapports à celui des autres nations, nous irons plus vite au but. Je dis que notre nation n'est pas purement agricole : si nous n'étions qu'un peuple de laboureurs, malgré l'étendue de nos provinces et la fertilité de quelques-unes, nous ne jouerions pas aujourd'hui un grand rôle dans l'Europe. Comment nous serions-nous conservés depuis que l'argent fait la guerre, la bonté de notre climat n'eût servi que d'appas aux conquérants, nos ports de mer que de facilité pour les introduire. La situation de nos finances en 1715 prouve assez combien il en coûte pour se maintenir et se défendre, on n'y peut suffire que par des moyens, entre lesquels l'agriculture peut être comptée pour un des premiers ; mais elle a besoin d'être aidée par les manufactures, par une navigation, par tous les ressorts de l'industrie qui enrichissent les nations commerçantes.

Le commerce, dites vous, est une suite avantageuse d'une grande culture, il se place tout naturel-

lement dans les lieux qui lui fournissent des matières quand il y trouve facilité, sûreté, liberté et encouragement. Cela est vrai, mais songez que cette liberté appartient à la nation : elle doit en user premièrement par elle-même et se la réserver dans de certains cas par des exclusions qui deviennent alors des encouragements nécessaires pour tenir chez soi dans une de ses branches ce commerce qu'elle a un si grand intérêt d'y fixer : une liberté indéfinie pourrait être une exclusion pour qui la donne. Ceci n'est point une contradiction avec ce que j'ai dit de *l'aveugle ambition* de tout concentrer chez soi : les prohibitions et les exclusions ne doivent pas embrasser toutes les parties ; l'administration qui examine et qui sait en prévoir les effets, les pose quand elles sont utiles, les lève quand elles sont nuisibles ; si elle se trompait dans les limites qu'elle a à leur prescrire, elle en serait *bientôt* avertie par les besoins multipliés et factices nés de la communication des hommes, et par la nature qui ne nous a pas donné tout à tous. Mais, Monsieur, nous considérer comme une nation purement agricole et y concentrer nos intérêts, ce serait donner des bornes aux bienfaits de la Providence qui nous a placés dans des plaines coupées de rivières et entourées de ports de mer. Nous sommes ce que seraient les Hollandais s'ils étaient les proprié-

taires du territoire qui fournit par le Rhin des productions à leur commerce : ne devons-nous pas, par les moyens qui nous sont ouverts, ménager ces avantages réunis ? En serions-nous mieux si, isolés dans nos champs, le commerce de nos productions se faisait sur le rivage par des étrangers ? Je ne suis donc point de votre avis sur l'admission générale des agents étrangers, l'exemple des Hollandais ne fait que me confirmer dans l'opinion contraire. Je ne pense point aussi que *les colonies doivent être regardées moins comme une branche de commerce, que comme des provinces agricoles* ; ce que vous en dites est renouveler une question déjà épuisée dans plusieurs mémoires. Cependant, si vous m'en faites le défi, *nous rompons une lance* sur ce sujet : si je suis battu, ce sera certainement maladresse de ma part, car j'aurai la bonne cause : la décision du Conseil de commerce, et ce qui s'en est suivi, en sont de sûrs garants.

J'ai l'honneur d'être, etc.

La réponse de Monsieur M. à un autre ordinaire.

22 Août 1766.

N°. XV.

PARADOXES.

(Suite. Voy. Tom. II. N°. XV.)

Nos eâ Philosophiâ plus utimur, quæ peperit dicendi copiam, & in qua dicuntur ea quæ non multum discrepant ab opinione populari.

CIC. PARADOX.

PARADOXE PREMIER.

§. III.

Le ministère des pasteurs, qui forment essentiellement le corps de la hiérarchie ecclésiastique, est-il vraiment utile à la société ; contribue-t-il à la prospérité publique ? C'est le troisième doute que nous avons à résoudre dans l'esprit de nos lecteurs, sans remonter à la divinité même de la religion chrétienne, et sans étaler les preuves que nos théologiens accumulent pour montrer la vérité de la révélation.

Déjà nous avons jeté les fondements des preuves qui doivent être approfondies et détaillées. Le *ministère* des prêtres est relatif à la doctrine (morale) qu'ils sont chargés d'annoncer et d'inculquer aux peuples ; et le devoir d'*enseigner* constitue spécialement l'autorité pastorale : ainsi nous avons dû traiter sommairement des fonctions dont ils s'acquittent, lorsque nous avons examiné l'ensemble des préceptes qui composent leurs instructions. Il faut les considérer ici plus attentivement pour en sentir toute l'importance.

La persuasion intime des grandes vérités est le seul fondement des vertus sociales, qui sont l'unique base du bonheur public et de la félicité privée. La nature a ses lois physiques, essentielles et immuables, qui forment l'ordre primitif émané de Dieu. Par elles l'homme est destiné à vivre en société ; par elles il a des *devoirs* à remplir, d'où dépend son bien-être personnel et la continuation de son existence. De ces devoirs acquittés naissent les *droits* qui seraient nuls sans la société, dont ils tirent leur assurance et leur stabilité. Premiers principes trop méconnus dans le chaos des opinions et des lois arbitraires, mais si simples et si évidents, qu'ils n'ont besoin que d'être montrés pour opérer la conviction.

La société, qui rend les *devoirs* utiles et les *droits* réels, est donc essentiellement fondée sur la justice et la bienfaisance, d'où résultent la liberté et le bonheur de tous, qui ne peuvent exister sans elles. Par un enchaînement admirable et nécessaire, que l'homme ne peut troubler, la plus grande prospérité possible pour les mortels réunis en société résultera toujours de la plus exacte observation de ces lois éternelles qui constituent le meilleur ordre possible ; et ces lois seront toujours d'autant mieux observées qu'elles seront mieux connues, plus souvent inculquées, plus profondément gravées dans les esprits.

L'enseignement continu des grandes vérités fondamentales est donc un des plus forts liens de la société, un des plus sûrs garants de notre félicité commune. L'homme entraîné par sa légèreté naturelle, occupé de ses besoins, de ses affaires et de ses plaisirs, perd trop souvent de vue la chaîne unique et indivisible des *devoirs* et des *droits* qui l'attache à toute la société, seul principe de son bonheur et de sa liberté : c'est pour nous rappeler à ces utiles et sublimes leçons que sont instituées spécialement toutes les fonctions du ministère ecclésiastique ; et, sous ce point de vue que nous allons fixer, elles sont dignes des respects de tous vrais philosophes.

Un dogme précieux du christianisme, qu'il faut considérer avec la plus grande attention, et qu'on paraît presque toujours oublier, servira de premier principe à nos déductions. La vie *civile* de l'homme n'est pour lui que la préparation à celle de l'éternité ; mais c'est une préparation qui décide son sort à venir. Pour être heureux à jamais *dans le Ciel*, il faut être sur la terre honnête homme et bon citoyen : sans la *justice* et la *bienfaisance*, point de salut. Aucune vérité n'est établie plus fortement et plus clairement dans l'Évangile.

Les vertus *locales* sont donc les vertus du christianisme ; l'enseignement qui fait d'honnêtes citoyens, est donc un enseignement évangélique. Le philosophe dit aux hommes, si vous désirez véritablement d'atteindre le plus haut degré possible de félicité publique et privée, soyez soumis aux lois du meilleur ordre possible, connaissez-les, pratiquez-les ; le bonheur dépend nécessairement de leur observation, et la pratique résulte infailliblement de la lumière qu'elles portent avec elles lorsqu'elles sont étudiées, l'évidence les accompagne, et nous montre qu'elles ont pour auteur le maître de la nature.

Le pasteur du christianisme ajoute : le fils de Dieu lui-même est venu révéler que ces lois sont les siennes, que le seul vrai bonheur des

sociétés, et celui des hommes sur la terre, sont attachés à leur observation ; que dans une autre vie les biens éternels sont réservés à ceux qui les suivent, et des maux sans mesure à ceux qui les violent. Quoi qu'il en soit de cet accessoire ajouté par la révélation, les principes sont les mêmes, et le résultat de l'enseignement ne saurait être qu'une pratique absolument semblable.

Si la religion rappelle dans ses fêtes et dans ses différentes cérémonies les mystères de la révélation, l'espérance et la crainte de la vie future, elle a toujours pour but d'établir et de confirmer l'idée de la vertu chrétienne, inséparable de la vertu sociale, car tous les rites de l'Église sont pour les hommes, et tendent à les conduire au salut, c'est-à-dire, à la justice et à la bienfaisance qui sont la condition essentielle pour y parvenir.

Considérons, d'après ces premiers et solides principes, les fonctions du ministère ecclésiastique, et les cérémonies qui les accompagnent, voyons s'ils sont au jugement de la raison dignes de respect ou de mépris.

Un des premiers fondements de la société civile et du droit naturel, c'est le soin de l'enfance. L'éducation physique qui coûte aux mères tant de sollicitudes, est accompagnée d'un plaisir vif, et d'un attrait puissant, ouvrage de la nature, nécessaire à la perpétuité de l'es-

pèce, et qui se fait sentir à tous les animaux. Mais l'homme social a besoin d'une institution qui le prépare aux lois de vie civile, c'est-à-dire à l'exécution de ses devoirs et à l'exercice de ses droits. L'enfant qui vient de naître n'est-il pas aux yeux de la sagesse même un futur citoyen ? La société ne l'acquière-t-elle pas dès ses premiers instants ? Ne le confie-t-elle pas comme un dépôt à la tendresse de ses parents ? N'a-t-elle pas droit de leur demander compte de son corps et de son âme ? Dès le premier moment ne se forme-t-il pas une espèce d'engagement, dont tout le profit est pour l'enfant, dont tout l'avantage résulte des lois de la nature établies en vue de la société, et des lois de la société déterminées par celles de la nature ? Par les premières, nos parents sont portés à vouloir notre conservation, notre bien-être, comme leur propre existence, et leur propre félicité : par les secondes, ils ont le pouvoir et la liberté d'exécuter cette volonté bienfaisante.

Ôtez l'attrait naturel et la force impérieuse du sang, qui se font sentir dans les entrailles maternelles, vous exterminerez l'homme abandonné à sa première impuissance ; ôtez les institutions sociales, vous le réduisez au rang des autres animaux, dont il deviendra d'autant plus aisément la victime, qu'il est plus faible par lui-même, plus sensible et plus timide ; ses parents,

isolés et sauvages, n'ont à partager avec lui que la souffrance et les dangers. S'il est vrai que le premier sentiment de la maternité, dicté par la nature, est l'amour filial, son premier fruit doit donc être un sentiment de respect et de reconnaissance pour les lois sociales, qui sont seules garant du succès que vont avoir les soins inspirés par cet amour.

La religion, qui sanctifie tout, a saisi ce premier instant où nous venons à la naissance. Qu'un des mystères de la révélation soit le motif, et qu'une relation nécessaire avec la vie future en soit le but, n'importe à la prospérité de l'État que le philosophe contemple seule. Le christianisme ne la considère pas moins que lui, quoiqu'il parte d'un principe antérieur, et qu'il tende vers une fin ultérieure ; la justice et la bienfaisance sociales sont toujours l'intermédiaire dans le système de la religion, et c'est la clef principale des idées qui nous occupent.

L'enfant qui vient de naître paraît donc aux pieds de nos autels, présenté par des parents adoptifs au nom de ceux qui lui ont donné le jour. Le pasteur qui le reçoit l'offre à l'auteur de la nature : il l'adopte au nom de la société ; il l'incorpore au nombre de ses citoyens ; il l'enregistre dans ses archives ; et sur-le-champ, il le confie comme un dépôt non seulement à ses parents naturels, mais encore aux parents

d'adoption qui les représentent, et qui sont associés à leurs devoirs. Dans le contrat qui se forme par les rites sacrés, les cautions de l'enfant promettent qu'il paiera dans la suite les services qu'il va recevoir des lois, en leur obéissant à son tour ; qu'il sera *juste*, qu'il tâchera d'être *utile*. Ce cautionnement n'est pas une vaine formalité ; suivant l'esprit de la cérémonie religieuse, il opère une obligation ; il prescrit le devoir de veiller sur l'institution de l'enfant cautionné, afin qu'il reçoive assez de lumières pour connaître ses devoirs, pour les aimer et pour les pratiquer.

C'est ainsi que le philosophe peut et doit envisager la première fonction du ministre pastoral, abstraction faite du dogme divin antérieur et de la fin surnaturelle ultérieure, qui confirment les autres idées dans les âmes religieuses, mais qui sont absolument incapables de les altérer. Quelles sublimes leçons ne doit-il pas voir dans cette auguste cérémonie ? Qu'elle est digne de la sagesse la plus profonde et la plus bienfaisante d'un législateur continuellement guidé par l'évidence des principes constitutifs du meilleur ordre possible.

Considérez dans cette fonction le pasteur qui représente la société, ou pour mieux dire, l'auteur même de ses lois, qui sont celles de la nature ; pesez au poids de la raison la plus épurée

la formule des engagements ; approfondissez les conséquences qui résultent de ce premier contrat, les devoirs qu'il impose aux parents naturels ou adoptifs, les droits qu'il donne au corps moral de l'État sur les enfants qui sont les objets de ses devoirs, et vous sentirez alors combien doit être auguste un si beau ministère.

Pleins de ces grandes idées, nous dirons hardiment des vérités salutaires. Malheur aux esprits faibles qui ménagent les abus, et aux cœurs pervers qui les protègent : la crainte de les offenser ne doit point étouffer la voix du citoyen, ni retenir sa plume.

Si les cérémonies du christianisme sont si propres à resserrer tous les liens de la société, en rappelant aux peuples les grands principes fondamentaux du meilleur ordre possible, on ne peut voir qu'avec douleur la négligence des pasteurs les faire dégénérer en simples formalités privées, qui ne réveillent ni la lumière dans l'esprit, ni l'amour de la vertu dans le cœur des hommes confiés à leur sollicitude.

La première fonction du ministère ecclésiastique devrait être, suivant l'esprit de l'Église, une fête publique ; on n'incorporait autrefois les enfants et les adultes à la société chrétienne qu'aux grands jours indiqués pour cette solennité. Le pasteur y parlait à son peuple entier dans sa langue naturelle, il lui développait l'ori-

gine, les devoirs et les droits de l'homme social et de l'homme chrétien. Pour quelle fin et par quel motif en a-t-on fait dans la pratique une cérémonie comme furtive et qui ne dure qu'un moment, en présence de deux ou trois témoins ; qui consiste dans la récitation rapide de formules très vénérables, mais inintelligibles aux assistants ?

Nous regrettons l'authenticité qu'on donnait autrefois à cette auguste fonction, surtout l'instruction qui doit l'accompagner, et qu'on peut regarder comme fondamentale. Ce n'est pas à nous à juger des motifs qui font préférer à l'Église l'ancienne langue des Romains dans ses formules ; mais son intention est certainement qu'on les explique aux peuples, qu'on s'attache surtout à leur inculquer le sens moral et les principes essentiels de la société. D'où nous pouvons conclure qu'elle verrait avec plaisir ses pasteurs suivre l'esprit de son antique discipline pour l'instruction de leur troupeau.

Qui pourrait, par exemple, les empêcher de réserver au jour solennel, que la religion sanctifie chaque semaine, la fonction qui nous occupe ; de l'accompagner toujours d'une explication morale, pleine des grandes vérités fondamentales, qu'il est important d'inspirer et de rappeler souvent aux peuples ?

Les ministres de la religion ne sentent pas assez combien ils font de tort au christianisme, lorsqu'ils laissent par leur négligence dégénérer toutes ses fêtes et toutes ses cérémonies en pures formalités, dont le peuple est témoin indifférent, sans y rien comprendre. L'idée que nous avons donnée de leur première fonction est très vraie, très simple et très naturelle. Cependant nous oserons presque assurer qu'elle paraîtra nouvelle et peut-être chimérique à la plupart.

L'éducation qu'on leur donne se borne peut-être trop pour l'ordinaire au pur cérémonial, à une simple notion de ses rapports, avec la révélation antérieure et la fin surnaturelle : on ne s'applique pas assez à les instruire eux-mêmes des grands principes constitutifs de la société. Est-il étonnant qu'ils ne sachent pas profiter des occasions pour en répandre la lumière dans l'esprit de leurs peuples ? C'est une réflexion à laquelle nous serons obligés de revenir souvent, et qui ne doit offenser personne. Puisque les vertus sociales et patriotiques sont essentielles à la justice chrétienne, le clergé doit les considérer sans cesse comme l'objet principal de ses leçons, qui rend plus évidente l'utilité de son ministère.

La suite à l'ordinaire prochain.

25 Août 1766.

N°. XVI.

PARADOXES.

(Suite du N° précédent.)

Nos eâ Philosophiâ plus utimur, quæ peperit dicendi copiam, & in qua dicuntur ea quæ non multum discrepant ab opinione populari.

CIC. PARADOX.

La première des fonctions du ministère ecclésiastique, n'incorpore presque plus aujourd'hui parmi nous à la société chrétienne que les enfants qui viennent de naître : c'est pour le prêtre même, pour les parents naturels et adoptifs, pour tous les témoins de cette auguste cérémonie, que nous l'avons considérée comme une grande et touchante leçon de justice et de bienfaisance. En rappelant les mystères de la foi sur l'origine de l'homme et sur sa destination future, elle fixe et détaille ses devoirs sur la terre, et les ramène évidemment aux vertus qui sont tout à la fois sociales et chrétiennes. Instruction d'autant plus frappante, que les pré-

ceptes sont accompagnés de la raison évidente sur laquelle ils sont fondés ; raison d'autant plus sensible à l'esprit, que les yeux sont actuellement frappés de l'objet physique dont elle est tirée.

La vue d'un enfant qui, par l'infirmité de *la nature*, naît dans une impuissance absolue, mais qui trouve en même temps dans la *société*, par son adoption, la force entière de l'État pour sauvegarde de sa faiblesse, est un spectacle qui dit tout aux esprits qui savent l'entendre. Le christianisme l'a saisi : nous nous sommes appliqués à développer cette idée. La spéculation en est aussi belle, aussi satisfaisante pour le philosophe vraiment patriote, qu'elle est sainte et vénérable aux yeux de la religion.

Nous en avons tiré pour la pratique une conséquence bien simple, et sans doute bien utile : qu'il faudrait rendre à cette cérémonie son ancienne solennité, n'en remplir la fonction qu'aux jours de fêtes, en présence de tout le peuple, avec une instruction relative, en sa langue maternelle, qui lui rappellerait, outre les dogmes de la religion, les lois physiques de la nature, et les lois essentielles de l'ordre social qui en dérivent. Celles-ci sont évidemment l'ouvrage de Dieu. La foi, loin de les exclure, ou même de les contredire, les assure et les confirme. Jamais (c'est notre point fondamental)

les ministres de la religion ne devraient se dispenser, dans toutes leurs fonctions, d'y ramener clairement et pathétiquement les esprits et les cœurs des hommes confiés à leur sollicitude pastorale.

L'enfance n'est qu'une préparation à la vie civile. À mesure que les organes se fortifient, que l'esprit se développe, et que le cœur s'anime, les parents que la nature nous a donnés, et ceux que la loi sociale ajoute, pour les guider eux-mêmes, les aider et leur suppléer, doivent nous préparer à la jouissance de nos *droits* et à l'observation de nos *devoirs*, en nous apprenant à connaître l'*utilité* des uns et la *nécessité* des autres. La raison et la philosophie sont d'accord sur ce principe. La religion s'y réunit encore, et le soin d'instruire les enfants, de leur éclairer l'esprit, de leur former le cœur, est une partie essentielle du *ministère* pastoral.

Il paraîtra peut-être fort inutile de prouver au clergé ce principe de théorie que l'instruction des enfants est de son ressort, et fait partie de son autorité : nous l'avons toujours vu réclamer avec force un droit si noble et si précieux. Mais quand il s'agit de descendre aux détails pratiques de ces belles maximes, il est difficile de n'être pas frappé d'une contradiction trop sensible et trop déplorable, qui doit affliger les

âmes vraiment religieuses, autant qu'elle offense les cœurs patriotes.

Le peuple français ne manque nulle part de ministres du culte public ; son clergé nombreux est richement doté, comblé d'honneur et de prérogatives. Telle est même la nature des revenus attribués plus spécialement à son entretien, qu'ils augmentent nécessairement à mesure que la prospérité publique est mieux assurée. La dîme devient plus considérable à proportion que l'État est plus florissant, puisqu'elle est elle-même une portion des premières et des seules vraies richesses, qui n'exige aucunes avances, aucunes dépenses primitives. Si le meilleur ordre possible était observé dans le royaume, l'agriculture et la population y seraient bientôt au comble de la perfection ; l'Église y serait donc dans la plus grande opulence.

Nous faisons marcher exprès cette considération à la tête des réflexions qui nous occupent à présent. Ce n'est pas seulement comme une obligation que nous proposons aux pasteurs le ministère d'éclairer les esprits et de régler les cœurs, c'est comme un *intérêt* très direct et très sensible. Tel est toujours l'enchaînement naturel des *devoirs* et des *droits*, qu'on acquière plus de *profit* à proportion qu'on remplit mieux ses *fonctions*. Il ne faut jamais séparer ces deux idées, quand on veut éclairer et persuader.

Les lois constitutives, simples et naturelles, du meilleur ordre de la société, porteraient donc l'agriculture à son plus haut degré possible, si elles étaient observées ; c'est une vérité constante, et qui commence à se confirmer de plus en plus : elles assureraient donc au clergé décimateur la plus grande richesse ; c'est une conclusion immédiate et de la plus suprême évidence. Ces lois ne peuvent pas être observées, à moins qu'elles ne soient connues, fortement imprimées dans l'esprit du peuple et souvent rappelées. Rien n'est si vrai que cette seconde réflexion. Par une suite nécessaire, on voit que le clergé travaille à son propre bien, quand il répand et assure la lumière : c'est à ces traits qu'on reconnaît les institutions appuyées sur les vrais principes de l'ordre.

Il est encore d'observation naturelle que l'*homme* est difficilement susceptible d'instruction, surtout l'homme dévoué par ses emplois aux travaux de l'esprit ou du corps. L'*enfance* est le temps de toute institution : si vous négligez ces moments précieux, il n'est presque plus possible d'espérer aucun succès de vos leçons. Les derniers moments de l'adolescence expirés, l'occasion est perdue si la lumière des grandes vérités n'est pas déjà répandue dans les esprits, et n'a pas commencé de germer dans les cœurs.

L'enchaînement de ces principes nous mène à conclure que les ministres de la religion chrétienne ont parmi nous le plus grand intérêt possible à remplir le devoir que prescrit leur ministère, en veillant sur l'instruction des enfants du peuple avec tout le zèle, toute l'attention, toute l'intelligence dont ils sont capables. Il n'est pas possible qu'ils séparent dans leur institution les dogmes antérieurs de la foi, et ceux de la fin ultérieure ou de l'éternité, d'avec les règles de la justice et de la bienfaisance, dont l'observation est le moyen intermédiaire au jugement de la religion elle-même : elles sont fondées sur la nature, et confirmées par la révélation. Le pasteur doit montrer l'un et l'autre : il doit en être persuadé tout le premier.

Le ministère des prêtres, considérés comme catéchistes des futurs citoyens pendant l'apprentissage de la vie, est donc encore une fonction souverainement utile au bien public, et qui mérite le respect de tout philosophe humain et patriote. À la considérer dans le véritable esprit du christianisme, il faut regarder le pasteur comme le père commun de tous les enfants. Chargé d'en répondre personnellement à la société chrétienne, après les y avoir incorporés lui-même, il doit veiller sur leur esprit et sur ses développements successifs, suivre pas à pas les progrès de leur raison et de leurs inclinations,

pour y semer, y cultiver les germes précieux de la lumière et de la vertu.

L'Église ne prescrit aucun devoir à ses ministres plus formellement que cette sollicitude continuelle sur les enfants qui sont l'espoir de la société chrétienne. Pleins pour ce ministère d'une vénération que nous voudrions inspirer même aux plus dédaigneux de nos philosophes, nous sommes trop amis de la vérité pour dissimuler que cette fonction importante n'est presque plus remplie que d'une manière superficielle, dont la suite nécessaire est l'ignorance du peuple très profonde et très déplorable : ignorance qui produit les erreurs, les vices, les principes arbitraires, la corruption des mœurs, la confusion de toutes les lois, et par contre-coup, les maux de l'État où *l'ordre* ne règne plus : maux qui se font sentir nécessairement de plus en plus à toutes les classes de la société, et spécialement au clergé lui-même ; son utilité méconnue, sa gloire flétrie, ses privilèges attaqués, ses revenus anéantis en seraient le résultat.

Remontons aux premières causes de cette ignorance. Nous trouverons d'abord qu'à la place d'un enseignement paternel, attentif, assidu, continu, plein de lumières, de douceur et de solidité, les pasteurs ont substitué une instruction superficielle, étrangère, presque mer-

cenaire, pleine d'obscurités, dénuée d'attraits et de clarté ; et si nous pénétrons au-delà, nous verrons que le principe ultérieur est la mauvaise institution de ces ministres eux-mêmes, qui n'ont jamais appris les grandes et sublimes vérités, les lois éternelles et nécessaires constitutives du meilleur ordre possible, qui n'ont qu'une idée confuse des vertus sociales, de leurs principes et de leur enchaînement indissoluble avec les mystères de la révélation antérieure, avec les promesses et les menaces de la vie surnaturelle.

De cette ignorance primitive résulte l'abus trop sensible de réduire toute l'instruction en formules sèches et obscures, qu'on introduit laborieusement pendant quelque temps dans la mémoire des enfants : formules qui ne portent aucune lumière dans leur esprit, aucun germe de vertu dans leur cœur. Les pasteurs considèrent comme un travail mécanique le soin d'apprendre aux enfants à répéter mot à mot, en bégayant, ce langage obscur, ils s'en déchargent sur des coopérateurs passagers, jeunes et mal instruits, qui s'en acquittent souvent avec la plus grande impéritie et la négligence la plus coupable. C'est une triste vérité, moins sensible, peut-être, dans la capitale, mais qui nous a frappés mille fois dans les provinces, et qui

déshonore trop souvent le ministère ecclésiastique aux yeux des honnêtes citoyens.

Les théologiens scolastiques, préoccupés de leurs idées abstraites, de leurs mots et de leurs disputes, les regardent avec enthousiasme comme l'essentiel de la religion. Ils se sont emparés du droit de rédiger les formules d'instruction, sous l'autorité des pasteurs du premier ordre : le peu de lumières et d'application de ceux du second ou de leurs coopérateurs, et la raison de l'uniformité, ont paru des motifs suffisants pour prescrire tous les termes de ces leçons, et pour assujettir l'enseignement à la récitation, mot à mot, de ce langage appris par cœur. C'est ainsi que toute l'institution s'est réduite, pour les enfants, à meubler, pour quelques jours, leur mémoire d'un mince abrégé de la théologie scolastique. Méthode parfaitement analogue à celle qu'on emploie pour élever les maîtres eux-mêmes, qui se borne à d'autres abrégés un peu plus étendus en langage barbare de cette même scolastique.

Après avoir ainsi fouillé jusqu'aux premiers principes de cette mauvaise instruction, il serait inutile d'en détailler les effets, ils ne sont que trop sensibles et trop malheureux. Le peuple français, qui devrait être le mieux instruit, puisqu'il a tant de maîtres si richement payés, si décorés, si favorisés par les lois, est un des

peuples les plus ignorants et le plus grossiers. Comment pourrait-il n'être pas vicieux et infortuné, puisque la vertu naît de la lumière, le désordre de l'ignorance ?

Heureusement le remède est facile dans un corps aussi bien organisé que l'est celui de la hiérarchie ecclésiastique. Les premiers pasteurs ont mille raisons pour être citoyens. Plusieurs tiennent par leur naissance aux classes les plus éminentes de l'État : nos lois et nos mœurs leur donnent un rang considérable ; et les revenus qu'ils ont reçus de la libéralité du prince les mettent communément au nombre des plus opulents de la nation. Tout ce qui peut opérer la félicité publique, la grandeur du Roi, la gloire de la monarchie, le règne des bonnes mœurs, la splendeur de l'Église, et l'enrichissement du clergé, ne peut manquer d'animer leur zèle. Ils doivent être assez instruits pour comprendre aisément les grands et les vrais principes constitutifs du meilleur ordre possible ; les lois simples, évidentes et fécondes de la nature, qui sont les fondements de la société ; les vraies règles primitives de la justice et de la bienfaisance, qui sont en même temps les vertus de l'homme social et chrétien.

C'est donc par eux qu'il faudrait commencer de rétablir la lumière dans tous ses droits. Par eux serait dirigée, d'après ces grandes et su-

blimes vérités, l'éducation des prêtres destinés au ministère inférieur et aux fonctions pastorales ; par eux seraient ordonnées et approuvées des formules d'instruction plus simples, plus lumineuses, mieux nourries des leçons touchantes de la vraie et de l'unique morale, fondée sur les lois essentielles de la nature et confirmée par les dogmes de la religion ; par eux serait surveillé l'enseignement particulier des pasteurs soumis à leur inspection ; par eux seraient vérifiés les soins et leurs effets.

Supposons pour un moment qu'une réforme si possible et si désirable soit opérée (eh qui peut nous ôter cet espoir légitime ?), alors les derniers enfants de nos villageois seraient instruits assidument des principes nécessaires de toutes les vertus ; les grandes vérités leur seraient fortement inculquées à mesure que leurs esprits se développeraient, et que leurs cœurs deviendraient susceptibles de sentiment ; l'amour de l'ordre naîtrait de la lumière, et le bien public en serait le fruit.

La suite à l'ordinaire prochain.

29 Août 1766.

N°. XVII.
PARADOXES.

(Suite du N° précédent.)

Nos eâ Philosophiâ plus utimur, quæ peperit dicendi copiam, & in qua dicuntur ea quæ non multum discrepant ab opinione populari.

CIC. PARADOX.

L'espoir que nous avons conçu de voir dissiper un jour les ténèbres de l'ignorance qui couvrent la nation est fondé sur le zèle des pasteurs et des ministres de la religion, fortement intéressés à faire briller la lumière dans l'esprit du peuple ; l'observation de l'ordre en est la suite, et le clergé recueille nécessairement les premiers fruits de la prospérité générale qui naît de cette observation.

Des lecteurs inconséquents et superficiels vont regarder cet événement comme chimérique. Est-il possible, nous diront-ils, que dans un peuple si nombreux vous rendiez la vraie science morale absolument universelle ? Que

vingt millions d'hommes soient *instruits* jusqu'au dernier, et qu'ils le soient sans cesse de génération en génération ?

Ce n'est point par des raisonnements qu'il faut combattre de pareils adversaires ; l'instinct et le préjugé qui les déterminent, ne raisonnent point ; il leur faut des exemples. Apprenez donc, hommes frivoles, que cette prétendue chimère existe en réalité depuis plusieurs siècles dans un peuple dix fois plus nombreux que le vôtre : qu'un corps de pasteurs ou de maîtres, peut-être moins étendu que celui des vôtres, y veille sur l'instruction morale de plus de cent millions d'habitants, et qu'*il n'en est pas un seul* qui ne soit plus instruit des vrais principes de l'ordre, que ne le sont nos écrivains même les plus zélés de morale et de patriotisme, un très petit nombre excepté.

Le *ministère* d'instruction qu'exercent *les lettrés* dans le vaste empire de la Chine, est une des branches de notre ministère pastoral, il est aisé de donner au nôtre la même efficacité ; ne serait-il pas digne alors des plus grands respects, puisqu'il serait évidemment la source de tout bien public ?

Au sortir de l'enfance, une cérémonie plus pompeuse termine l'institution morale et chrétienne, c'est la troisième fonction du ministère pastoral, dans l'ordre que nous avons cru de-

voir suivre, parce qu'il répond à la marche de la nature.

Les serments cautionnés aux pieds des autels par nos parents adoptifs, quand nous fûmes incorporés à la société chrétienne, les soins qu'on a pris de notre faiblesse dans l'éducation physique, la lumière qu'on a répandue dans nos âmes par l'instruction, nous préparent à cette fête importante : on doit la considérer suivant l'esprit même du christianisme comme la ratification volontaire des premiers engagements ; par elle on devient proprement citoyen, lorsque la raison est assez développée pour en sentir tous les droits.

C'est pour donner à ce contrat réciproque une plus grande solennité, que l'Église n'a voulu confier cette fonction qu'aux ministres du premier ordre, qui marchent avec plus d'appareil et de dignité, qui sont élevés en autorité au-dessus des pasteurs ordinaires, et décorés aux yeux du peuple des distinctions les plus imposantes : leur premier soin doit être de vérifier si l'institution morale a suffisamment imprimé dans l'âme des adolescents qu'on leur présente, les grandes et sublimes vérités fondamentales, les lois constitutives de la société et du meilleur ordre possible : inspection vénérable qui sert d'aiguillon continuel à la sollicitude du second ordre, et à l'émulation de ses élèves : si les pas-

teurs trouvent que la lumière soit assez répandue dans leurs esprits, s'ils apprennent par le témoignage des pasteurs, par le cautionnement des parents, par l'attestation générale des concitoyens, que leurs cœurs sont disposés aux vertus sociales et chrétiennes, et qu'il est temps d'achever de les incorporer parfaitement à la société, alors ils les admettent à cette auguste cérémonie.

On commence par leur rappeler tous les engagements salutaires, contractés pour eux dans la première adoption, sous le cautionnement de ceux qui les offrirent. Suffisamment instruits pour en sentir l'utilité, pour connaître l'enchaînement des *devoirs* et des *droits*, on leur demande s'ils veulent promettre eux-mêmes d'accomplir les uns, pour jouir des autres, ainsi que tous les citoyens, suivant la règle inviolable de la nécessité fondée sur les lois essentielles et immuables de la nature. Prosternés en signe de ratification aux pieds du pontife, qui représente le corps moral de la société chrétienne, ou pour mieux dire, Dieu lui-même, auteur de la nature et de la religion, ils sont incorporés, par l'imposition de ses mains, d'une manière encore plus parfaite et plus spéciale à l'Église.

C'est ainsi qu'on doit envisager la fonction auguste du ministère pontifical, qui termine l'enfance et l'institution chrétienne, pour juger

de son utilité. Le dogme dont l'idée se joint à celles qui viennent d'être développées, ne peut ni les effacer ni nuire à leur efficacité ; mais au contraire, il peut les affermir et les confirmer dans leurs consciences timorées.

Que l'esprit de Dieu étant Dieu lui-même, habite d'une manière ineffable dans les âmes pures ; qu'il y répande ses dons ; qu'avec lui soient la foi des mystères, l'espérance aux promesses, la charité bienfaisante, qui rend les deux autres méritoires pour le salut. Ce mystère n'a rien que de sublime. Que la force, la tempérance, l'équité et l'humanitisme soient des vertus célestes dans leur origine ; que toute pensée, tout désir honnête, toute affection sociale, soit le souffle de Dieu lui-même : il n'en peut résulter qu'un plus grand respect pour la vertu.

La philosophie doit donc applaudir à cette cérémonie, abstraction faite du mystère : le désir de mériter l'imposition solennelle des mains pontificales rend plus efficaces les leçons journalières du pasteur ordinaire ; l'instruction relative à cette fête, et toutes les circonstances qui l'accompagnent, seraient nécessairement dans l'esprit des nouveaux citoyens une impression forte et durable, si le clergé prenait enfin la résolution salutaire d'insister plus clai-

rement et plus pathétiquement sur les vrais principes des vertus sociales.

Considérons maintenant, dans nos élèves bien instruits, des hommes et des chrétiens, nous les verrons rassemblés chaque semaine autour de leur pasteur : nous avons déjà détaillé l'utilité politique et morale de ses instructions. De quels fruits ne seraient-elles pas suivies pour la prospérité publique, si la sollicitude des pontifes les dirigeait sur les grandes règles constitutives du meilleur ordre possible ?

La réunion seule de toutes les familles dans le temple, est, par elle-même, une leçon continue de sociabilité : elle élèverait des âmes bien instruites aux plus sublimes vérités, et jusqu'à l'idée de l'auteur de la nature, d'où dérivent tous les devoirs et tous les droits. Que serait-ce donc si le pasteur ajoutait, suivant les occasions et suivant les mouvements d'un zèle éclairé, des leçons analogues aux sentiments et aux besoins de son troupeau ?

Le sacrifice solennel qui constitue plus particulièrement l'essence de toutes les fêtes du christianisme, est un sacrifice d'union et d'amour, suivant l'esprit de l'Église et la force du nom qui l'exprime. Le mystère, qui tient à la révélation, emporte l'idée d'une excessive bonté de Dieu pour tous les hommes ; les cérémonies sacrées sont les symboles de la ten-

dresse fraternelle qui ne font de tous qu'une même famille ; et la préparation la plus fortement recommandée dans l'Évangile est l'oubli de toutes haines, de toutes inimitiés et de toutes injures.

Sous ce premier point de vue, la fonction du ministre sacrificateur est encore digne des respects d'un philosophe amateur des hommes et de la société. Tout ce qui tend à étouffer les semences des dissensions, et à resserrer les nœuds de l'union fraternelle entre les hommes, concourt visiblement à la prospérité publique et privée.

Le dogme de la religion ne peut qu'affermir ces idées de concorde et de stabilité ; regrettons encore la simplicité majestueuse des antiques et primitives cérémonies de l'Église : les sacrifices du christianisme furent longtemps de vrais repas de famille, il nous reste même quelques traces des *eulogies* et du baiser de paix ; le peuple les voit ; mais il est rare qu'il en sente toute la force : les pasteurs devraient donc s'attacher par préférence, dans toutes les fêtes solennelles, à leur développer la grande et touchante leçon, à laquelle un apôtre réduisait toute l'instruction évangélique : *mes enfants, soyez tous des vrais amis* ; la liturgie qui réveillait autrefois ces sentiments dans toutes les âmes, n'étant plus en langue vulgaire, il faudrait peut-être y suppléer

d'une manière plus directe, plus pathétique et plus uniforme qu'on n'a coutume de le pratiquer. À ces conditions, nos philosophes les plus décidés contre les cérémonies de la religion, trouveraient dans la pompe du sacrifice des chrétiens une institution morale qu'ils seraient contraints d'applaudir, comme infiniment utile à resserrer les liens de la paix publique et de l'union fraternelle, qui fait la perfection des sociétés, le bonheur des hommes qui les composent.

La fonction la plus rigoureuse du ministère pastoral, celle qui paraît le plus révolter la délicatesse et l'indépendance, est-elle plus difficile à justifier aux yeux de la raison et de la philosophie patriotique ? Nous osons en douter, et nous demandons avec instance qu'on nous écoute avant que de la condamner.

Les lois positives ne caractérisent, et ne punissent que les actions des hommes, elles doivent être nécessairement pleines de circonspection et d'indulgence : le citoyen est toujours innocent à leurs yeux, jusqu'à ce qu'il ait été convaincu : le crime qui n'est pas démontré avec la plus grande évidence n'est pas censé commis : toutes les fautes ne sont pas sujettes à leur animadversion, il en est dont l'honnête homme rougit, dont le bon citoyen se veut mal à lui-même, qui ne sont point punies par la lé-

gislation. La conscience de l'homme éclairé est donc un tribunal bien plus sévère et plus redoutable ; non seulement il connaît tous les crimes commis, et toutes les fautes qui sont négligées par la loi, mais jusqu'aux passions, aux habitudes, aux inclinations, aux négligences sur soi-même qui peuvent y conduire, et qui tendent de loin à les produire.

Ce juge infailible et inexorable ne peut être entendu que dans un silence préparé ; et sa voix n'est puissante qu'à proportion des lumières de l'esprit qui le dirigent lui-même. Il est certain, philosophiquement parlant, qu'un homme instruit des grandes et primitives règles des *devoirs*, qui s'examine et s'interroge lui-même sur sa conduite générale, ses actions, ses penchants, ses projets, ses désirs, fait nécessairement des progrès dans la vertu, se confirme dans les bonnes résolutions, se maintient dans l'état d'honnête citoyen.

Le ministère pastoral qui nous occupe à présent, est en partie fondé sur cette observation si simple, dont les suites sont cependant si utiles au bien public et à la vertu privée, seule source du vrai bonheur. Laissons à part l'enseignement de la foi sur la rémission des fautes dans l'ordre de la vie future, qui n'est pas de notre objet. Une loi sage invite les hommes à rentrer le plus souvent qu'il est possible dans l'intérieur

de leur âme pour consulter le juge impartial que nous appelons notre conscience : elle contraint, par des sollicitations pressantes et des menaces paternelles, la dissipation et la paresse à subir ce redoutable examen, au moins une fois dans le cours de chaque année, et dans les époques les plus importantes de la vie.

Pour inspirer plus de diligence, pour communiquer plus de lumière, pour donner des consolations sur le passé et des instructions sur l'avenir, la même loi veut que le pasteur qui est le père commun des hommes, l'instituteur des enfants, le représentant de la société, et de Dieu même qui en est l'auteur, soit le témoin, le confident de ce compte qu'on se rend à soi-même, de soi-même, sous le sceau d'un secret inviolable. Plus une âme honnête, vraiment pénétrée de la sainteté des lois sociales, réfléchira sur cette pratique, plus, ce semble, elle en sentira l'extrême utilité.

La religion ajoute beaucoup à ce frein, en considérant la fonction du prêtre comme un jugement de Dieu qui s'exécute dans l'éternité ; mais la philosophie qui s'obstinerait à n'y voir qu'un confident éclairé, plein d'une tendresse paternelle pour nous, animé d'un zèle ardent pour le bien public, ne peut se dissimuler que le retour sur soi-même est propre à épurer les

âmes, à leur inspirer de l'horreur pour les vices et de l'attachement pour la vertu.

Nous rangerons dans une seule et même classe toutes les autres cérémonies religieuses qui semblent imprimer aux diverses fonctions de la vie civile le sceau respectable de la religion. La première, et la plus solennelle, accompagne le plus important des contrats, le plus intéressant pour la société. Que le pasteur commun soit, au nom de l'auteur même des lois éternelles, le témoin et le dépositaire des engagements que forment deux époux, qu'il en consigne les monuments dans les archives publiques, qu'il explique l'origine nécessaire des *devoirs* et l'utilité des *droits* qui en résulte ; qu'il exhorte aux vertus nécessaires pour trouver dans la pratique des uns et dans la jouissance des autres son bonheur privé, en concourant à la félicité commune, quelle fonction sera donc utile et auguste, si celle-ci ne l'est pas ?

La suite à d'autres ordinaires.

Fin du cinquième volume.

TABLE DES MATIÈRES

ÉPHÉMÉRIDES DU CITOYEN — 1766, V.

N° I. Histoire universelle des femmes.	7
N° II. Des colonies françaises aux Indes occidentales.	18
N° III. Idem.	29
N° IV. Idem.	40
N° V. Idem.	51
N° VI. Des anciens Francs.	62
N° VII. Idem.	73
N° VIII. Idem.	84
N° IX. Idem.	95
N° X. De l'éducation nationale.	106
N° XI. Idem.	117
N° XII. Idem.	128
N° XIII. Idem.	139
N° XIV. Suite de la réponse à une lettre sur les Éphémérides.	151
N° XV. Paradoxes.	162
N° XVI. Idem.	173
N° XVII. Idem.	184

